

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

RAPPORT ANNUEL 2015

**Conseil économique et social
Documents officiels
Supplément n°18**



NATIONS UNIES

Table des matières

Introduction	3
I. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social.....	3
II. Activités de la Commission depuis sa quarante-septième session.....	3
III. Questions découlant des réunions des organes subsidiaires de la Commission, notamment celles des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux	48
IV. Rapport de la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique	57
 Annexes	
I. Déclaration ministérielle.....	82
II. Résolutions	89
III. Rapport de la réunion du Comité d'experts de la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique	104

Introduction

1. Le présent rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) couvre la période allant du 31 mars 2014 au 31 mars 2015 et a été établi conformément au paragraphe 18 du mandat de la Commission. Il a été adopté à la quarante-huitième session de la Commission, qui s'est tenue dans le cadre de la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, à Addis-Abeba, les 30 et 31 mars 2015.

I. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social

2. La Commission, au cours de la réunion de son Comité d'experts et de sa réunion ministérielle, a délibéré et fait un certain nombre de recommandations sur le thème « Mise en œuvre de l'Agenda 2063: planification, mobilisation et financement au service du développement ». Les débats et les recommandations ont porté sur des questions fondamentales en lien avec l'Agenda 2063 en général, et avec le premier plan décennal y relatif en particulier, dont: les modalités et capacités d'exécution; l'intégration dans les plans de développement nationaux et régionaux; le suivi et l'évaluation; les stratégies de financement; la participation des parties prenantes et les partenariats; la communication et la sensibilisation.

3. Toujours dans le cadre de la réunion du Comité d'experts et de la réunion ministérielle, la Commission a examiné un certain nombre d'autres questions intéressant le développement de l'Afrique, qui figuraient à l'ordre du jour des réunions. Il s'agit notamment du programme de développement pour l'après-2015, de la révolution des données, de l'intégration régionale en Afrique, du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, des résultats de l'enquête menée par la Commission auprès de ses partenaires, de l'Indice africain de développement social, du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), de l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), des consultations régionales sur le financement du développement, du Forum régional sur le développement durable, des institutions financières de l'Union africaine, du Forum du secteur privé africain, de la Position commune africaine sur le financement du développement et de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques.

4. À la fin de sa session, la Commission a adopté une Déclaration ministérielle, qui figure à l'annexe I du présent rapport. À l'annexe II sont reproduites les neuf résolutions adoptées par la Commission, qui donnent à la CEA et à la Commission de l'Union africaine (CUA) mandat pour entreprendre des travaux dans les domaines essentiels intéressant le développement de l'Afrique. La liste des résolutions adoptées est la suivante:

928(XLVIII) Mise en œuvre de l'Agenda 2063: planification, mobilisation et financement au service du développement;

929(XLVIII) Troisième Conférence internationale sur le financement du développement;

- 930(XLVIII) Forum régional africain sur le développement durable;
- 931(XLVIII) La révolution des données et le développement de la statistique;
- 932(XLVIII) Indice africain de développement social;
- 933(XLVIII) Cadre de partenariat renouvelé entre le système des Nations Unies et l'Union africaine sur l'intégration et le programme de développement de l'Afrique pour 2017-2027;
- 934(XLVIII) Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024;
- 935(XLVIII) Pays les moins avancés d'Afrique;
- 936(XLVIII) Les avancées et la poursuite du développement de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques

5. Le rapport de la réunion du Comité d'experts est joint comme annexe III au présent rapport.

II. Activités de la Commission depuis sa quarante-septième session

A. Activités des organes subsidiaires

6. Au cours de la période considérée, le secrétariat a veillé aux préparatifs et fourni les services des réunions des différents organes subsidiaires de la Commission, dont les réunions du Comité intergouvernemental d'experts des cinq bureaux sous-régionaux. Les conclusions de ces réunions, y compris les dates et les lieux, sont reprises au chapitre III du présent rapport.

B. Autres activités

1. Programmes ordinaires

a) Politiques macroéconomiques

7. Ce sous-programme vise à promouvoir des politiques, stratégies et programmes en faveur de la croissance et du développement durables et à contribuer à la transformation économique de l'Afrique, tout en aidant à atténuer les effets négatifs éventuels des politiques. Le travail mené dans ce cadre s'articule autour de sept domaines d'intervention, qui sont: prévisions économiques, planification du développement, développement du secteur privé, promotion de l'investissement, flux financiers illicites, financement du développement, et gouvernance et gestion du secteur public.

8. Ces domaines d'intervention correspondent aux domaines les plus courants couverts par la gestion et les politiques macroéconomiques. De fait, même si les pays peuvent afficher quelques divergences, l'Afrique en général fait preuve d'une plus grande maturité sur le plan macroéconomique. Alors que cette tendance a commencé sur des bases très modestes à la fin du précédent millénaire, il est fort probable que davantage d'améliorations macroéconomiques se produiront et elles pourraient enclencher des cycles vertueux de développement dans un plus grand nombre de pays. Dans le même temps, certains effets négatifs de la croissance, comme le creusement des inégalités, mettent en évidence le rôle crucial qui incombe aux États pour faire en sorte que, grâce à l'adoption de politiques énergiques, le développement soit inclusif.

9. En mars, l'édition 2014 de la publication annuelle phare de la Commission économique pour l'Afrique, le *Rapport économique sur l'Afrique*, consacré au thème « Politique industrielle dynamique en Afrique », a été lancé en collaboration avec la CUA. Le rapport a approfondi le concept d'industrialisation fondée sur les produits de base, présenté dans l'édition précédente, et a mis les institutions et la politique industrielle sous la rampe des projecteurs. Comme par le passé, l'édition 2014 a été lancée dans différents lieux, en Afrique et en dehors. Une note d'orientation, des articles d'opinion et des articles de presse connexes ont également paru sur le thème du rapport.

10. Une des principales ambitions novatrices du sous-programme, et de la Commission en général, est d'élaborer un modèle de prévision axé sur l'Afrique. En 2014, ce travail s'est poursuivi; une note conceptuelle a été rédigée et à la fin de l'année, la mise au point d'un prototype avait commencé. Le modèle de prévision devrait être terminé et lancé en 2015.

11. Toujours en 2014, dans le cadre du sous-programme, un rapport a été publié sur le cadre macroéconomique nécessaire à la transformation structurelle des économies africaines. Le rapport contient un examen critique des cadres macroéconomiques existants et une proposition de cadre macroéconomique général, ainsi que des propositions de mesures macroéconomiques précises favorables à la transformation structurelle de l'Afrique.

12. L'édition 2014 du *Rapport sur les OMD*, intitulée *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*, a été lancée le 1^{er} novembre 2014 à Addis-Abeba. En plus d'évaluer les résultats des pays africains, considérés individuellement et ensemble, dans la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les auteurs du rapport ont inclus une analyse originale de la situation initiale de développement de l'Afrique, au moment où les objectifs étaient adoptés. Par ailleurs, une partie a été spécialement consacrée à la présentation, dans les grandes lignes, de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, adoptée par l'Union africaine. En traitant ces deux sujets, la Commission a fait des contributions importantes aux négociations et à l'élaboration en cours du programme de développement pour l'après-2015.

13. En août 2014, la Commission a organisé, en collaboration avec la CUA, la Banque africaine de développement (BAD) et le Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), une réunion consultative régionale sur le cadre de responsabilisation pour l'après-2015, qui a rassemblé les sherpas du Groupe de haut niveau chargé du Programme de développement pour l'après-2015 et des représentants de la société civile, des gouvernements et du secteur privé de la région. Le document adopté à l'issue de la réunion présente les éléments fondamentaux d'un cadre de responsabilisation concernant le Programme de développement pour l'après-2015, dans une perspective africaine.

14. Tout au long de l'année, la Commission a travaillé, avec la CUA, à la production et à la diffusion de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, à la transposition des documents y relatifs sous forme d'objectifs et de cibles, et à la formulation d'une stratégie de plaidoyer. La plupart des éléments figurant dans la Position commune africaine ont été repris dans la proposition soumise par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable.

15. L'expertise accumulée pendant le processus devrait s'avérer utile dans les négociations devant aboutir à l'élaboration finale du programme de développement mondial. En particulier, le document final de la réunion consultative régionale sur les cadres de responsabilisation a servi de contribution à un rapport de synthèse du Secrétaire général, qui orientera à son tour les négociations intergouvernementales sur le Programme de développement pour l'après-2015. Les activités de suivi et le partage d'informations se poursuivront tout au long de 2015 afin de faire en sorte que le document final mondial reflète des points de vue et priorités de l'Afrique.

16. La Commission a aussi amplement contribué à la Conférence panafricaine sur les inégalités dans le contexte de la transformation structurelle, tenue à Accra en avril 2014. La Conférence était organisée par le Gouvernement ghanéen, en partenariat avec la Commission, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Campagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Conseil pour le

développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), l'Agence danoise de développement international, l'Institut de recherche statistique, sociale et économique (Ghana), la Société internationale pour le développement et Third World Network Africa. Les participants, plus de 250 au total, représentaient des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des universités, la société civile et le secteur privé. La conférence s'est achevée par l'adoption du projet de déclaration de politique générale, qui appelle tous les gouvernements et les parties prenantes à faire de la réduction des inégalités une priorité dans leurs programmes de développement actuels et futurs. De plus, les débats, les travaux et les conclusions de la conférence, dont les notes de synthèse et les études de cas de pays sur les inégalités, constituent des sources d'informations sur le fond qui peuvent être utilisées aux fins du travail sur les politiques, effectué dans le cadre du sous-programme.

17. Le rapport intitulé *Planification du développement économique en Afrique: 50 années d'expérience* a été achevé en 2014 et sera publié en 2015. Les expériences de planification dans neuf pays africains des cinq sous-régions y sont évaluées, l'objectif étant d'éclairer les décideurs sur leurs pratiques et leurs orientations politiques actuelles en matière de planification du développement.

18. En mai 2014, une collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU a abouti à l'organisation, par la Commission, d'une réunion de sensibilisation sur le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable. Ce comité a été formé à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012, et a été chargé par l'Assemblée générale de produire un rapport proposant des options quant à une stratégie de financement efficace pour atteindre les objectifs de développement durable. À cette fin, les points de vue des parties prenantes africaines, dont la société civile et le secteur privé, ont été recueillis lors de la réunion, pour examen par le Comité. Plus de 60 personnes y ont assisté, et un résumé du président a été produit, qui présente les questions clefs et les priorités du financement du développement en Afrique. Ce résumé a également servi de base au rapport final du Comité.

19. Le travail concernant la mobilisation de fonds pour le développement s'est poursuivi lors du neuvième Forum pour le développement de l'Afrique, tenu en octobre 2014 au Maroc sur le thème « Des modes de financement innovants pour la transformation de l'Afrique ». Le Forum a offert une tribune aux principales parties prenantes africaines pour échanger des informations essentielles et prendre part à des débats bien ciblés et approfondis sur des questions touchant à quatre domaines thématiques: mobilisation des ressources intérieures, flux financiers illicites, capital-investissement, et nouvelles formes de partenariat. La Conférence s'est conclue par l'adoption du Consensus de Marrakech, qui présente des engagements décisifs en faveur de modes de financement innovants au service de la transformation de l'Afrique.

20. Dans le cadre du sous-programme, deux études ont également été réalisées, qui analysent le rôle des partenariats public-privé dans l'accélération du développement du secteur privé local, dans les secteurs de l'énergie et du bâtiment en Afrique. Les projets des deux études ont été examinés lors de réunions de groupes d'experts en décembre 2014, et seront traduits et publiés au début de 2015.

21. En outre, la Commission a accueilli la neuvième édition annuelle de la Conférence économique africaine à Addis-Abeba, du 1^{er} au 3 novembre 2014. La Conférence était organisée conjointement avec la BAD et le PNUD sur le thème « Savoir et innovation pour la transformation de l’Afrique », et a rassemblé 187 participants au total. Dix des quinze chercheurs qui ont présenté des articles scientifiques, répondaient au critère de « jeunes chercheurs » – c’est-à-dire âgés de moins de 40 ans – et trois étaient des femmes. Des représentants africains des pouvoirs publics et des représentants d’instituts de recherche et d’universités d’Afrique et du reste du monde y ont également participé. Parmi les organes régionaux et multilatéraux représentés à la Conférence figuraient le NEPAD et l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Des membres du secteur privé et de divers médias étaient aussi présents.

22. La Commission a également appuyé le travail du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d’Afrique et contribué à son rapport. Celui-ci a été rédigé sur la base de cinq études de cas de pays, de consultations régionales, de missions en Afrique du Sud et à Maurice, et d’interactions avec des partenaires aux États-Unis et en Europe. La Commission a produit trois chapitres du rapport et apporté un appui communicationnel et des conseils techniques au Groupe de haut niveau. En janvier 2015, le rapport a été présenté à la Conférence des chefs d’État et de gouvernement de l’Union africaine et lancé aux niveaux régional et mondial.

23. La troisième édition du *Rapport sur la gouvernance en Afrique*, traitant du thème « Élections et gestion de la diversité en Afrique » a été lancée et diffusée, en collaboration avec le PNUD, en juin 2014. Le Rapport a également été lancé et diffusé par les bureaux sous-régionaux de la Commission en Afrique centrale (Cameroun) et en Afrique australe (Zambie). À la fin de 2014, environ 1 500 exemplaires du rapport (800 en anglais et 700 en français) avaient été distribués à des décideurs, chercheurs et parties prenantes. Au deuxième semestre de l’année, le travail sur la quatrième édition du Rapport s’est intensifié. Cette édition porte sur le thème « Mesurer la corruption en Afrique ». En juillet 2014, la Commission a convoqué une réunion de groupe d’experts à Addis-Abeba pour réfléchir au thème du rapport et se pencher sur la méthodologie; une note de synthèse sur le rapport a été mise au point plus tard dans l’année. Après la présentation d’une version provisoire à une réunion d’examen externe au cours du premier trimestre de 2015, la collecte des données doit commencer dans dix pays africains. La quatrième édition du *Rapport sur la gouvernance en Afrique* devrait être terminée en 2015.

24. Le Programme régional de lutte contre la corruption en Afrique 2011-2016, de l’UA et de la CEA, a produit un projet d’étude intitulé « Corruption dans les passations de marchés publics en Afrique: le cas du secteur des infrastructures ». L’objectif spécifique de l’étude est de fournir aux décideurs africains une évaluation, sur la base d’enquêtes, des effets de la corruption dans la passation des marchés publics en Afrique. Il y est aussi question de l’effet domino négatif que la corruption dans ce secteur a sur le développement des infrastructures et la transformation structurelle. Après sa présentation à une réunion d’examen externe au cours du premier trimestre de 2015, l’étude sera publiée plus tard dans l’année.

25. En 2014, dans le cadre de ce sous-programme et en collaboration avec le Centre africain pour la mise en valeur des ressources minérales de la CEA, ont débuté les travaux pour une étude sur le thème des flux financiers illicites et de la mobilisation des ressources intérieures. L’objectif est d’appuyer les pays africains, en particulier ceux qui exportent des

ressources minérales, à parvenir à une meilleure compréhension de la nature des flux financiers illicites qui quittent le continent et de leurs principales sources, et de présenter des recommandations sur la manière de surmonter les obstacles politiques qui se dressent dans la lutte contre ces flux. L'étude devait être publiée au premier trimestre de 2015.

b) Intégration régionale et commerce

26. La priorité de ce sous-programme a été d'appuyer l'Afrique dans ses efforts visant à créer une zone de libre-échange continentale et un marché commun avant 2017. La Commission a conçu des politiques et programmes de renforcement de la coopération économique et de l'intégration, en application du Traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine. Elle fournit, dans le cadre de ce sous-programme, des travaux de recherche axés sur les politiques portant sur les liens entre les politiques d'investissement et les principaux moteurs de l'intégration régionale, à savoir la terre, l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'énergie, les infrastructures, le commerce et l'industrialisation.

27. L'intégration régionale est une stratégie clef de développement et devrait rapporter des gains économiques à l'Afrique, même si, pour l'heure, les pays du continent commercent peu entre eux. En 2014, la Commission a apporté aux pays un appui politique étayé par des faits, dans le but d'accroître leurs capacités de mobiliser des ressources pour le développement et d'améliorer la compétitivité du secteur privé. Elle a évalué les besoins et opportunités d'investissements dans les communautés économiques régionales et en Afrique en général, en prêtant une attention particulière aux besoins des projets régionaux, à la promotion du développement agricole et rural, à la sécurité alimentaire et à la gestion des terres, et au développement de l'agro-industrie et des chaînes de valeur en Afrique. Elle a également fourni une analyse fondée sur les faits de la mesure dans laquelle la hausse des exportations de l'Afrique s'est accompagnée d'une diversification de son commerce.

28. Des progrès satisfaisants ont été réalisés en ce qui concerne l'initiative sur l'intensification du commerce intra-africain et la promotion d'une zone de libre-échange continentale auprès des États membres et des communautés économiques régionales. L'initiative relative à la zone a été mise au point en réponse à une décision de la Conférence de l'Union africaine, prise à sa vingt-troisième session ordinaire, en juin 2014, dans laquelle il était expressément demandé à la CUA, à la CEA, à la BAD et aux autres agences concernées de prendre les mesures adéquates pour l'application effective du plan d'étapes sur la zone de libre-échange continentale et l'intensification du commerce intra-africain. La Commission, en collaboration avec la CUA et le PNUD, a travaillé en lien étroit avec les communautés économiques régionales et certains États membres à la mise en œuvre de l'initiative. Des réunions consultatives ont été tenues avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), l'Union du Maghreb arabe (UMA), le Gabon, le Nigéria, la République-Unie de Tanzanie et la Tunisie, qui ont abouti à l'élaboration de projets de plans d'action pour plusieurs pays et pour l'UMA. Tous les États membres et les communautés économiques régionales ont passé des résolutions sur la désignation d'interlocuteurs pour leur plan d'action concernant l'initiative relative à la zone de libre-échange continentale et à l'intensification du commerce intra-africain. L'initiative a été approuvée par les chefs d'État africains, dans le but d'augmenter le commerce entre les pays membres africains, et, à terme, d'établir une zone de libre-échange continentale en 2017,

ce qui fera augmenter les revenus, ajoutera de la valeur aux biens et relèvera les niveaux de vie des populations d'Afrique.

29. En mars 2014, la CEA et la CUA ont proposé une méthodologie à suivre pour un indice africain d'intégration régionale, à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et à la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine, lors de leur septième réunion annuelle conjointe. Les deux organes ont adopté des résolutions appuyant l'indice. Le projet a ensuite été fusionné avec une initiative similaire lancée par la BAD, et à la suite, la Commission, la BAD et la CUA ont arrêté une méthode commune et un plan d'étapes pour mettre en œuvre ce projet très attendu. La Commission a contribué à l'élaboration de métadonnées et de questionnaires pour les indicateurs, et a aussi entrepris de former des cadres, dans 11 États membres et trois communautés économiques régionales, à l'utilisation des nouveaux indicateurs et à la manière de collecter les données pour le calcul de l'indice.

30. À ce jour, un volume important de données a été collecté pour l'indice, notamment des données partielles concernant 52 pays, relatives à 26 des indicateurs utilisés dans l'indice. La Commission a déjà commencé à rédiger le projet de rapport analytique sur l'indice et présenté un premier rapport d'étape au Comité des directeurs généraux des bureaux nationaux de statistique et à la Commission africaine de statistique, lors de leur première session conjointe, tenue à Tunis en décembre 2014. Pendant la période considérée, l'Observatoire de l'intégration régionale en Afrique de la CEA est devenu pleinement opérationnel et a régulièrement été actualisé, afin qu'il puisse servir de lieu de centralisation de données en temps réel sur les profils de pays, les traités, et autres données pertinentes.

31. En 2014, les travaux de recherche de la Commission ont abouti à de nouvelles analyses des effets des accords de partenariat économique (APE). Le Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC) a été étroitement associé aux négociations de ces accords, en coordination avec la CUA. Agissant sur la demande des parties prenantes concernées, et en étroite coordination avec les communautés économiques régionales concernées, la Commission a entrepris d'étudier les effets des accords de partenariat économique dans les sous-régions de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique de l'Est et australe. Les résultats obtenus pour ces deux sous-régions ont aussi une valeur indicative de la situation plus générale dans d'autres sous-régions d'Afrique et des configurations régionales. L'étude, fondée sur des simulations d'équilibre général calculable, a évalué dans quelle mesure les accords de partenariat économique soutiendraient l'Afrique dans son entreprise de transformation et d'intégration régionale. La recherche a montré que les pays africains ne vont probablement pas récolter des avantages substantiels des APE, à l'exception d'un petit nombre de pays appartenant à la catégorie des moins avancés, qui exportent vers l'Union européenne des produits agricoles précédemment considérés comme sensibles (principalement le riz, le sucre, les produits laitiers et la viande). De plus, les résultats des simulations plaident fortement en faveur de l'échelonnement de la libéralisation du commerce, d'une manière telle qu'une intégration régionale effective soit réalisée avant les APE.

32. En 2014, la Commission a fourni un appui au renforcement des capacités du Groupe africain des négociateurs à Genève à l'approche de la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui a permis de consolider la position du Groupe africain sur le programme de travail de l'OMC pour l'après-Bali. En collaboration avec la délégation permanente de l'Union africaine auprès de l'Office des Nations Unies à

Genève, le CAPC a financé et organisé un séminaire à l'issue de la Conférence de Bali à l'intention du Groupe africain d'ambassadeurs et d'experts, dans le but de renforcer la position de ce groupe au sujet du programme de travail après-Bali .

33. Dans le cadre du sous-programme, le travail concernant l'avenir des relations commerciales entre les États-Unis et l'Afrique a, notamment, consisté à produire un livre blanc sur les relations économiques futures et à élaborer des directives pour une stratégie nationale d'adaptation à l'*African Growth Opportunity Act* (AGOA, loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique), accompagnées d'un cadre de suivi et d'évaluation pour juger de la réussite des pays admis à obtenir des avantages commerciaux au titre de l'AGOA. Cet exercice a fourni aux pays éligibles des éléments de départ pour élaborer leur propre stratégie d'adaptation. Depuis que ce cadre a été élaboré, l'Éthiopie, le Lesotho et la Zambie ont adopté leur stratégie. Face à la dynamique ainsi créée et à la demande des pays éligibles, la BAD a rejoint la Commission dans ce travail et collabore à cette activité.

34. La Commission a entrepris un important examen des politiques bilatérales d'investissement et de la situation concernant les traités bilatéraux d'investissement en Afrique, dans le but d'étudier les perspectives en matière d'intégration régionale en Afrique et d'examiner ses incidences. L'étude, portant sur 36 pays, a passé en revue leurs politiques d'investissement et les traités bilatéraux d'investissement auxquels ils sont parties. Le principal objectif était d'évaluer l'existence, la portée et la mise en œuvre de tels politiques et traités en Afrique et leur contribution à l'investissement; de cerner les questions, préoccupations et problèmes clefs suscités par ces accords; de les étudier du point de vue de l'intégration régionale; et de formuler des recommandations appropriées. La cible visée par l'étude était un vaste éventail de décideurs et de parties prenantes, dont les agences de promotion des investissements, les chambres de commerce et les ministères du commerce, des finances et de la planification. Ce travail a permis d'intensifier le plaidoyer en faveur de la renégociation des traités bilatéraux d'investissement, pour qu'ils répondent davantage aux besoins de développement des pays africains.

35. La Commission a également mené une étude politique majeure sur le capital-investissement, envisagé comme une éventuelle source complémentaire d'investissement en appui au développement de l'Afrique. L'avant-propos de l'étude a été signé par le Premier Ministre ivoirien, qui a affirmé son franc soutien à cette initiative de la Commission. Des activités de sensibilisation supplémentaires ont été réalisées lors du neuvième Forum pour le développement de l'Afrique, tenu à Marrakech en octobre 2014, ce qui devrait donner lieu à l'adoption, par plusieurs États membres, de recommandations visant à créer des conditions plus favorables au capital-investissement, qui suit déjà une courbe ascendante en Afrique, en particulier dans des pays tels que l'Afrique du Sud, le Kenya et le Nigéria.

36. Sur les questions agricoles, le travail de la Commission en 2014 a notamment consisté à former les États membres aux tendances émergentes sur les marchés agricoles mondiaux et aux intérêts stratégiques des pays africains. La Commission a également appuyé le renforcement des capacités du Groupe africain concernant le programme de travail de l'après-Bali et la reprise des négociations sur les questions agricoles, aidant à renforcer les positions du Groupe en faveur de l'ambition qui est de promouvoir l'intégration régionale et la création d'une zone de libre-échange continentale.

37. À la Conférence conjointe des ministres de l'agriculture, du développement rural, de la pêche et de l'aquaculture de l'Union africaine et de la CEA, tenue en mai 2014, les ministres ont pris l'engagement d'adopter et de réaliser les sept objectifs principaux du programme de croissance et de transformation accélérées de l'agriculture africaine en 2015. Pour sa part, la Commission a dirigé les travaux de rédaction du rapport commandé sur l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique. L'objectif de ce rapport est de consigner les points de vue qui font consensus entre les organisations africaines concernées sur le meilleur moyen de remplir les engagements politiques pris en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, dans le but de parvenir à libérer l'Afrique de la faim d'ici à 2025.

38. Dans le domaine de la gestion des terres en Afrique, six communautés économiques régionales et deux États membres ont élaboré des plans de travail, avec l'appui de la Commission, en vue de l'application de la Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique de l'Union africaine. En juin 2014, la Commission a soumis son rapport de situation concernant l'application de la Déclaration, en même temps qu'une proposition de mécanisme de suivi et d'évaluation et de cadre de renforcement des capacités, à deux réunions de groupes d'experts sur le programme foncier africain, organisées par l'Initiative sur les politiques foncières. Cette dernière est un programme conjoint de la CUA, de la Commission et de la BAD, dont la mission est de faciliter l'application de la Déclaration sur les problèmes et enjeux en Afrique. La Commission a également organisé une séance de formation des parlementaires, à l'intention des États membres, sur les investissements fonciers à grande échelle.

39. La Commission a soumis des documents de travail à la troisième session de la Conférence des ministres africains des transports de l'Union africaine, tenue à Malabo en avril 2014, et en a assuré le service. Les ministres ont examiné et adopté la Charte africaine de sécurité routière et l'examen régional pour l'Afrique de l'état de mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty. De plus, la Commission a organisé un séminaire régional sur la promotion des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, qui a porté principalement sur l'investissement et les difficultés de financement. Un forum régional sur la mise en œuvre de projets d'infrastructures de transport transfrontaliers en Afrique a été lancé par la Commission en 2014, pour servir de tribune au suivi et à l'évaluation de tels projets d'infrastructures. La première réunion du forum a été convoquée en juillet 2014. Enfin, la Commission a convoqué une réunion régionale sur la production locale d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en Afrique, et une autre sur l'état des accords bilatéraux en matière d'investissement en Afrique.

c) Innovation, technologie et gestion des ressources naturelles de l'Afrique

40. L'objectif stratégique de ce sous-programme est de promouvoir l'adoption et la mise en œuvre d'initiatives dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, des changements climatiques et des nouvelles technologies, en vue de favoriser la transformation économique et sociale de l'Afrique. En 2014, la Commission a poursuivi ses travaux de recherche et de plaidoyer concernant le rôle moteur que peuvent jouer les innovations et les systèmes technologiques dans la croissance, le but étant de renforcer la capacité des États membres à mettre en œuvre des réformes politiques destinées à rendre leurs économies plus respectueuses de l'environnement et à garantir un usage et une gestion efficaces de leurs ressources minérales. Par ailleurs – et dans le cadre de l'Initiative Climat pour le développement de l'Afrique (ClimDev-Afrique), une initiative commune de la Commission,

de la CUA et de la BAD – la Commission a continué d'appuyer l'action des États membres visant à surmonter les difficultés créées par les changements climatiques dans des secteurs clefs du développement, en mettant en place des plans et mécanismes adaptés pour tenir compte des risques climatiques dans les priorités, politiques, stratégies et programmes nationaux de développement.

41. Le travail de la Commission a donné lieu à l'adoption, par les États membres, les communautés économiques régionales et la CUA, de 15 initiatives de renforcement des capacités, visant à favoriser et exploiter les nouvelles technologies et les innovations en faveur du développement aux niveaux national et sous-régional. Parmi ces initiatives, on peut citer l'élaboration d'un manuel sur les indicateurs relatifs à l'administration électronique et la formulation de la stratégie d'administration électronique en Guinée; l'élaboration de directives continentales sur la gouvernance transparente et les données publiques en accès libre en Afrique; et la formulation de plans d'exécution d'une politique relative aux technologies de l'information et des communications au Cameroun, en Éthiopie, en Gambie, au Ghana et au Maroc. La Commission a également commencé à aider la Namibie dans la mise au point et l'application des indicateurs relatifs à l'administration électronique.

42. Par ailleurs, la Commission a animé des débats sur l'utilisation de la biotechnologie agricole pour la transformation de l'Afrique et commencé à élaborer un cadre méthodologique pour aider les pays à élever leur stature en matière de science, de technologie et d'innovation. Elle a également apporté des contributions à la réunion africaine sur l'innovation, la science et la technologie, tenue à Maurice en mai 2014, à la conférence annuelle sur l'enseignement et la formation assistés par la technologie, tenue à Kampala en mai 2014, et à la réunion d'examen de haut niveau, dix ans après, des progrès réalisés concernant les décisions du Sommet mondial sur la société de l'information, organisée par l'Union internationale des télécommunications (UIT) en juin 2014 à Genève.

43. En partenariat avec le Gouvernement nigérian, la Commission a organisé la troisième réunion du Forum africain sur la gouvernance de l'Internet, tenue en juillet 2014 à Abuja, et a participé à la neuvième réunion annuelle du Forum mondial sur la gouvernance de l'Internet, tenue en septembre 2014 à Istanbul. Ces réunions ont donné l'occasion d'approfondir la compréhension de chaque domaine considéré, d'énoncer les résultats attendus et les activités correspondantes à mettre en œuvre pour renforcer la contribution de ce secteur au programme de transformation de l'Afrique.

44. En 2014, la Commission a collaboré avec un large éventail d'institutions et de réseaux d'innovateurs. Il s'agit, en particulier, de Researchers, Inventors and Innovators Association of Ethiopia (RIIA-E), (Association éthiopienne des chercheurs, inventeurs et innovateurs d'Éthiopie), de dix universités africaines et de huit agences de développement et de commercialisation technologiques. La Commission a prêté assistance à certains des chercheurs et a aidé à améliorer les compétences techniques des étudiants et chercheurs en matière de conception et de commercialisation d'innovations technologiques pour des améliorations de la situation sanitaire dans des pays comme l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda et la Zambie.

45. Les États membres ont montré un intérêt croissant à promouvoir une économie verte et une croissance verte inclusives dans le cadre de leurs programmes de développement et de transformation durables. En attestent les demandes faites durant une série de forums

régionaux et mondiaux, notamment lors de sessions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), durant les conférences des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, pendant la Conférence préparatoire régionale africaine pour la Conférence sur le développement durable, durant la Conférence elle-même, ainsi que pendant la Réunion régionale d'application en Afrique des processus de suivi de cette conférence. L'adoption par la CMAE du Partenariat africain sur l'économie verte est un signal fort de la volonté de l'Afrique de mettre en œuvre le programme pour une économie verte inclusive afin de réaliser ses aspirations à un développement durable. Cet intérêt et cette détermination manifestes constituent une occasion que la Commission doit mettre effectivement à profit pour faire en sorte que son travail en matière d'économie verte soit accompli efficacement.

46. Dans cet esprit, la Commission a engagé les experts et décideurs africains à définir, valider et mieux coordonner les mesures nécessaires à une économie verte inclusive en Afrique. De plus, l'élaboration d'un rapport et la convocation d'une réunion du groupe spécial d'experts sur les outils et méthodes intégrés pour une économie verte inclusive en Afrique ont permis d'améliorer la compréhension et de favoriser le dialogue multipartite, la mise en réseau et le partage d'expériences entre diverses parties prenantes sur des outils et méthodes d'évaluation intégrés.

47. Dans le cadre du présent sous-programme, la Commission s'est concentrée sur cinq pays – Burkina Faso, Éthiopie, Gabon, Mozambique et Tunisie – pour lesquels des études de cas sont actuellement menées sur l'économie verte inclusive et la transformation structurelle. Les résultats des recherches concernant le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Gabon et la Tunisie ont été présentés et diffusés à des décideurs et experts clés, améliorant ainsi leur compréhension, tout en favorisant le dialogue multipartite, la mise en réseau et le partage d'expériences entre diverses parties prenantes sur les politiques inclusives en matière d'économie verte et la transformation structurelle dans ces pays.

48. La Commission a aidé trois pays africains – Lesotho, Mozambique et République-Unie de Tanzanie – à mettre en œuvre leur stratégie nationale concernant le secteur minier et a commandé une série d'études et des activités de renforcement des capacités visant à créer des conditions favorables à la mise en œuvre de la Vision africaine des mines. Suite à des demandes du Ghana et de la Guinée, le Centre africain pour la mise en valeur des ressources minérales, administré par la Commission, a également commencé à leur fournir une assistance technique dans la conception de leur stratégie pour le secteur minier. En novembre 2014, une équipe d'évaluation technique du Centre a effectué une mission en Guinée pour examiner le régime fiscal appliqué au secteur extractif dans ce pays et sa conformité avec la Vision africaine des mines. La mission a débouché sur la conception et l'élaboration d'un modèle d'accord minier pour le deuxième bloc de minerai de fer de la mine de Simandou, dont l'exploitation doit faire l'objet d'un appel d'offres sous peu.

49. Le PNUD, qui est partenaire opérationnel du Centre africain pour la mise en valeur des ressources minérales, a organisé une réunion sur l'exécution du projet régional africain sur les industries extractives en appui à la Vision africaine des mines, lors de laquelle a été examiné le guide élaboré pour compléter le manuel sur les politiques nationales concernant le secteur extractif. Les participants à la réunion ont également évalué les progrès réalisés dans la transposition, au niveau national, de la Vision africaine des mines dans huit pays supplémentaires (Angola, Guinée, Lesotho, Mozambique, Ouganda, République-Unie de

Tanzanie, Rwanda et Zambie) et réaffirmé le partenariat entre le PNUD, la Commission, la CUA et la BAD en qualité de partenaires opérationnels du Centre africain pour la mise en valeur des ressources minérales.

50. Dans le cadre de l'Initiative sur les géosciences des minéraux en Afrique de la Banque mondiale – parfois dénommée le projet de « la carte à un milliard de dollars » – le Centre africain pour la mise en valeur des ressources minérales a mobilisé la communauté des professionnels de la géologie en Afrique pour les associer à cette entreprise. Entre autres résultats de cette collaboration, un groupe de travail technique a été créé pour traiter les questions de l'information géologique, dont l'Initiative sur les géosciences des minéraux en Afrique.

51. Dans le contexte de la Conférence African Mining Indaba, le Centre africain pour la mise en valeur des ressources minérales a lancé la Journée de la Vision africaine des mines, une occasion de faire fond sur les conclusions de la troisième session de la Conférence des ministres africains en charge de la mise en valeur des ressources minérales. Les principales réalisations de la Journée de la Vision africaine des mines à l'édition 2014 de Mining Indaba ont été: familiariser les chefs d'entreprise africains avec le contenu du pacte de la Vision africaine des mines; avancer l'idée d'un conseil africain pour les compétences concernant les ressources minérales; et faire de la Journée de la Vision africaine des mines un élément permanent de l'Indaba.

52. Dans ce contexte, le Centre africain pour la mise en valeur des ressources minérales a lancé un projet consistant à examiner la conception et la gestion des systèmes fiscaux dans quatre pays africains exportateurs de ressources minérales, à savoir l'Afrique du Sud, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. Plus précisément, il s'agira d'examiner les cadres réglementaires et les cadres de la politique fiscale dans ces pays, s'agissant en particulier de la taxation de l'industrie minière et de ses effets sur la mobilisation de recettes intérieures en provenance du secteur minier. Le projet devrait déboucher sur des propositions de régimes fiscaux optimisés et des propositions de politiques et de réglementations fiscales. Il est exécuté en collaboration avec la Division des politiques macroéconomiques de la Commission et viendra appuyer les résultats du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, dirigé par l'ancien Président sud-africain, Thabo Mbeki.

53. En collaboration avec le Centre africain pour le genre de la Commission, le Centre africain pour la mise en valeur des ressources minérales a également commencé une étude sur les femmes et les industries extractives, consacrée à l'analyse des cadres politiques, juridiques et réglementaires existants dans le secteur minier et contenant des recommandations pour l'intégration de l'égalité entre les sexes dans les politiques, lois, réglementations, normes et codes du secteur minier, en vue de promouvoir l'autonomisation économique des femmes. L'étude vise également à étudier les possibilités de collaboration fructueuse entre les grandes sociétés minières et les activités extractives à petite échelle.

54. La Commission a continué d'aider les États membres à surmonter les difficultés créées par les changements climatiques dans des secteurs clefs du développement, en mettant en place des mécanismes et plans adéquats qui permettent de tenir compte des risques climatiques dans les priorités, politiques, stratégies et programmes nationaux de développement. À cette fin, son appui a notamment pris la forme d'activités de production de

connaissances et de renforcement des capacités dans les domaines de l'efficacité énergétique, de la gestion des pertes et des dégâts et de l'agriculture résiliente aux changements climatiques, et d'une aide aux pays sur les moyens de tirer parti des avantages des économies bleue et verte. Au total, la Commission a lancé des initiatives pour le renforcement de la résilience face aux changements climatiques dans 27 États membres.

55. Le travail sur l'amélioration des capacités des stations météorologiques et hydrologiques nationales aux fins de l'adaptation aux changements climatiques, de la surveillance du climat et de l'alerte rapide, qui avait débuté dans trois pays pilotes – Éthiopie, Gambie et Rwanda – s'est poursuivi, quoique l'achat de matériel destiné à améliorer la qualité de l'information climatologique ait pris beaucoup plus de temps que prévu. Lorsque ce processus sera achevé, il contribuera de manière considérable à la réalisation d'objectifs tels que: l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données; l'amélioration de la diffusion des relevés de l'intensité pluviométrique, des températures, de la radiation solaire et de l'humidité; la mise à disposition de données convenablement présentées à l'intention des secteurs de l'agriculture, de l'eau, de l'énergie et des infrastructures; et la production de prévisions climatiques à court terme à destination du grand public.

56. Les travaux de recherche analytique visant à mieux renseigner la prise de décisions se sont poursuivis, l'accent étant mis sur les effets des changements climatiques sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et le commerce. Portant sur les 5 pays de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et sur 15 pays de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les recherches illustreront les liens entre changements climatiques, production agricole, commerce de produits de base agricoles et sécurité alimentaire.

57. En 2014, la Commission a entrepris d'analyser les effets des changements climatiques sur les petits États insulaires en développement, qui sont parmi les pays d'Afrique les plus vulnérables. Comme suite donnée aux demandes de petits États insulaires en développement, et suivant les recommandations de différents forums régionaux et internationaux, la Commission a nettement renforcé son appui à ces États dans leurs efforts d'adaptation, plus précisément Cabo Verde, les Comores, la Guinée-Bissau, Maurice, Sao Tomé-et-Principe et les Seychelles. Les activités mises en œuvre concernaient notamment le développement de la recherche et des capacités en vue de déterminer des options en matière de développement durable, qui soient conformes aux recommandations formulées dans le Programme d'action de la Barbade et dans la Stratégie de Maurice.

58. La Commission a publié deux cadres stratégiques régionaux pour appuyer les processus politiques fondés sur la science dans les petits États insulaires en développement, intitulés: « Changements climatiques dans les petits États insulaires en développement d'Afrique: de la vulnérabilité à la résilience – Le paradoxe des petits », et « *Unlocking Potentials of the Blue Economy: Are African SIDS Ready to Embrace the Opportunities?* » (Libérer le potentiel de l'économie bleue: les petits États insulaires en développement d'Afrique sont-ils prêts à saisir les opportunités ?).

59. Dans le cadre du sous-programme, la Commission a mené les préparatifs en vue de la participation de l'Afrique à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, tenue en septembre 2014 et de la participation notable de la Commission au Sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général plus tard le même mois. À chacun de ces rassemblements, des manifestations parallèles ont été organisées de

manière à ce que les points de vue de l'Afrique reçoivent l'attention voulue. Ainsi, une table-ronde ministérielle sur les petits États insulaires en développement d'Afrique s'est tenue en marge de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, tandis qu'au Sommet sur le climat, une manifestation parallèle a eu lieu sur le thème: « Eau, alimentation, sécurité énergétique: émergence d'une Afrique qui tire parti des possibilités offertes par les changements climatiques ». Ces manifestations parallèles ont servi à faire la promotion de cinq contributions à la réflexion sur les changements climatiques, fruits de travaux de recherche de la Commission, publiées dans le cadre du sous-programme.. Parmi les participants aux manifestations figuraient trois chefs d'État et plusieurs ministres africains.

60. Le point d'orgue du travail mené par le Centre africain pour les politiques en matière de climat en 2014 a été l'organisation, en octobre, de la quatrième Conférence annuelle sur les changements climatiques et le développement en Afrique, à laquelle plus de 400 personnes ont assisté. Pour la première fois, elle s'est tenue hors du siège de la Commission, à Marrakech (Maroc). Un des résultats à noter est la tenue d'un dialogue entre les communautés de chercheurs et d'utilisateurs des informations climatologiques sur les principales caractéristiques de la plate-forme de la recherche climatologique au service du développement (CR4D). Il a été convenu que le sous-programme assurerait le secrétariat de la plate-forme.

61. Sous l'égide du programme ClimDev-Afrique, une manifestation a été organisée lors de la Journée de l'Afrique tenue à Lima, pendant la vingtième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, sur le thème « L'Afrique dans le cadre d'un nouvel accord sur le climat pour l'après-2015 ». La manifestation, soutenue par la CUA et la BAD, a rassemblé beaucoup de participants, dont des ministres représentant la CMAE, des membres de centres nationaux de liaison pour la CCNUCC de pays africains, des membres des secrétariats d'autres conférences ministérielles, des représentants du NEPAD et d'autres partenaires de développement. Une consultation d'experts a également été organisée le même jour, sur le thème: « Fournir des services climatologiques en faveur du programme de transformation de l'Afrique: comment faire davantage ? »

d) Statistique

62. Le sous-programme sur les statistiques relève du Centre africain pour la statistique (CAS) de la CEA, qui œuvre au renforcement de la capacité des États membres de produire et de diffuser des statistiques de qualité, en effectuant une série d'activités de sensibilisation et en fournissant aux pays une assistance technique pour la conception et la mise en œuvre de leurs stratégies nationales de développement de la statistique.

63. La plupart des États membres ont, à l'heure actuelle, élaboré leurs stratégies nationales de première génération, que la CEA et la BAD évaluent actuellement, en favorisant parallèlement le développement de stratégies de deuxième génération. Le Rwanda vient de concevoir et d'adopter sa stratégie de deuxième génération. En 2014, les Comores, Djibouti, le Nigéria et le Togo ont tous progressé dans l'établissement de cadres juridiques et la création d'organismes autonomes de statistique. D'autres pays, dont le Mali, le Nigéria, le Rwanda et la Sierra Leone ont augmenté l'appui gouvernemental et reçu une aide accrue des bailleurs de fonds par l'intermédiaire de leurs programmes de pays des Nations Unies afin de développer davantage leurs propres stratégies nationales de développement de la statistique.

64. La quatrième réunion de la Commission africaine de statistique s'est tenue du 8 au 12 décembre 2014 à Tunis. La Commission sert de forum pour promouvoir le développement des systèmes statistiques nationaux en Afrique et améliorer la qualité et la comparabilité des statistiques établies par les pays membres. À sa quatrième réunion, la Commission a examiné les progrès et les tendances concernant le développement des systèmes statistiques. Elle a également recensé les questions de développement de la statistique à examiner, notamment la révolution en matière de données en Afrique et ses implications pour le Programme de développement pour l'après-2015 (pour plus de détails sur ce processus, se référer à la partie du chapitre III ci-après portant sur les activités de la Commission africaine de statistique).

65. La sixième réunion du Forum pour le développement de la statistique en Afrique, qui a précédé la quatrième réunion de la Commission africaine de statistique, a rassemblé des représentants des pays africains, des institutions bilatérales et internationales, du Secrétariat et des organismes de l'ONU, des centres de formation statistique africains, ainsi que des organisations régionales et sous-régionales. La réunion, qui avait pour thème « Renforcement de la coordination, de la collaboration et des partenariats en appui au développement de la statistique en Afrique », a été l'occasion pour l'ensemble des acteurs concernés de mettre en place un système permanent de suivi du développement de la statistique en Afrique et de renforcer les modalités de coopération en vue de tirer parti de l'avantage comparatif de chaque partenaire.

66. Une réunion de groupe d'experts sur l'utilisation de dispositifs mobiles pour la collecte de données s'est également tenue dans le cadre de la préparation de la première session conjointe du Comité des directeurs généraux des bureaux nationaux de statistique et de la Commission africaine de statistique. Un document de travail a été établi pour servir de pilote aux études de pays. Cette activité a pour but principal d'établir un guide pour l'utilisation des dispositifs mobiles dans la collecte de données. Des experts africains des États membres, ainsi qu'un expert de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et un autre du Bureau des recensements des États-Unis, ont pris part à la réunion. Le projet de document de travail a été présenté afin qu'il guide les discussions sur la mise en œuvre de ce nouvel outil novateur pour la collecte de données et la production de statistiques.

67. La Journée africaine de la statistique a été largement célébrée le 18 novembre 2014 par la majorité des pays africains. Cette manifestation vise principalement à sensibiliser le public au rôle important que jouent les statistiques dans tous les aspects du développement socioéconomique en Afrique. Elle fournit une occasion de plaider en faveur de l'utilisation systématique et accrue des statistiques pour la prise de décisions fondées sur des données probantes, le but étant d'assurer la pertinence des statistiques, leur intégration dans les plans nationaux de développement, ainsi que leur utilisation dans la conception des programmes de pays et le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement. La Journée africaine de la statistique de 2014 avait pour thème: « Des données en accès libre pour la participation inclusive et la responsabilisation ». La CEA a conçu et distribué les affiches, le communiqué et les matériaux utilisés pour célébrer l'événement, qui a donné lieu à une série d'ateliers nationaux, d'interventions dans les médias de hauts responsables et à la publication de résultats d'enquêtes et de données.

68. Le Centre africain pour la statistique a continué de jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre du Programme africain d'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil. Le programme est pris en charge par un ensemble d'institutions panafricaines, d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales, qui en constitue le groupe de base. En décembre 2014, le groupe, travaillant en collaboration avec la Division de statistique de l'ONU, a animé un atelier à Addis-Abeba pour donner aux experts nationaux des directives sur les Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, qui venaient d'être nouvellement révisés. Trente-sept experts africains, représentant des offices d'état civil et des bureaux nationaux de statistique, ont participé à cet atelier.

69. L'initiative régionale sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil a permis d'encourager la collaboration entre les acteurs intéressés dans les pays (principalement les bureaux de statistique et les services de santé et de l'état civil). La neuvième session du Symposium africain sur le développement de la statistique s'est tenue à Gaborone du 17 au 21 février 2014. Troisième d'une série de cinq consacrée à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil, ce symposium a réuni les deux principaux groupes d'organismes travaillant dans ce domaine dans les pays africains, à savoir les services d'enregistrement des faits d'état civil et les offices nationaux de statistique, et leur a permis d'examiner les problèmes liés à la mise en œuvre du Programme africain d'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil, en mettant un accent particulier sur la promotion de l'usage des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pour appuyer la bonne gouvernance en Afrique.

70. Le programme a permis de susciter un élan mondial, persuadant les partenaires de développement et les bailleurs de fonds de l'urgence qu'il y a à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil. Une réunion mondiale sur cette question a eu lieu à Addis-Abeba les 28 et 29 avril 2014. Co-organisée par la Commission économique pour l'Afrique, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la Banque mondiale, et parrainée par le Gouvernement canadien, la réunion avait pour objet de discuter des investissements et de l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil, en s'appuyant sur la dynamique régionale et mondiale actuelle. Un projet de plan d'investissement, mis au point par la Banque mondiale et destiné à améliorer ces systèmes, a été examiné.

71. La série des recensements de la population et de l'habitat de 2010 en Afrique a connu un succès sans précédent pour ce qui est du nombre des pays qui y ont participé: au total 47, soit 9 de plus que lors de la série de 2000. Les Comores, Madagascar et la République démocratique du Congo envisagent d'effectuer un recensement en 2015. Le recensement en Sierra Leone prévu pour 2014 a été reporté en raison de la crise d'Ebola. Une autre réalisation importante de la série de 2010 a été que quatre des pays qui avaient manqué les séries de 1990 et de 2000 ont effectué des recensements en 2010. Il s'agit de l'Angola (après 44 ans), de Djibouti (après 26 ans), du Libéria (après 24 ans) et du Togo (après 29 ans).

72. La CEA, de concert avec la BAD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et Statistics South Africa, a beaucoup fait pour encourager les pays africains à procéder à des recensements nationaux. Cet effort a contribué à la couverture en recensement

la plus complète jamais réalisée par les pays africains. En 2014, la CEA, en partenariat avec la BAD, a effectué une évaluation de la série de recensements de 2010 en Afrique, qu'elle a présentée à la Commission de statistique de l'ONU et à la Commission africaine de statistique. Le rapport s'appuie sur une enquête par questionnaire menée par la Division de statistique et le Bureau des recensements des États-Unis en 2011 et 2012, ainsi que sur une évaluation détaillée entreprise par la CEA et la BAD en 2013 dans huit pays africains. Le rapport a porté sur quatre principaux thèmes: planification et gestion; assurance qualité; utilisation de la technologie, et traitement, diffusion, analyse et utilisation. Il contient d'importantes recommandations pour la série des recensements de 2020. Outre l'exploit sans précédent pour le continent d'avoir 47 pays ayant effectué au moins un recensement de la population et de l'habitat en 2010, le rapport a également attiré l'attention sur l'utilisation de la technologie et l'amélioration du traitement et de la diffusion des données. Il a souligné aussi les défis à relever et proposé des mesures radicales pour la conduite de la série des recensements de 2020, qui a débuté en janvier 2015.

73. Le Projet africain sur la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008 a été élaboré par le Groupe africain sur la comptabilité nationale sous l'égide de la Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique) et son lancement officiel a eu lieu en janvier 2014. Il réunit les États membres, les communautés économiques régionales, des institutions panafricaines (BAD, CUA et CEA), l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (Afristat), des organisations régionales et internationales et des partenaires de développement. Le projet porte sur les difficultés auxquels les pays africains se heurtent pour la production, en temps voulu, de comptes nationaux et de statistiques économiques de qualité. La CEA héberge le secrétariat du projet et assure la coordination, le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports. Elle est aussi l'organisme chef de file pour le recueil de la documentation technique.

74. Deux manuels techniques ont également été produits en 2014, l'un sur les tableaux des ressources et des emplois: compilation, application et pratiques pertinentes pour l'Afrique et l'autre sur les sources de données administratives pour la compilation des comptes nationaux. Les deux manuels ont été examinés par les États membres lors de réunions séparées de groupes d'experts et les améliorations nécessaires y ont été apportées.

75. La CEA dirige le volet formation du Plan d'action pour l'Afrique de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, qui a donné lieu à l'élaboration de deux manuels: un guide sur les lignes directrices des politiques en matière de ressources humaines en statistiques agricoles, et un manuel sur le cadre d'analyse des besoins de formation en statistiques agricoles. À cela s'ajoutent quatre cours: la planification de l'échantillonnage des enquêtes agricoles; le traitement et la diffusion des données agricoles; les comptes économiques agricoles; les recensements et enquêtes dans le domaine de l'agriculture.

76. En janvier 2014, la CEA a organisé, avec l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) un cours de formation à l'intention de gestionnaires des ressources humaines venant des services de statistiques agricoles, afin de les doter des compétences nécessaires pour concevoir des politiques en matière de ressources humaines en appui aux statistiques agricoles, et pour effectuer des évaluations des besoins de formation dans le domaine des statistiques agricoles et pour élaborer une stratégie de renforcement des capacités dans ce domaine. Quarante-cinq gestionnaires et fonctionnaires des ressources

humaines responsables de l'élaboration des statistiques agricoles, venant de 23 pays, ont assisté au cours. Un autre cours a été organisé en août 2014 à l'intention de statisticiens agricoles dans le domaine des comptes économiques agricoles. Il avait pour objet de permettre aux agents et aux experts des agences nationales de statistiques agricoles de produire en temps utile des informations fiables relatives à l'agriculture, au développement rural et à la sécurité alimentaire, en effectuant des recensements et des enquêtes agricoles améliorés au moyen de méthodes modernes.

77. L'*Annuaire statistique pour l'Afrique* est une publication produite conjointement par la CEA, la BAD et la CUA. Une réunion d'experts pour la validation externe des données statistiques a eu lieu en mars 2014, durant laquelle l'Annuaire a été soumis à l'examen de représentants de 34 pays. La CEA, la BAD et la CUA ont abouti à un consensus sur la nécessité de combler les lacunes et d'améliorer la qualité des données publiées, en mettant en œuvre les mécanismes de validation appropriés. L'édition 2014 de l'Annuaire peut être consultée à l'adresse Web suivante: http://www.uneca.org/sites/default/files/publications/afriican_statistical_yearbook_2014.pdf

78. Pour améliorer la disponibilité et l'utilisation des données géospatiales, la CEA continue de développer de nombreux services, ressources et applications relatifs à l'information et aux connaissances, destinés à être utilisés aux niveaux national, régional et sous-régional.

79. Le Référentiel géodésique africain, un projet mis en œuvre conjointement par la CEA et la CUA, vise à unifier les nombreux cadres de référence géodésiques de l'Afrique, en utilisant les données fournies par un réseau de stations permanentes de systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS), en tant que source primaire de données pour la réalisation d'un tel cadre de référence uniforme. Un système géodésique est un système de coordonnées, et un système de points de référence, utilisé pour localiser des lieux sur la terre. De nombreux organismes nationaux de cartographie et des universités en Afrique, des institutions et des organisations internationales ont installé des récepteurs GNSS appropriés de qualité géodésique à de nombreux endroits en Afrique. En 2014, la CEA a mis au point les détails logistiques pour le déploiement d'environ 90 stations de référence offertes. La Commission, travaillant en consultation avec le Comité directeur international pour le Référentiel géodésique africain, a sélectionné un certain nombre de pays d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale, d'Afrique australe et d'Afrique de l'Ouest, dans lesquels elle a accepté d'installer les stations offertes.

80. La CEA, la CUA et le Comité directeur international ont organisé, les 8 et 9 décembre 2014 à Tunis, une réunion de groupe d'experts sur le Référentiel géodésique africain, pour préparer le Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. L'objectif principal de la réunion, à la quelle quelque 30 représentants ont assisté, était d'examiner et d'évaluer l'état actuel et l'évolution future du Référentiel géodésique africain.

81. Le Centre africain pour la statistique, par le biais de sa Section de l'information géographique et des statistiques sectorielles, a aussi organisé la réunion inaugurale du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. Un bureau transitoire et quatre groupes de travail ont été mis en place, dont la CEA assure le secrétariat. Sur la base de cette configuration, des efforts coordonnés et

concertés seront déployés pour normaliser et harmoniser l'information géospatiale sur le continent africain. Outre son importance cruciale pour le développement économique et social du continent à tous les niveaux, cet exercice est également un moyen d'assurer le suivi des objectifs de développement durable.

82. Des bases de données géospatiales régionales sont en train d'être mises au point et constamment mises à jour pour appuyer les initiatives régionales. Le projet d'ensemble de données sur les limites administratives du deuxième niveau a été relancé en 2014 par la Division de statistique et la Section de cartographie de l'ONU, la CEA assurant la coordination du projet à l'échelle africaine. Dans le cadre de son travail de coordonnateur du projet auprès des pays africains, la CEA a conclu un mémorandum d'accord avec le Gouvernement éthiopien sur la mise en commun des ensembles de données relatives aux limites administratives du deuxième niveau. Suite à la demande de la Division de statistique adressée à tous les pays africains pour qu'ils partagent leurs ensembles de données, des correspondants du projet en Afrique ont été contactés par le Centre africain pour la statistique et, à ce jour, les données n'ont été reçues que du Botswana et de la Côte d'Ivoire.

e) Renforcement des capacités

83. L'objectif de ce sous-programme de la CEA est de renforcer la capacité des États membres, des institutions panafricaines, des communautés économiques régionales et d'autres organisations intergouvernementales de formuler, de mettre en œuvre et de suivre, aux plans national, sous-régional et régional, des politiques et programmes fondés sur des données factuelles en appui au développement de l'Afrique. L'exécution de ce sous-programme incombe à la Division du renforcement des capacités, qui s'emploie à renforcer la structure de gouvernance de l'Union africaine et de ses organes, notamment l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et les communautés économiques régionales, afin qu'ils puissent approfondir l'intégration continentale dans le cadre de l'Agenda 2063. En 2014, la CEA a apporté un appui technique à l'Union africaine et au NEPAD concernant l'Agenda 2063, notamment en réalisant des travaux de recherche, en fournissant des services consultatifs et en organisant des ateliers ou séminaires. Elle a aussi apporté un appui au processus d'alignement des plans nationaux de développement existants sur l'Agenda 2063.

84. En outre, le sous-programme offre des services consultatifs sur les politiques aux institutions nationales, sous-régionales et régionales, et les aide à élaborer des stratégies, des programmes et des projets, y compris pour la mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

85. La CEA est également chargée de coordonner le travail des organismes des Nations Unies intervenant en Afrique, par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale (MCR-Afrique). En 2014, les organismes des Nations Unies ont continué d'améliorer la concordance de leurs programmes avec ceux de la CUA, de l'Agence du NEPAD et des communautés économiques régionales. La quinzième réunion du MCR-Afrique s'est tenue à Abuja du 28 au 30 mars 2014. À cette réunion, les participants ont décidé de tenir de nouvelles consultations avec le secrétariat du Groupe des Nations Unies pour le développement sur la consolidation des liens entre le MCR-Afrique, le Mécanisme de coordination sous-régionale, l'Équipe de directeurs régionaux du Groupe des Nations Unies pour le développement et les équipes de pays des Nations Unies, en vue de renforcer la

cohérence et la coordination des activités et d'améliorer ainsi l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'Union africaine.

86. À la quinzième réunion, il a été également recommandé que la CUA, en consultation avec les Nations Unies, établisse un groupe de travail technique composé de représentants du système des Nations Unies, de l'Union africaine, de l'Agence du NEPAD, des communautés économiques régionales et de la BAD, qui sera chargé d'élaborer un programme global à long terme d'appui des Nations Unies à l'Union africaine, étant donné que le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine prend fin en 2016. À cette fin, le sous-programme de renforcement des capacités a soutenu et coordonné le travail du nouveau groupe de travail technique sur l'élaboration d'un cadre pour un nouveau partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine.

87. Dans le cadre du sous-programme et pour répondre aux demandes de l'Union africaine, la Commission a procédé, à l'intention de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de la Communauté d'Afrique de l'Est, à un état des lieux et une analyse des éléments souhaitables en matière de renforcement des capacités; les rapports d'un exercice similaire ont été établis pour la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Communauté des États sahélo-sahariens. L'initiative a pour objectif de fournir des conseils pratiques et stratégiques en vue du déploiement complet du programme de renforcement des capacités interinstitutions de l'Union africaine, lequel est destiné à promouvoir une approche coordonnée du renforcement des capacités en Afrique. La CEA a, en outre, élaboré un manuel axé sur la qualité, les résultats et l'adéquation en matière de fourniture de services consultatifs aux États membres.

88. L'année 2014 a aussi vu l'alignement des groupes thématiques du MCR-Afrique sur le plan stratégique de l'UA pour 2014-2017 et l'Agenda 2063. Les principales réalisations du Mécanisme de coordination sous-régionale en 2014 sont une étude sur la possibilité de mettre au point un mécanisme d'autofinancement de l'intégration régionale, menée en vue de renforcer les capacités de l'Union du Maghreb arabe, un programme de sécurité alimentaire régionale en Afrique de l'Est, qui couvre six pays pilotes, et l'intégration de systèmes de transport intelligents dans les infrastructures des couloirs. En outre, tout au long de l'année, le MCR-Afrique a poursuivi la mise en œuvre de plans d'activité axés sur la demande et portant sur les principales interventions des groupes thématiques qui répondent aux priorités de la CUA et des communautés économiques régionales. Les mécanismes de coordination sous-régionale sont devenus opérationnels dans les cinq sous-régions, celui pour l'Afrique du Nord ayant été officiellement mis en place en juin 2014, et comptent sept groupes thématiques.

89. La CEA reste un partenaire stratégique du secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, (MAEP), aux côtés du PNUD et de la BAD. En 2014, la CEA a continué d'aider les États membres dans les divers aspects du processus du Mécanisme, en dépêchant des missions d'appui auprès des pays. La CEA a aidé le secrétariat du MAEP à harmoniser les plans d'action nationaux du Lesotho et de la Zambie avec leurs cadres existants de dépenses à moyen terme. Elle a également participé à la mission du MAEP destinée à appuyer le Gouvernement sénégalais et contribué à la conclusion d'un mémorandum d'accord entre celui-ci et le Groupe d'éminentes personnalités du Mécanisme, ainsi qu'à l'élaboration d'une feuille de route pour le Sénégal et d'un Plan d'action national relatif au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

90. Pour s'assurer que l'égalité des sexes est bien intégrée dans le MAEP, la CEA a mené une étude intitulée « Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et la gestion de la diversité: l'égalité des sexes », qui évalue dans quelle mesure la problématique hommes-femmes est intégrée dans les processus du Mécanisme. L'objectif de l'étude est d'améliorer la pertinence du Mécanisme et son impact sur l'égalité des sexes en Afrique. En outre, une réunion de groupe d'experts a été organisée pour valider le rapport. Elle a rassemblé des représentants des sous-régions et du NEPAD qui ont pu y débattre des problèmes qui entravent la mise en œuvre des initiatives en faveur de l'égalité entre hommes et femmes aux niveaux national, sous-régional et régional.

91. La tragique épidémie d'Ébola en Afrique de l'Ouest en 2014 a mis en évidence la nécessité pour la CEA d'être capable de répondre rapidement aux besoins urgents des États et des régions. L'étude, réalisée à la demande de la CUA et des États membres concernés, sur les incidences socioéconomiques de la maladie à virus Ébola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone a fourni une analyse africaine très importante des effets de la maladie sur les pays touchés ainsi que sur la région dans son ensemble.

92. La CEA dirige en outre des travaux de recherche pour déterminer les causes profondes des conflits dans trois parties de l'Afrique (les Grands Lacs, le Sahel et la Corne de l'Afrique) et leurs conséquences sur le développement, afin d'éclaircir les liens entre conflits et développement. Les conclusions des études et des ateliers et séminaires y relatifs serviront de contribution aux efforts de résolution des conflits sur le continent et de recherche de solutions durables.

93. En 2014, la CEA a également apporté son appui à l'élaboration de plans directeurs pour un tourisme durable au bénéfice de l'Éthiopie, du Kenya et du Rwanda sur la base des principes de l'écotourisme. Dans le même cadre, un plan régional de tourisme durable a été établi pour l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

94. La complémentarité des actions ressort clairement de la collaboration avec les autres organismes des Nations Unies et les partenaires, ainsi qu'entre les sous-programmes de la CEA (comme dans l'étude de la CEA sur Ébola). Un des exemples notables à cet égard se rapporte à la coopération avec le PNUD et la BAD dans le domaine du renforcement des capacités des communautés économiques régionales, ainsi que dans les activités relatives au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. La CEA, le PNUD, la BAD et la Banque mondiale ont également collaboré à l'organisation du Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures en Afrique, qui s'est tenu en juin 2014.

f) Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement

95. Ce sous-programme vise à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le contexte des engagements mondiaux et régionaux dans le domaine de l'égalité des sexes, en accroissant le nombre des États membres et des communautés économiques régionales qui mettent en œuvre les obligations relatives à l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et en rendent compte; en traitant des questions nouvelles ayant des incidences sur les femmes; et en intégrant le souci d'égalité entre hommes et femmes dans les politiques et programmes nationaux.

96. Le principal travail du sous-programme comprend les activités suivantes: recherche de pointe sur les politiques et gestion des connaissances (création d'une nouvelle plate-forme de connaissances pour le partage d'expérience); réalisation de monographies détaillées de pays; renforcement de l'utilisation des outils existants tels que l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique; mise au point d'outils et de méthodes porteurs de transformation pour éclairer l'élaboration des politiques; et activités pratiques personnalisées de renforcement des capacités pour les décideurs aux niveaux intermédiaire et supérieur à l'échelle nationale et sous-régionale, afin d'améliorer leur aptitude à intégrer la problématique hommes-femmes et les préoccupations des femmes dans les politiques socioéconomiques et les finances publiques.

97. L'un des objectifs de la CEA repositionnée est de s'assurer que les femmes participent à la transformation structurelle de l'Afrique et en bénéficient également. L'initiative continentale sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes mise au point par le Centre africain pour le genre de la Division des politiques de développement social de la CEA, a été approuvée à la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine en mars 2014. Elle a servi à l'élaboration du programme de travail 2014-2015 de la Commission sur l'égalité des sexes.

98. La CEA a contribué à une remarquable augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui rendent compte des progrès accomplis en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes en application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Cinquante-deux pays (un nombre dépassant de loin la cible de 15 États membres) ont rendu compte de leurs progrès concernant la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dans les rapports nationaux d'examen après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing qu'ils ont soumis à la CEA. Le rapport de synthèse de la Commission a mis en évidence les remarquables succès obtenus s'agissant d'accroître les capacités des femmes dans les secteurs sociaux, en particulier l'éducation primaire et la santé. Le rapport a été présenté et approuvé à la neuvième Conférence régionale africaine sur les femmes, tenue en novembre 2014 à Addis-Abeba. La Conférence a réuni plus de 450 participants, dont des ministres, des partenaires de développement, des membres de la société civile, des représentants des communautés économiques régionales, de la CUA, de la BAD et des organismes des Nations Unies. La déclaration finale issue de la Conférence constitue une étape cruciale dans les efforts visant à ce que l'examen mondial après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing tienne compte des priorités de l'Afrique et à ce que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes soient au centre du programme de développement pour l'après-2015, conformément à la Position commune africaine, aux objectifs de développement de l'Afrique récemment proposés ainsi qu'à l'Agenda 2063.

99. L'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) est l'un des outils devant servir à la mise en œuvre de l'initiative continentale sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il renforcera également la composante égalité homme-femme des profils de pays de la CEA que les bureaux sous-régionaux établissent actuellement en collaboration avec les divisions de la Commission. Pendant la période considérée, la CEA a achevé le déploiement de la troisième phase de mise en œuvre de l'Indicateur dans 13 États membres.

100. La CEA a également fourni un appui technique sexospécifique dans le cadre de ses recommandations relatives à la lutte contre l'épidémie d'Ébola, qui continue de ravager certaines zones d'Afrique de l'Ouest. Parmi les résultats du travail mené par le Centre africain pour le genre figure l'élaboration d'un chapitre sur les coûts socioéconomiques d'Ébola, ventilés par sexe, dans des secteurs clefs comme l'exploitation minière, l'agriculture, le commerce transfrontalier et les travaux domestiques non rémunérés, chapitre figurant dans le rapport de la CEA intitulé *Les incidences socioéconomiques de la maladie à virus Ébola en Afrique*. En outre, le Centre apporte des compétences d'expert et des conseils techniques au groupe technique à l'échelle des Nations Unies chargé de la planification du relèvement après Ébola.

101. En 2014, la CEA a contribué à augmenter le nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui utilisent les connaissances produites grâce à l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, les statistiques ventilées par sexe, le modèle macroéconomique intégrant les sexospécificités, l'Observatoire africain des droits de la femme et le portail du Réseau électronique des mécanismes africains de défense des droits de la femme pour transversaliser la problématique hommes-femmes. Des concertations ont été organisées dans le cadre de deux séances de discussion en ligne, tenues avec les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité entre les sexes et portant sur deux sujets: premièrement, l'éradication des mutilations génitales féminines, séance à laquelle 11 États membres ont participé et, deuxièmement, la Conférence régionale africaine d'examen après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et les préparatifs sur le continent pour la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, séance à laquelle neuf États membres ont participé.

102. Le sous-programme a établi une fiche d'information appelant à l'interdiction des mutilations génitales féminines dans le monde, qui a été distribuée aux principales parties prenantes telles que les hauts responsables politiques des États membres, la CUA, les communautés économiques régionales, les organismes des Nations Unies, les partenaires de développement et les organisations de la société civile. Cette activité a été complétée par la publication d'une carte d'informations en ligne sur les mutilations génitales féminines, qui contient des statistiques générales et des recommandations sur l'éradication de cette pratique. En outre, pendant la période considérée, des recherches documentaires pour la réalisation d'une étude de référence portant sur les mutilations génitales et concernant le suivi des cadres juridiques et normatifs, ont été achevées pour 21 pays africains. La CEA a également fourni un important appui technique, humain et financier pour le lancement de la campagne de la Commission de l'Union africaine visant à mettre un terme aux mariages d'enfants en Afrique, notamment en publiant une fiche d'information contenant des statistiques et des recommandations de politiques orientées vers l'action. La fiche a été distribuée lors du lancement officiel de la campagne, qui a eu lieu durant la quatrième session de la Conférence des ministres du développement social de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba en mai 2014.

103. L'édition de 2014 du *Rapport sur les femmes en Afrique* intitulée « Genre et chaîne de valeur agricole: la transformation du secteur agricole de l'Afrique par l'autonomisation des femmes » porte sur six pays (Cameroun, Éthiopie, Mali, Maroc, Ouganda et Zimbabwe). Étant donné le rôle crucial des femmes dans l'agriculture, la lutte contre les inégalités entre les sexes est un moyen efficace de transformer le secteur agricole du continent.

104. Le *Recueil de bonnes pratiques et d'initiatives sur l'autonomisation économique des femmes dans les activités minières artisanales et à petite échelle en Afrique* et le *Rapport sur la problématique hommes-femmes dans le secteur minier en Afrique* de la CEA apportent tous les deux un appui à la mise en œuvre de la Vision africaine des mines, en permettant de mieux comprendre les politiques et pratiques respectueuses du principe de l'égalité entre les sexes dans le secteur minier.

105. La CEA a également publié un rapport sur les femmes dans le commerce informel transfrontalier en Afrique, à la suite d'une réunion d'examen par des experts, tenue en août 2014 et à laquelle ont participé plus de 40 spécialistes des sciences économiques et sociales, des représentants des communautés économiques régionales et d'éminents praticiens du développement.

106. La CEA a également organisé une formation pratique sur le renforcement des capacités en matière d'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques socioéconomiques et les finances publiques. La formation était destinée à des décideurs politiques africains aux niveaux intermédiaire et supérieur (statisticiens, économistes, macroéconomistes, planificateurs et spécialistes des questions sexospécifiques). La Commission a également organisé un stage de « formation des formateurs » sur la problématique hommes-femmes dans la gestion des politiques économiques (une initiative mise au point avec le PNUD et d'autres parties prenantes), qui visait à former des praticiens africains en vue d'accroître le nombre de spécialistes de cette question. Une fois formés, ces experts peuvent répondre aux demandes des États membres pour un renforcement des capacités adapté à leurs besoins.

107. Au plan interne, dans le cadre du sous-programme, a été achevé le programme de la Commission sur l'intégration de l'égalité entre les sexes à la Commission. Le programme comporte les quatre volets ci-après, qui sont tous en cours d'application: a) examen et évaluation de l'état de l'intégration du souci d'égalité hommes-femmes à la CEA; b) élaboration d'une politique d'égalité entre les sexes pour la CEA; c) mise au point d'un marqueur de parité entre les sexes; et d) établissement d'un programme de renforcement des capacités pour l'intégration de la problématique hommes-femmes.

g) Activités sous-régionales de développement

108. Conformément à leur mandat, les bureaux sous-régionaux de la CEA ont, au cours de l'année considérée, continué d'aider les États membres, les communautés économiques régionales et d'autres organisations intergouvernementales sous-régionales à renforcer leur capacité de formuler et d'harmoniser des politiques et plans fondés sur des faits concrets en appui à la transformation économique et sociale et à l'intégration régionale au niveau sous-régional, grâce à des travaux de recherche et d'analyse, à l'organisation de réunions d'experts et de forums et à la fourniture de services de conseil.

109. Les bureaux sous-régionaux se sont employés à réaliser cet objectif en renforçant les partenariats avec les principales communautés économiques régionales dans leurs sous-régions respectives, à savoir l'Union du Maghreb arabe (UMA), la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté

économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

110. Les bureaux sous-régionaux ont organisé une série de réunions et d'ateliers dont ils ont assuré le service technique, notamment la session annuelle des comités intergouvernementaux d'experts respectifs, ont participé aux réunions des organes directeurs des principales communautés économiques régionales et fourni une assistance technique, à la demande, aux États membres, aux communautés économiques régionales et à d'autres organisations intergouvernementales sur les questions institutionnelles et sectorielles à l'appui des efforts d'intégration.

111. Les bureaux sous-régionaux ont également renforcé leurs activités de collecte de données, de gestion et de mise en réseau des connaissances pour améliorer la précision et la crédibilité des produits et du travail de sensibilisation de la Commission. Ils ont en outre poursuivi leur collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et participé davantage aux activités des équipes de pays des Nations Unies afin d'appuyer la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et d'influencer le Programme de développement pour l'après-2015. En outre, les bureaux sous-régionaux ont, de plus en plus, amélioré la coordination des activités des Nations Unies au niveau sous-régional, conformément au mandat qui leur a été donné par le Mécanisme de coordination régionale en Afrique, y compris la mise en œuvre des activités conjointes convenues par les groupes thématiques au niveau sous-régional.

112. En 2014, les bureaux sous-régionaux se sont employés, en priorité, à élaborer des profils de pays, qui constituent une nouvelle série de publications de la CEA, lancée à l'occasion de la Conférence des ministres de 2015. Les profils de pays fournissent des données, des informations institutionnelles et politiques, des prévisions, des indicateurs, des analyses des politiques et des risques, et des recommandations sur des variables sociales et économiques clefs. Ils sont destinés à un certain nombre de clients dont les États membres, des universitaires, des décideurs, des représentants de la société civile, des analystes et des investisseurs se trouvant en Afrique ou ailleurs. Ils seront élaborés aux niveaux sous-régional et continental (comme pour le *Rapport économique sur l'Afrique*), comporteront des prévisions pour le moyen terme et une analyse des risques, et leur périodicité sera améliorée (annuelle, semestrielle ou trimestrielle).

113. Les profils de pays de la CEA créeront de la valeur en fournissant des analyses des politiques et des prévisions en temps opportun, dans une perspective africaine, tout en suivant les prévisions faites sur l'Afrique par des institutions extérieures et en fournissant des informations sur le thème central de la transformation économique et structurelle dans les États membres. En outre, pendant le processus d'élaboration des profils de pays, l'accès aux données primaires et secondaires sera rendu possible, par l'intermédiaire de la base de données de la CEA, afin de permettre à un large éventail d'utilisateurs des données d'élaborer des analyses de politiques supplémentaires sur l'Afrique.

114. Les parties suivantes mettent en évidence les résultats obtenus par chaque bureau sous-régional.

i) Bureau sous-régional en Afrique du Nord

115. Le Bureau sous-régional en Afrique du Nord a contribué à renforcer les capacités des États membres dans des domaines liés aussi bien à la participation des pays aux chaînes de valeur mondiales et régionales qu'à l'élaboration de politiques innovantes et intégrées pour une croissance verte et durable. Le mécanisme utilisé par le Bureau sous-régional pour l'élaboration des profils de pays a été affiné tout au long de la période considérée. Entre mars 2014 et février 2015, des profils de pays sur l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie ont été établis. L'élaboration des profils nécessite de compiler et d'harmoniser constamment des données et des informations sur chaque pays, d'agréger les indicateurs qui seront utilisés par les communautés économiques régionales et d'autres groupes de pays, et d'analyser les tendances, afin d'aider à produire des prévisions en temps opportun. Ce processus permettra, accessoirement, de renforcer la capacité des États membres de produire et diffuser des statistiques et des analyses politiques de qualité ainsi que de faciliter la planification et l'élaboration de politiques fondées sur des données pertinentes, en appui aux priorités de développement de la sous-région.

116. La notion d'économie verte a été abordée dans les quatre profils de pays, en fonction des défis propres à chaque pays, qui sont, pour l'Algérie, la diversification et la réduction de la dépendance à l'égard des hydrocarbures; pour le Maroc, l'industrialisation et les nouveaux types de commerce au Maroc; pour la Mauritanie, la gouvernance du secteur de la pêche; et, pour la Tunisie, les emplois verts et le développement régional. Les profils de pays contiennent des analyses sur la vision et la stratégie relatives à l'économie verte, ainsi que des indications sur l'état actuel de cette économie dans les pays. Ils comprennent aussi des recommandations tenant compte des caractéristiques propres au pays concerné. À court terme, les examens thématiques aident à mieux comprendre la vision et les mesures mises en œuvre par les pays. À ce titre, ils constituent un bon outil pour partager des données d'expérience et définir l'orientation politique. La question des subventions et de la lutte contre la pauvreté et les coûts y relatifs ont également été abordés au cours d'un examen thématique s'inscrivant dans le cadre de l'élaboration du profil de pays 2014, pour la Tunisie.

117. Une discussion de groupe d'experts tenue lors de la vingt-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts a débouché sur la réalisation d'une étude technique sur les chaînes de valeur régionales, suivie d'une réunion d'experts consacrée au commerce, à l'investissement direct étranger et à la participation aux chaînes de valeur et d'un colloque de suivi. Ces activités font partie d'un programme plus large lancé il y a deux ans par la CEA et destiné à traiter de la question de transformation structurelle de l'Afrique du Nord. Les discussions du groupe d'experts ont servi de cadre pour le partage de données d'expériences sur la création de chaînes de valeur régionales en Afrique du Nord, en vue d'accélérer la diversification et la sophistication des systèmes de production et d'assurer leur plus grande intégration aux chaînes de valeur mondiales.

118. Une réunion spéciale d'experts a été organisée à Rabat en novembre 2014 pour valider les résultats d'une étude sur la création de chaînes de valeur régionales en vue d'accélérer la diversification et la sophistication des économies d'Afrique du Nord. Elle a été suivie d'un colloque méditerranéen international qui a permis d'approfondir le débat sur les chaînes de valeur régionales dans un cadre universitaire. Le colloque était une initiative conjointe de la CEA, du Centre africain pour les politiques commerciales et de l'Organisation mondiale du

commerce. Près de 50 communications y ont été faites par des chercheurs et des praticiens du développement.

119. En 2014, le partenariat du Bureau sous-régional avec l'Union du Maghreb arabe a été renforcé, de même que les partenariats entre l'UMA et d'autres institutions régionales. Un certain nombre de grandes initiatives sous-régionales ont été officiellement lancées. La première série d'initiatives porte sur la mobilisation des partenaires sous-régionaux en faveur du processus d'intégration, l'élaboration d'une stratégie de financement indépendant pour l'UMA et l'établissement d'un plan d'action sous-régional pour la facilitation du transport et du commerce. La seconde série d'initiatives concerne la lutte contre la désertification et la formulation d'une stratégie en matière d'égalité entre les sexes pour l'UMA.

120. Pour renforcer et améliorer l'efficacité des partenariats au service d'une plus grande intégration en Afrique du Nord, une plate-forme régionale d'appui à l'Union du Maghreb arabe a été adoptée, en tant qu'outil de programmation à moyen terme pour la coordination et la promotion des synergies entre les activités en matière d'aide. La plate-forme est axée sur sept domaines d'intervention, étroitement liés aux objectifs à moyen terme du programme pour le Maghreb. Elle englobe des projets et actions envisagés par l'UMA pour la période 2014-2015, autour desquels l'appui des partenaires sera structuré. La plate-forme a été officiellement lancée au cours de la réunion annuelle du Mécanisme de coordination sous-régionale, tenue à Rabat en juin 2014, à l'initiative du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord.

121. En vue d'accélérer le processus d'intégration en Afrique du Nord, le Bureau sous-régional et le secrétariat de l'Union du Maghreb arabe avaient déjà convenu d'inclure dans leur programme pluriannuel de coopération un projet de renforcement des capacités pour l'Union du Maghreb arabe. Un des volets du projet est la réalisation d'une étude sur la faisabilité d'un mécanisme de financement autonome pour l'Union du Maghreb arabe. À la lumière de l'expérience des autres communautés économiques régionales, et partant des spécificités de la sous-région, il est proposé, dans l'étude, un nouveau système visant à assurer une couverture optimale des besoins financiers actuels et futurs de l'Union du Maghreb arabe, comme par exemple le financement des projets du secrétariat, des études et des analyses de fond, des projets et programmes d'intégration, des contributions régionales aux activités financées par les partenaires et des fonds structurels ou d'ajustement.

ii) Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest

122. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a renforcé la capacité des systèmes nationaux de statistique des pays appartenant à la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de collecter et de mettre à disposition des informations concernant le développement et le profil économique et social des États membres, notamment des informations concernant les effets de la flambée d'Ébola en Afrique de l'Ouest, et de suivre le processus d'intégration régionale par la mise en place et le maintien à jour centralisés de la base de données Ecobase dans la sous-région. Le Bureau a continué d'appuyer les États membres dans leur démarche visant à mettre en place des systèmes d'information géographique pouvant servir d'instrument de planification du développement.

123. En complément des activités présentées ci-dessus, le Bureau a également renforcé son fonctionnement grâce à six chercheurs invités, et a donné une formation à l'utilisation de

statistiques à jour et fiables visant à améliorer le travail d'analyse servant de base à l'établissement de quatre profils de pays, ceux du Ghana, du Niger, du Nigéria et du Sénégal. Le Bureau et la CEDEAO se sont facilement approprié les outils innovants de collecte, de présentation et de diffusion des données, en appui aux priorités de développement des pays et de la sous-région. Le Bureau a aussi fourni une assistance technique au Gouvernement ivoirien pour évaluer son plan national de développement et a appuyé le plan régional de développement de la zone de Diffa au Niger par une amélioration de la planification, de la gestion et de la gouvernance aux niveaux national et local.

124. En 2014, il y a eu de plus en plus de demandes de projets de la part des États membres, et le Bureau a adapté sa stratégie de travail pour répondre à ces demandes. Le renforcement des effectifs grâce à la présence des chercheurs invités a permis au Bureau d'étendre le maillage de son réseau de savoir pour inclure des collègues de la sous-région spécialistes de l'économie et des statistiques, provenant des bureaux nationaux de statistique et d'autres institutions sous-régionales concernées en charge des statistiques liées au développement. Dans le domaine des initiatives novatrices sous-régionales, un rapport important a été achevé qui porte sur les progrès réalisés dans l'intégration régionale de la CEDEAO. Le rapport sera mis en vedette lors des prochaines festivités du quarantième anniversaire de la Communauté.

125. Une mission consultative organisée par le Bureau a été menée à Abidjan en novembre 2014 pour fournir un appui à la reconstruction du pays après le conflit, en contribuant à renforcer la planification des projets d'investissement du pays. Grâce à cette mission, un appui technique a été apporté au Gouvernement ivoirien par l'intermédiaire de son Ministère de la planification. Elle a aussi permis de renforcer la coopération avec le PNUD dans ce pays.

126. En réaction à la crise ouverte par la flambée d'Ébola dans la sous-région, la Commission a fait des contributions régulières par l'entremise du Bureau, qui a coordonné une équipe multidisciplinaire d'experts chargée de mener une étude sur les incidences socioéconomiques de la maladie en Afrique de l'Ouest et dans l'ensemble du continent. Depuis le lancement de l'étude en décembre 2014, à Niamey, le rapport a été actualisé pour tenir compte des informations concernant les fonds supplémentaires apportés à la lutte contre la propagation de la maladie, et des statistiques et des tendances économiques observées suite au recul de l'épidémie. La version actualisée comprend aussi les points de vue des pays non touchés sur les enseignements à tirer.

iii) Bureau sous-régional en Afrique centrale

127. Le Bureau sert tous les États membres de la communauté économique régionale et des organisations de coordination économique d'Afrique centrale, ainsi qu'une série de pays clefs dont les intérêts sont intimement liés à ceux de la sous-région. Le Bureau collabore également avec des organisations non gouvernementales, la société civile, des universités, des organismes de recherche et le secteur privé pour atteindre les objectifs poursuivis.

128. Le Bureau a renforcé la capacité des États membres, des communautés économiques régionales, des organisations intergouvernementales et d'autres acteurs du développement de la sous-région de formuler des politiques et plans fondés sur des observations factuelles, et de les harmoniser, en appui à la transformation économique et sociale de l'Afrique centrale. En

2014, le Bureau a également amélioré la capacité des États membres de produire et de diffuser des statistiques de qualité et à jour, en appui aux priorités de développement nationales et sous-régionales, et a renforcé la capacité de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives sous-régionales.

129. Le Bureau a produit quatre profils de pays en 2014, qui présentent une synthèse des résultats économiques (PIB, inflation, dette, finances, balance des paiements, etc.), du développement social (chômage, Indice de développement humain, objectifs du Millénaire pour le développement), et des réformes en cours (indicateurs sur le climat des affaires et la gouvernance) aux niveaux national et sous-régional. Les pays dont les profils ont été établis sont le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad. Les profils ont été examinés à la trentième réunion du Comité intergouvernemental d'experts, en mars 2014, à N'Djamena. Le Bureau a également prêté assistance à la CEMAC et à la CEEAC en partageant les méthodes de collecte et de traitement des données statistiques utilisées pour l'établissement des profils, ainsi que par sa contribution faite à la mise en œuvre des programmes des communautés économiques régionales sur la statistique lors de séminaires organisés par ces communautés en mars et mai 2014. Le Bureau travaille en lien étroit avec les bureaux nationaux de statistique de la sous-région pour déterminer les domaines de collaboration et leurs besoins en termes de renforcement des capacités.

130. Durant la période considérée, le Bureau a mené des recherches et des analyses, a convoqué des réunions d'experts et fourni des services consultatifs. Il a également organisé la réunion du Mécanisme de coordination sous-régionale.

131. Dans le cadre du plaidoyer de la Commission en faveur de la transformation structurelle en Afrique, le Bureau a organisé une réunion de groupe d'experts sur l'exploitation du potentiel des industries extractives en vue de la transformation structurelle en Afrique centrale, pendant laquelle un rapport rédigé par le Bureau a été examiné et adopté. La réunion, tenue en mars 2014 à N'Djamena, a sensibilisé les pays d'Afrique centrale à des questions telles que la gestion des recettes tirées des industries extractives, les faiblesses des contrats miniers, la responsabilité sociale des entreprises dans l'industrie minière, la transformation des matières premières et la formation d'experts nationaux dans le domaine minier.

132. Le Bureau a également organisé une réunion de groupe d'experts sur l'amélioration des conditions de la conduite des affaires en Afrique centrale. La réunion, qui a eu lieu en décembre 2014 à Douala (Cameroun), a rassemblé 46 participants et visait à examiner et valider un rapport sur l'amélioration du climat des affaires dans la sous-région.

133. Un des grands projets du Bureau en appui à la mise en œuvre d'initiatives sous-régionales a consisté à organiser un forum sur la prise en compte systématique de l'économie verte dans les politiques de développement en Afrique centrale. Le plan d'étapes pour la modernisation des entreprises en vue de la transition vers une économie verte en Afrique centrale – proposé dans un rapport produit par le Bureau – a été validé et adopté pendant le forum. Le Bureau a déjà engagé la mobilisation des ressources en faveur de la mise en œuvre de ce plan d'étapes.

134. Enfin, le Bureau a offert des services consultatifs aux communautés économiques régionales et aux États membres dans les domaines suivants: une stratégie sous-régionale pour le développement de la statistique en Afrique centrale, le transport aérien, l'harmonisation des politiques commerciales, la mise en œuvre de la politique sous-régionale en matière d'eau de la CEEAC, la négociation de l'accord de partenariat économique et la transition vers une économie verte. Concernant la coopération entre les organismes des Nations Unies, le Bureau a joué un rôle moteur dans le Mécanisme de coordination sous-régionale. La sixième réunion consultative annuelle sur la mise en œuvre du programme du NEPAD en Afrique centrale a été organisée en décembre 2014 à Douala (Cameroun), pour évaluer les progrès accomplis et s'accorder sur des plans afin d'augmenter l'ampleur du programme et d'en maximiser les effets.

iv) Bureau sous-régional en Afrique de l'Est

135. En 2014, Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est, situé à Kigali, a renforcé la capacité des États membres et des communautés économiques régionales de formuler des plans et des politiques fondés sur l'analyse des faits, en appui à la transformation économique et sociale de la sous-région. En plus de l'attention accordée au développement, l'accent a été mis sur les questions institutionnelles et sectorielles, dont la sécurité alimentaire, l'environnement, la gestion des ressources naturelles, l'énergie, le commerce et le tourisme durable.

136. Le Bureau a amélioré la capacité des États membres de produire et diffuser des statistiques et des analyses politiques à jour en appui aux priorités de la région et de la sous-région. Il a aussi renforcé la capacité de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) d'accélérer la mise en œuvre des initiatives sous-régionales.

137. En 2014, le Bureau a élaboré huit projets de profil de pays. Les pays couverts à ce jour sont Djibouti, le Kenya, Madagascar, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et la Somalie. Les profils devraient être utiles à une série de clients, allant des États membres aux investisseurs nationaux et étrangers à la recherche d'informations nuancées sur des lieux possibles où investir, en passant par des chercheurs, la société civile et des experts des pays de l'Afrique de l'Est.

138. Le Bureau a travaillé en étroite collaboration avec le département de la planification du Ministère rwandais des infrastructures et a fourni des services consultatifs pour appuyer la formulation de la politique énergétique nationale, en particulier sur des questions politiques touchant à l'accès à l'énergie, à la sécurité énergétique et aux incidences des politiques et stratégies énergétiques régionales. Le Bureau s'est aussi associé au Ministère des infrastructures pour renforcer la capacité de planification du pays en matière d'énergie, ce qui est considéré comme un élément stratégique et fondamental de l'action du pays visant à promouvoir la transformation structurelle et à accéder au statut de pays à revenu intermédiaire d'ici à 2020. Ces partenariats sont l'occasion d'influencer les décisions politiques et les orientations stratégiques par l'innovation politique et l'apport de connaissances fondées sur l'analyse des faits.

139. En juin 2014, le Bureau a lancé une publication intitulée « Energy access and security in Eastern Africa: status and enhancement pathways » (Accès à l'énergie et sécurité

énergétique en Afrique de l'Est: situation et stratégies d'amélioration). Le Bureau a aussi collaboré avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables et l'Institut de Stockholm pour l'environnement pour donner une séance de formation technique sur le Système de planification à long terme des énergies de substitution et d'autres approches actuelles de la planification. La séance de formation, à laquelle des représentants de neuf pays de la sous-région ont participé, s'est tenue à Kigali à la fin de 2014. Le Bureau a également apporté des conseils spécialisés à la CAE sur la formulation d'un cadre de sécurité énergétique.

140. Comme suite au lancement du plan directeur de tourisme durable de l'IGAD, en 2014, le Bureau a travaillé en lien étroit avec des organes étatiques pour aider à la mise en œuvre opérationnelle du plan dans quatre pays pilotes, à savoir l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda. Le plan a servi de base à l'élaboration de stratégies et d'outils, à l'analyse de politiques et à la collecte de données en matière de tourisme adaptés à chacun des quatre pays. Au Rwanda, le tourisme figure en bonne place dans le Plan d'aide au développement des Nations Unies 2013–2018, et fait partie du programme phare sur le développement de chaînes de valeur.

141. Conformément aux décisions prises à la première réunion du Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Est, le Bureau prend part à la mise en œuvre de trois des six projets phares, à savoir le tourisme, l'énergie, et l'initiative contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. Le travail du Bureau sur cette initiative a permis d'accorder davantage d'attention à la manière dont elle est appliquée par le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et par ses partenaires de développement. De plus, le Bureau, aux côtés du Bureau sous-régional en Afrique australe, a grandement contribué à raviver l'intérêt pour le Mécanisme de coordination sous-régionale parmi les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales et les organismes des Nations Unies opérant en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Ces efforts ont été couronnés par la tenue de la dernière réunion du Mécanisme de coordination sous-régionale, que le Secrétaire général du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) a présidée dans son intégralité.

v) Bureau sous-régional en Afrique australe

142. Le Bureau sous-régional en Afrique australe a continué d'assister les États membres, les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales et d'autres acteurs du développement de la sous-région en renforçant leur capacité de formuler des politiques et programmes fondés sur l'observation des faits, et de les harmoniser, en appui à la transformation économique et sociale de la sous-région. En 2014, le Bureau a établi les profils de quatre pays d'Afrique australe (Angola, Namibie, Zambie et Zimbabwe). Les profils de pays contiennent des données économiques et sociales, des renseignements politiques et des informations sur les institutions, des prévisions, des politiques, des analyses de risques et des recommandations à l'intention d'une série de clients, des États membres aux investisseurs nationaux et étrangers, en passant par la société civile, les analystes politiques et les décideurs, en Afrique australe et au-delà.

143. Le Bureau a également continué de renforcer la capacité des communautés économiques régionales, des États membres et des acteurs du développement d'améliorer la conception et d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives sous-régionales en Afrique australe.

144. La vingtième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe, tenue en 2014 en Zambie, a porté sur la question d'actualité de savoir comment mettre les ressources naturelles au service de la croissance inclusive et du développement durable en Afrique australe. Les 64 participants, représentant les États membres, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le COMESA, l'Union africaine, l'ONU et des organisations de développement, ont salué les efforts déployés par le Bureau pour faciliter le dialogue sur les politiques et le partage de connaissances et de données d'expériences sur des questions clés de développement en Afrique australe. La réunion a offert une tribune aux États membres et aux acteurs du développement pour approfondir le débat sur les politiques en matière de ressources naturelles, de croissance et de développement durable dans la sous-région. Le Comité a recommandé aux États membres d'entreprendre des actions précises dans les domaines suivants: réformes des politiques pour atteindre les cibles de convergence macroéconomique; ajout de valeur aux ressources naturelles, industrie manufacturière et création d'emplois; gouvernance des ressources naturelles; inégalités de revenus; et renforcement des capacités pour répondre aux besoins de développement social.

145. La réunion annuelle du Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, tenue en novembre 2014 à Lusaka, et co-organisée par les deux bureaux sous-régionaux en collaboration avec le COMESA, a donné un nouveau souffle à la mise en œuvre du plan d'activités pour 2013-2017 du Mécanisme de coordination sous-régionale, en offrant un espace de discussion aux parties prenantes, qui ont examiné comment intensifier la mise en œuvre et combler les déficits existants en la matière. Les participants ont eu l'occasion de débattre, entre autres, des contraintes financières et des obstacles institutionnels, et se sont accordés sur un plan d'étapes détaillé pour la mise en œuvre du plan d'activités. Ils ont félicité les bureaux sous-régionaux et réaffirmé l'importance de l'architecture institutionnelle du mécanisme pour réduire l'émiettement des opérations des institutions des Nations Unies et améliorer la cohérence et la coordination de leur travail en appui aux programmes et priorités de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe.

146. Dans le cadre de l'initiative sur le renforcement des capacités statistiques en Afrique australe, le Bureau a convoqué des utilisateurs et producteurs de statistiques à une réunion consultative sous-régionale, en novembre 2014, à Gaborone. La réunion a été organisée en étroite collaboration avec le Centre africain pour la statistique et le secrétariat de la SADC. Durant cette réunion, les conclusions des missions que le Bureau avaient menées sur le terrain dans 6 des 11 bureaux nationaux de statistique en Afrique australe ont été examinées, et les domaines d'intervention retenus pour la fourniture d'un appui ont été hiérarchisés. La réunion a rassemblé des représentants des bureaux nationaux de statistique, des secrétariats de la SADC et du COMESA, du PNUD, du Centre africain pour la statistique et d'autres parties concernées.

147. Cette démarche consultative a renforcé les partenariats, a facilité la synthèse des besoins des bureaux nationaux de statistique en termes de renforcement des capacités et a donné lieu à des débats stimulants sur l'harmonisation statistique dans la sous-région par l'adoption de normes, modèles et classifications internationaux, et leur adaptation aux contextes nationaux et sous-régional. En outre, cette démarche a aussi permis de mieux faire connaître l'initiative des profils de pays lancée par la Commission, et sa volonté de renforcer les capacités des bureaux nationaux de statistique de faciliter la production de statistiques

crédibles à des fins de choix politiques. Le niveau de sensibilisation atteint permettra, dans un avenir proche, d'améliorer l'accès du Bureau aux données statistiques des bureaux nationaux de statistique et des communautés économiques régionales aux fins de l'analyse des politiques et du repérage des domaines où une assistance technique directe devrait être apportée.

148. Dans le cadre de son appui fonctionnel au travail des équipes de pays des Nations Unies en Afrique australe, le Bureau a commencé, en collaboration avec le Bureau du PNUD en Zambie, une étude sur la croissance économique et les inégalités en Afrique australe. L'étude, qui a été examinée lors d'une réunion de groupe d'experts en juin 2014, analyse le lien entre la croissance économique et les inégalités dans la sous-région, la nature, les causes et les différents aspects du problème, ainsi que les conséquences et les options de politiques qui pourraient apporter des solutions dans la sous-région. L'Afrique australe présente l'un des taux d'inégalités les plus élevés au monde, et le problème a des répercussions à la fois à court et moyen termes pour la sous-région.

149. Le Bureau a également apporté un appui technique à l'initiative du triangle de croissance Zambie-Malawi-Mozambique, en animant une réunion consultative sur l'initiative, qui a été organisée par le Gouvernement mozambicain à Maputo, en décembre 2014. Cela a amené des hauts fonctionnaires des trois États membres à examiner et arrêter un projet de mémorandum d'accord, qui constitue une base de la coopération, en vue de sa signature officielle par les ministres en charge du commerce et de l'industrie des trois pays, lors d'une réunion ministérielle qui doit se tenir en 2015.

150. Le Bureau a aussi contribué à l'élaboration d'un mémorandum d'accord qui guide la coopération au développement entre le COMESA et les autorités d'Australie-Occidentale dans le domaine des ressources minérales et pétrolières, de l'agriculture, de la formation professionnelle et du renforcement des capacités. Le Bureau a également aidé le COMESA à concevoir un projet de développement des capacités humaines et institutionnelles dans le secteur extractif, qui doit être mis en œuvre dans le cadre du mémorandum, et qui porte sur le renforcement des capacités en matière de formulation de politiques, de taxation, de cadres de politiques fiscales, de négociation de contrats, de gestion des ressources minérales et de gestion des recettes tirées de ces ressources. Il entend aussi contribuer à l'élaboration de politiques et cadres législatifs harmonisés dans le secteur minier, à l'amélioration des cadres fiscaux pour optimiser les bénéfices qui en sont tirés, à l'accroissement de la valeur ajoutée, à l'enrichissement et à la création de liens avec l'économie locale, et à la transformation structurelle et au développement socioéconomique dans le COMESA.

151. Sur demande du secrétariat de la SADC, le Bureau a offert un appui technique pour élaborer un plan d'étapes et une stratégie visant à l'industrialisation de la SADC.

152. Le Bureau a aussi fourni, en collaboration avec le Centre africain pour la mise en valeur des ressources minérales, une assistance technique au programme de la SADC dans le domaine des mines, en apportant son appui concernant deux aspects de l'initiative: l'étude d'évaluation des compétences dans le secteur extractif et la définition de l'enrichissement de minerais. Cette initiative fait partie du processus d'harmonisation des politiques et des cadres réglementaires dans le secteur minier et vise à surmonter un obstacle majeur dans la sous-région, à savoir la pénurie de compétences le long de la chaîne de valeur des ressources minérales. Il s'agit également d'étudier les perspectives de l'enrichissement de minerais et de la création de valeur ajoutée dans la sous-région, en se concentrant sur les ressources

minérales auxquelles on peut facilement ajouter de la valeur et sur la création de liens dans le pays et la région.

153. Le Bureau a continué de fournir des services consultatifs au Lesotho concernant l'élaboration d'une politique nationale en matière de ressources minérales et d'activités minières. L'appui de la CEA à cette tâche s'inspire de la demande, faite par le Gouvernement lesothan, d'assistance à l'élaboration de cette politique et d'un cadre juridique et réglementaire qui oriente les activités du secteur. Le Gouvernement souhaite mettre au point une politique qui soutiendra une croissance et un développement socioéconomiques durables et qui s'attaquera à la pauvreté, conformément au plan stratégique national de développement 2012-2017 et à la Vision africaine des mines.

154. Le Bureau a aussi répondu à une demande d'assistance technique émanant du COMESA, concernant l'élaboration d'un cadre politique d'industrialisation. À ce jour, un projet de cadre politique a été établi, le Bureau ayant fait des contributions techniques sur le fond à différentes étapes du processus.

155. Par ailleurs, le Bureau a apporté un appui technique au Gouvernement swazi dans l'élaboration de sa politique commerciale et industrielle, qui en est déjà à un stade avancé.

h) Planification et administration du développement

156. Le principal objectif de ce sous-programme, géré par l'Institut africain de développement économique et de planification, est d'améliorer la gestion du secteur public, eu égard à la planification et à l'analyse des politiques économiques et à la planification du développement par les gouvernements africains et d'autres acteurs du développement concernés. Les activités de l'Institut sont organisées autour d'un portefeuille de programmes de renforcement des capacités et de formation, ainsi que d'un ensemble d'initiatives en matière de recherche et de dialogue sur les politiques à mener. L'Institut fournit également des services consultatifs, à la demande, aux gouvernements et aux institutions publiques et sert de forum pour une réflexion originale sur le développement africain.

157. En tout, 25 cours de formation ont été organisés par l'Institut à l'intention des pays africains sur les méthodes pour une meilleure prise en compte des préoccupations de développement à long terme et sur l'élaboration des politiques économiques. En 2014, 521 fonctionnaires venant de 25 États membres ont participé à ces cours d'une durée des deux semaines. L'Institut a également donné son premier cours en arabe, au Caire, en partenariat avec l'Institut de planification nationale d'Égypte, sur les fondamentaux de la planification du développement. Vingt-quatre fonctionnaires de pays arabophones d'Afrique ont participé au cours.

158. Les six ateliers de haut niveau de l'Institut portant sur la gestion et le développement économique de l'Afrique, ont enregistré la participation d'experts, de fonctionnaires, de dirigeants et de représentants du secteur privé et de la société civile d'au moins 33 pays africains. L'Institut a effectué de nombreuses missions consultatives pour soutenir les efforts de réforme politique au Cameroun, au Maroc, au Nigéria et au Rwanda, et une autre mission auprès du secrétariat du NEPAD à Johannesburg. Il a également organisé six conférences publiques, auxquelles ont participé de hauts responsables de l'administration, des organisations internationales, des ambassades et des membres de la société civile. En outre,

quatre bourses de recherche ont été octroyées et cinq séminaires sur la diffusion des travaux de recherche, organisés.

159. En 2014, l'Institut a également organisé trois ateliers sur l'élaboration de programmes d'enseignement pendant lesquels des cursus pour six nouvelles formations de courte durée ont été élaborés et des dispositions prises pour le lancement, en 2015, de deux programmes de maîtrise. Les deux cours – l'un sur la politique industrielle, et l'autre sur la gestion économique et la planification du développement – ont été mis au point avec le concours de l'Université de Johannesburg et l'Institut de planification nationale d'Égypte, respectivement.

160. L'Institut a publié huit documents de travail dans le cadre d'une série spéciale « L'Afrique à 50 ans », et produit trois épisodes d'une série documentaire sur la planification du développement.

161. L'Institut a établi en 2014 de nouveaux partenariats avec l'Institut de gestion macroéconomique et financière d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, l'Institut de planification nationale d'Égypte, le Parlement panafricain et l'Institut africain Bamanga Tukur pour le commerce international et le développement.

i) Développement social

162. L'objectif du sous-programme est de formuler des politiques appropriées de développement social qui favorisent la croissance inclusive et équitable, particulièrement en ce qui concerne l'emploi et la protection sociale, la jeunesse et la population, l'urbanisation et l'autonomisation des femmes. En 2014, le sous-programme a amélioré la capacité des États membres d'intégrer les préoccupations de développement humain aux politiques et stratégies, avec un accent particulier sur l'emploi, la protection sociale, les problèmes liés aux jeunes et à la population, conformément aux objectifs de développement convenus au niveau international. Le sous-programme a également aidé à renforcer la capacité des États membres d'améliorer les politiques, la législation et les stratégies favorisant une planification, une gestion et un développement urbains inclusifs.

163. Le travail effectué par le sous-programme a été marqué par le partenariat avec des institutions panafricaines, notamment l'Union africaine et d'autres organismes des Nations Unies, grâce à la refonte du Mécanisme de coordination régionale et des sous-groupes thématiques sur l'emploi et la population. Le MCR-Afrique donne une orientation régionale à tous les organismes des Nations Unies leur permettant d'intégrer leurs programmes spécifiques à l'Afrique afin d'améliorer la cohérence des politiques et de réduire les coûts de transaction. Cette approche de partenariat a été renforcée par une collaboration dynamique avec des instituts de recherche et des centres de réflexion africains, ce qui a permis de revoir, pour en renforcer la rigueur, le travail analytique de la Commission, ses stratégies de renforcement des capacités et de sensibilisation et la production de travaux de recherche sur les politiques s'appuyant sur l'analyse des faits.

164. Il est largement reconnu aujourd'hui que la performance économique récente du continent ne suit pas la voie d'un développement inclusif et durable. Le faible niveau de développement de l'Afrique s'explique en grande partie par la lenteur de la transformation structurelle de ses économies, qui reposent principalement sur les produits primaires. Pour déplacer l'accent du débat sur le développement vers la création d'emplois, les gains de

productivité et la transformation structurelle, il faut disposer d'un capital humain adéquat. Le repositionnement stratégique de la CEA visant à mieux répondre aux priorités de développement de l'Afrique, a donné un rôle encore plus important au sous-programme de développement social.

165. En 2014, le sous-programme a mis l'accent sur le rôle que les politiques de développement social peuvent jouer en faveur de la transformation structurelle des économies africaines. On y a cherché à exploiter la synergie interdivisions créée grâce à la collaboration avec la Division des politiques macroéconomiques, la Division du renforcement des capacités et le Centre africain pour la statistique de la CEA, ainsi que l'Institut africain de développement économique et de planification, et soutenue par la participation directe des bureaux sous-régionaux. Cette collaboration a débouché sur une approche plus intégrée et plus cohérente des travaux de recherche sur les politiques de développement social en Afrique. La pertinence des travaux de recherche sur les politiques actuellement menées peut être appréciée en fonction des demandes émanant de centres de réflexion et d'organismes de recherche africains aussi réputés que le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique et l'Université de Nairobi, qui, tous, ont invité la Division des politiques de développement social à présenter des communications sur le développement social et les économies inclusives en 2014.

166. Les activités entreprises au titre du sous-programme pour 2014 répondaient aux demandes et aux recommandations des États membres africains telles qu'exprimées par l'intermédiaire du Comité statutaire intergouvernemental de supervision, à l'effet d'évaluer l'exclusion humaine sur le continent et de définir des priorités stratégiques dans le domaine de la population et du développement, notamment la migration. Le Comité ayant reconnu que l'urbanisation était un domaine revêtant une importance cruciale, la Division a créé une petite section chargée de poursuivre le dialogue sur la recherche et des politiques innovantes au sujet de l'urbanisation en Afrique, dans le contexte du développement social.

167. L'élaboration de l'Indice africain de développement social était une réponse directe aux États membres, qui ont exprimé le souhait de voir évaluer les effets de l'exclusion sur le développement social en Afrique. Au cours de l'année considérée, l'Indice a fait l'objet d'un processus de validation et a été expérimenté dans cinq États membres. Il est déjà appliqué par des équipes nationales de mise en œuvre au Cameroun, au Maroc et en Zambie. Ces pays seront bientôt suivis par le Kenya et le Sénégal. Une campagne de sensibilisation pour faire connaître l'Indice a été menée en collaboration avec les bureaux sous-régionaux, à Marrakech, lors du neuvième Forum pour le développement de l'Afrique, ainsi qu'à Lusaka et à Yaoundé. Le fait que les États membres apportent leurs propres données nationales pour le calcul de l'indice renforce la maîtrise de l'outil au niveau national et favorise un renforcement des capacités animé par les pairs.

168. La dynamique créée par l'initiative conjointe de la CUA, du Programme alimentaire mondial (PAM) et de la CEA sur le coût de la faim en Afrique a continué de s'accélérer. Les huit pays africains réalisant des études nationales ont reconnu que le fait de ne pas traiter le problème de retard de croissance chez les enfants avait un coût pour les pays et ont préconisé des mesures pour remédier à ce problème. Suite à ce constat, sept nouveaux pays africains ont demandé à la CUA, au PAM et à la CEA de les aider à entreprendre des études nationales sur le coût de la faim. Les études de pays ont débouché sur le lancement, avec le soutien de la CEA, de l'initiative renouvelée sur l'éradication du retard de croissance en Afrique (ARISE).

Les principes méthodologiques de ces études pourraient s'appliquer à un large éventail de sujets liés à la pauvreté, tels que le chômage des jeunes ou l'analphabétisme et permettre aux décideurs nationaux de disposer de données factuelles sur leur coût.

169. La Division des politiques de développement social a également mené une étude sur l'assurance maladie au Rwanda et au Ghana, reprise dans le *Rapport sur le développement social de l'Afrique 2013-2014*. L'étude se veut une contribution au débat sur la question cruciale du financement de la santé dans les États membres.

170. « Tirer parti du dividende démographique » a été le thème central des travaux sur la population et la jeunesse menés par la Division en 2014. Elle a organisé, dans ce cadre, une réunion d'experts afin d'examiner un document de base sur la population et le développement.

171. En 2014, le sous-programme a participé à un projet interrégional du Compte pour le développement, aux côtés de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Département des affaires économiques et sociales. Le projet est destiné à promouvoir des politiques et des programmes en faveur des jeunes qui soient inclusifs et durables, en y associant les jeunes. En développant une boîte à outils de choix possibles quant aux politiques et programmes, en permettant le partage des connaissances et en fournissant des avis techniques, le projet sera un moyen de renforcer la capacité des États de mettre en œuvre et soutenir des politiques efficaces en faveur des jeunes, la jeunesse, concernant en particulier la participation des jeunes et des emplois décents pour les jeunes.

j) Appui aux programmes

172. Pendant la période considérée, la Commission a réalisé des progrès réguliers dans l'optimisation des résultats, par la production de produits et services de meilleure qualité, une efficacité organisationnelle accrue et une responsabilisation améliorée. Cette partie comprend des informations sur les mesures prises pour bâtir une organisation plus transparente, responsable et axée sur les résultats, en mettant en particulier l'accent sur le renforcement de la planification stratégique, de l'évaluation et de la qualité opérationnelle, l'amélioration des modes de fonctionnement, de la gestion des connaissances et de la communication, et l'intensification des partenariats et de la coopération technique.

173. La Commission a pris des mesures spécifiques pour être davantage axée sur les résultats, une démarche qui a débuté par le regroupement de la programmation et de la planification stratégique, de la préparation du budget, de l'évaluation et de l'assurance qualité dans une seule et même unité – la Division de la planification stratégique et de la qualité opérationnelle ce qui s'inscrit dans le cadre de gestion des résultats, en appui à la nouvelle orientation stratégique adoptée en 2013.

174. Le système de planification stratégique et de responsabilisation est un cadre devant permettre à la Commission d'agir comme une entité unique et cohérente en matière de planification, de budgétisation, de suivi, d'assurance qualité, et d'évaluation de ses priorités, produits et résultats stratégiques, ainsi qu'en matière d'établissement de rapport sur ces derniers. Les principaux éléments du système sont les instruments de planification stratégique, dont le cadre stratégique, le projet de budget-programme, le plan d'activité

annuel, les fonctions d'évaluation et d'assurance qualité, le tableau de bord de la direction pour la gestion des résultats et les rapports annuels. Il vise à faire concorder les ressources et les activités opérationnelles avec l'objectif de la Commission de devenir un laboratoire d'idées de référence sur les questions de développement en Afrique, et à permettre de déterminer et suivre les résultats qui contribueront à réellement influencer les politiques en faveur de la transformation structurelle sur l'ensemble du continent.

i) Projet de budget-programme 2016-2017

175. La Division de la planification stratégique et de la qualité opérationnelle a établi le projet de budget-programme pour 2016-2017, sur la base des contributions des divisions et bureaux sous-régionaux de la Commission et de l'Institut africain de développement économique et de planification, après plusieurs cycles de planification stratégique et réunions bilatérales de travail. Il présente les produits proposés, et le budget qui s'y rapporte, pour satisfaire aux priorités stratégiques de la Commission telles que définies dans le cadre stratégique pour l'exercice biennal 2016-2017, qui a été approuvé. L'objectif général du projet de budget-programme est d'appuyer les pays africains dans leur action visant à atteindre une croissance soutenue et inclusive afin d'accélérer la transformation structurelle du continent, conformément aux priorités du NEPAD, de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 et de l'Agenda 2063. Il prolonge le budget-programme précédent (2014-2015) et rend compte de la situation et des priorités en 2016-2017, conformément aux engagements régionaux et mondiaux en faveur du développement de l'Afrique

ii) Tableau de bord de la direction pour la gestion des résultats

176. Le tableau de bord de la direction pour la gestion des résultats a été élaboré en vue de contribuer au suivi et à l'évaluation axés sur les résultats par une gestion des résultats continue, intégrée et cohérente. Il regroupe des informations stratégiques, opérationnelles et financières fondamentales afin d'aider à la prise de décisions d'ordre stratégique, et rend compte des efforts de regroupement des différents volets du travail de la Commission en matière de recherche sur les politiques et de diffusion des connaissances. Le tableau de bord de la direction pour la gestion des résultats s'articule autour de quatre domaines: influence politique; crédibilité ou confiance; responsabilité et apprentissage; et efficacité opérationnelle. Les quatre domaines sont structurés par 10 résultats stratégiques, qui sont mesurés à l'aide d'indicateurs clefs. Les sources de données utilisées incluent les fonctionnement et systèmes internes, les données issues du suivi et de l'analyse des médias en ligne, et l'enquête de perception de la Commission réalisée auprès de ses partenaires.

177. L'enquête réalisée par la Commission en 2014 auprès de ses partenaires a montré que ces derniers avaient une opinion favorable de la contribution de la Commission en termes d'influence politique en appui au programme de transformation de l'Afrique, de la crédibilité dont elle a fait preuve et de la confiance qu'elle inspirait grâce à la production de travaux de recherche sur les politiques et de services de diffusion de connaissances de haute qualité, fondés sur l'analyse des faits et adaptés aux besoins, et de son efficacité opérationnelle, par la production de connaissances et la prestation de services de renforcement des capacités dans les délais voulus.

178. Les résultats ci-après ont été relevés:

a) Les personnes interrogées ont, à 85 %, estimé que les connaissances produites par la CEA étaient de grande qualité et qu'elles favorisaient réellement le débat sur le programme de transformation de l'Afrique;

b) Plus de 70 % des personnes interrogées ont indiqué que, dans la diffusion de ses connaissances, la CEA tenait grandement compte du contexte et que les connaissances étaient pertinentes et adaptées;

c) Près de 90 % des personnes interrogées ont estimé que la CEA produisait des idées de fond qui étaient fiables et pertinentes;

d) Près de 60 % des personnes interrogées ont estimé que la CEA exploitait efficacement les synergies au sein du système des Nations Unies;

e) L'examen des contributions qualitatives a montré que 64 % des personnes interrogées avaient une bonne opinion de la CEA. La Commission était considérée comme une organisation partenaire dynamique, qui favorisait la transformation, jouait un rôle moteur en matière de politiques et possédait des compétences et un savoir de grande qualité et de très haut niveau pour renforcer les capacités et accélérer le développement de l'Afrique.

iii) Plan d'activité annuel pour 2015

179. Au cours de la période considérée, la CEA a établi la version finale de son Plan d'activité annuel pour 2015. Le plan fournit une feuille de route pour l'exécution annuelle des activités en vue de réaliser les produits et d'obtenir les résultats prévus dans le budget-programme approuvé. Il facilite l'alignement des produits des divisions, des bureaux sous-régionaux et de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) de la CEA avec les objectifs stratégiques de la Commission (influence sur les choix de politique, crédibilité, responsabilisation, apprentissage et efficacité opérationnelle) définis dans le tableau de bord des réalisations des cadres dirigeants.

iv) Politique et plan d'évaluation

180. Dans le cadre de son système de planification stratégique et de responsabilisation, la CEA a adopté en décembre 2014 une nouvelle politique d'évaluation qui précise les objectifs, les rôles et les fonctions d'évaluation au sein de la Commission, définit le cadre institutionnel dans lequel s'opère l'évaluation et décrit les grandes lignes des processus généraux par lesquels passe la mise en œuvre.

181. Cette politique, qui oriente la fonction d'évaluation de la CEA, s'applique à toutes les initiatives qu'appuie et finance la Commission. Elle vise à placer l'évaluation au cœur de la programmation de développement de la CEA. En évaluant systématiquement les programmes, l'organisation s'efforce de rendre compte des résultats et des incidences de ses activités normatives et opérationnelles, servant ainsi de moteur d'apprentissage organisationnel et de guide pour la prise de décision stratégique en faveur d'une programmation améliorée et d'une responsabilisation globale.

182. La politique orientera toute une série d'évaluations à l'échelle la CEA, qui va de l'évaluation externe obligatoire à l'évaluation interne et à l'auto-évaluation, le but étant de promouvoir et de renforcer la culture de l'évaluation dans l'ensemble de la Commission. Ce changement de paradigme, dans lequel l'évaluation occupe une place stratégique, apportera l'élan nécessaire pour la mobilisation de ressources et fera de la CEA un exemple d'organisation ouverte vers l'extérieur, qui mène systématiquement une évaluation critique de son programme de travail en vue d'améliorer les résultats de développement. Un plan d'évaluation triennale (2015-2017) a été également mis en place, qui guidera l'exécution d'un certain nombre d'évaluations externes et internes majeures. Par ailleurs, la prise en compte des recommandations issues des audits de la CEA au cours de la période faisant l'objet du rapport a valu à la Commission la mention verte (application à 100 % des recommandations des organes de contrôle), ce qui illustre l'attachement de l'équipe d'encadrement de la CEA à la responsabilisation et à l'apprentissage organisationnel.

v) Politique et plan 2014-2017 relatifs à la qualité opérationnelle

183. Le document sur la politique et le plan relatifs à la qualité opérationnelle décrit la politique d'assurance de la qualité de la CEA pour la période 2014-2017 et fournit un cadre d'orientation pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités d'assurance de la qualité à la CEA. Ses six objectifs sont: aider la CEA à produire des idées novatrices pour la transformation structurelle de l'Afrique, conformément aux objectifs convenus au niveau continental; renforcer la capacité de la CEA de réaliser des produits et services de qualité, pertinents, crédibles et pouvant influencer efficacement les choix et les décisions concernant la transformation de l'Afrique; améliorer l'utilisation des résultats du système d'assurance de la qualité pour appuyer la responsabilisation, l'apprentissage des programmes et l'affectation des ressources; veiller à ce que les risques menaçant la qualité et la durabilité des produits et services de la CEA soient correctement et constamment évalués, suivis et maîtrisés; promouvoir le respect des mandats du Conseil économique et social et les initiatives prises à l'échelle des Nations Unies sur la prise en compte des sexes et contribuer, par la fonction d'assurance de la qualité de la CEA, à bâtir une organisation compétente.

vi) Manuel d'assurance qualité

184. Pendant la période considérée, la CEA a également commencé à élaborer son manuel d'assurance qualité. L'objectif du manuel est de servir de référence principale sur les produits et services de qualité et de fournir une vue d'ensemble des principales composantes du système de qualité de la CEA, notamment son système de responsabilisation en matière de gestion, les ressources, la mesure et l'amélioration de la gestion. Le manuel devrait être au point au cours de 2015.

k) Administration

185. Pendant la période considérée, la CEA a achevé l'installation dans les nouveaux locaux à usage de bureaux, dont la construction a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/270. Les locaux sont occupés par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations

Unies pour l'enfance. L'occupation des nouveaux locaux dépasse les 610 fonctionnaires prévus à l'origine (voir le document A/62/487).

186. La CEA a également adopté, au cours de 2014, les normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), passant des actuelles normes comptables du système des Nations Unies à la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Le nouveau système permet à la Commission de capter et de présenter des données détaillées sur les actifs et les passifs, les recettes et les dépenses, y compris les biens immobiliers, les équipements et les actifs incorporels, ainsi que sur leur dépréciation graduelle ou amortissement. Ces règles détaillées devraient améliorer la gestion des biens de la Commission, renforcer la crédibilité de ses états financiers et permettre une constatation plus précise des dettes découlant d'opérations et d'événements passés. Par ailleurs, l'efficacité du cadre de contrôle de la CEA a été accrue dans tous les domaines, ce qui permet d'améliorer la gestion des ressources et de renforcer le processus décisionnel, cependant que des données complètes sur les recettes et les dépenses permettraient d'améliorer la planification stratégique et la gestion axée sur les résultats. En outre, les états financiers préparés conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public permettraient d'améliorer la comparaison entre exercices financiers et avec les états financiers d'autres fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies ayant adopté les normes IPSAS.

187. Les préparatifs pour le déploiement d'Umoja à la CEA, prévu en novembre 2015, sont devenus l'une des principales priorités de la Commission au cours de la période considérée, un accent particulier étant mis sur les structures d'une bonne gouvernance, la planification et l'état de préparation des projets, la formation et les essais, la gestion des données, les activités de communication, le maintien d'un dialogue productif avec l'équipe Umoja au Siège de l'ONU et l'instauration de partenariats efficaces. Dans ce cadre, M. Ernesto Baca, Sous-Secrétaire général chargé du projet relatif au progiciel de gestion intégré des Nations Unies, s'est rendu à la CEA en février 2015 en vue, d'une part, de conduire un stage de formation du Centre de formation à Umoja réservé aux cadres supérieurs et, d'autre part, d'entretenir les hauts responsables de la Commission des tâches et défis à venir.

188. Depuis mars 2014, la CEA mobilise ses coordonnateurs des activités d'Umoja, en s'appuyant sur une structure complète de gouvernance dirigée par un Comité de coordination du déploiement et sur une équipe de déploiement composée de spécialistes locaux des processus relatifs à Umoja qui travaillent à la collecte, au nettoyage et à la validation des données, ainsi qu'à d'autres tâches préparatoires à la migration du système intégré de gestion et d'autres systèmes anciens. De grandes avancées ont été réalisées concernant la collecte et la cartographie des données relatives aux stocks et aux équipements. Pour mieux informer le public sur l'état d'avancement du projet, la CEA a mis au point une stratégie de communication Umoja fondée sur les directives de communication interne et a lancé une campagne d'information, au moyen notamment de bulletins Umoja, d'affiches, d'articles publiés sur iSeek et dans le bulletin d'information du personnel de la CEA, « UNECA Staff Voice », ainsi que de la rubrique Umoja de l'Intranet de la CEA. Tous les membres de l'équipe d'encadrement de la Commission ont été bien informés sur Umoja, et un programme de sensibilisation adéquat a été mis en place avec succès dans toutes les entités et les bureaux sous-régionaux de la CEA.

189. La CEA a conclu avec l'Office des Nations Unies à Nairobi un partenariat de collaboration sur des activités d'essai et de formation. À cet égard, cinq membres de l'équipe

de déploiement de la Commission se sont rendus à Nairobi en décembre 2014 et en janvier 2015 pour expérimenter des scénarios Umoja dans divers domaines. Un stage de formation interne a été organisé dans le cadre du programme de formation et de certification des spécialistes locaux des processus relatifs à Umoja du Centre de formation à Umoja. En outre, il a été établi un plan de formation complet auquel devrait prendre part l'ensemble du personnel des divisions, des bureaux sous-régionaux et de l'Institut africain de développement économique et de planification de la CEA

I) Publication, technologies de l'information et de la communications et gestion des connaissances

190. La CEA a achevé le redéveloppement de son nouveau site Web en février 2015. Celui-ci a pour objet de mieux refléter la nouvelle orientation de l'organisation qui met l'accent sur le programme de transformation de l'Afrique, d'entretenir le « blog » du Secrétaire exécutif et de traduire l'intention de l'organisation de produire des idées novatrices sur des questions d'actualité intéressant le développement de l'Afrique.

191. Le Répertoire institutionnel de la CEA donne accès à toutes les publications de la Commission (disponibles sur <http://repository.uneca.org>). Il compte 20 000 publications en format d'archivage PDF. Les statistiques d'utilisation de la CEA indiquent que le répertoire est largement consulté, avec une moyenne mensuelle de 300 000 visites et 25 000 documents téléchargés. Le Répertoire institutionnel a été mis en vedette dans une publication de l'Union internationale des télécommunications (UIT), consultable à l'adresse: http://www.itu.int/wsis/implementation/2014/forum/agenda/session_docs/253/The%20ECA%20Institutional%20Repository.pdf.

192. Toutes les publications majeures ayant été lancées et les grandes manifestations organisées par la CEA au cours de la période à l'examen, l'ont été suivant une approche stratégique claire caractérisée par des campagnes de sensibilisation dans lesquelles ont été utilisés des publiereportages et des tribunes libres dans de grands médias africains, la promotion de l'identité et de l'image de marque de la Commission et une vaste couverture médiatique d'événements clefs. Des présentations aux médias, des reprises par les médias sociaux, des communiqués de presse et des vidéos ont été publiés. L'ampleur des efforts a largement dépassé les estimations, avec, pour la seule année 2014, plus de 1 300 communiqués de presse (contre la cible de 1 000 pour l'exercice biennal) à la fois en anglais et français. Tout cela a considérablement amélioré la visibilité de la CEA. La Commission a plus de 10 000 abonnés à son compte Twitter, plus de 4 800 à son compte Facebook et ses pages thématiques, et plus de 57 000 éléments concernant la Commission ont été regardés sur YouTube. Ces plates-formes continuent d'aider à faire connaître la CEA à un public plus large et de soutenir l'effort consistant à en projeter une nouvelle image.

193. La CEA a établi des partenariats avec AllAfricaAfrica.Com et Financial Afrik et utilisé Meltwater- une plate-forme d'analyse de l'actualité et des médias - pour approfondir son analyse de l'accessibilité, des mentions et des réalisations. Selon le rapport de Meltwater couvrant la période allant du 1er novembre 2013 au 31 octobre 2014, la CEA a été mentionnée dans 3 697 articles de presse en ligne, dont 1 371 articles venus d'Afrique et 2 326 du reste du monde. C'est au cours du mois d'octobre 2014, lors de la tenue du neuvième Forum sur le développement de l'Afrique (ADF IX) et de la quatrième Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique, qu'a été enregistré le plus

grand nombre de mentions dans les médias en ligne à l'échelle mondiale, avec un total de 458 mentions. L'augmentation des mentions dans les médias au cours dudit mois est due principalement aux thèmes de l'agriculture et des changements climatiques en Afrique.

194. Dans ses efforts en vue de rendre ses publications plus accessibles au grand public, la CEA a adopté un format plus convivial et une infographie de la plus haute qualité. À l'exception du *Rapport sur la gouvernance en Afrique* (sous-traitée à Oxford University Press), toutes les autres publications phares, thématiques, spéciales ou de premier plan ont été réalisées dans le format conçu et harmonisé sur place. Parmi ces publications figurent le *Rapport économique sur l'Afrique* de 2014, le *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement* de 2014, un rapport sur la mobilisation des ressources intérieures, un rapport sur le partenariat BRICS- Afrique au service du développement, un rapport sur la science et l'innovation technologique en Afrique et une étude sur l'accès à l'énergie et la sécurité énergétique en Afrique de l'Est.

195. Depuis qu'elle a obtenu, en 2014, la certification 14001:2004 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), la CEA ne cesse d'accorder une grande attention à l'impact de ses opérations sur l'environnement. L'utilisation du papier entièrement recyclé a été renforcée en 2014 et tous les documents de conférence continuent d'être imprimés en noir et blanc afin de réduire l'utilisation de produits chimiques. En outre, l'imprimerie a, dans la même année, investi dans l'acquisition d'une machine offset numérique, qui offre une polyvalence exceptionnelle, une productivité élevée et, surtout, la possibilité tant recherchée d'impression à la demande. Ce procédé permet d'imprimer le nombre de documents voulus dans un laps de temps court et dispense de la charge de garder en stock de grands volumes de publications. L'utilisation de la nouvelle machine favorise également l'actuelle initiative verte des Nations Unies et contribue à réduire l'empreinte carbone de la Commission. En 2013, la CEA a acheté 20 000 rames de papier A4 80 g entièrement recyclé (soit l'équivalent de 850 arbres), destiné à un usage général de bureau. Ce stock de papier recyclé a duré pendant toute l'année 2014 et une partie de l'année 2015.

196. L'examen sur dossier des pratiques actuelles relatives aux technologies de l'information et de la communication a été mené tout au long de l'année par les responsables du Groupe des services informatiques et de l'appui Umoja, pour s'assurer du respect des règles de l'Information Technology Infrastructure Library, un ensemble de pratiques en matière de gestion des services informatiques qui consiste à aligner ces services sur les besoins de l'entreprise. Les modifications nécessaires ont ensuite été introduites en utilisant les procédures recommandées de gestion du changement. De même, des projets informatiques et de documentation connexe ont été formulés par les équipes de projet, en appliquant la méthode de gestion des projets recommandée- Projets dans un environnement contrôlé (communément appelé PRINCE2).

197. Tout aussi important, la stratégie de la CEA en matière de technologies de l'information et de la communication intitulée *Taking ICT to a Strategic Level*, mise au point en avril 2014, a été adoptée. Elle guide le travail et les projets menés par la Commission dans ce domaine. En tant que document dynamique, la stratégie est constamment revue pour s'assurer qu'elle reste en phase avec le Plan d'activité de la CEA et répond à ses besoins opérationnels.

m) Mobilisation des ressources financières et gestion des partenariats

198. Mobiliser des ressources extrabudgétaires suffisantes et prévisibles pour appuyer les activités normatives et opérationnelles (assistance technique et initiatives de développement des capacités) de la CEA est crucial pour obtenir les résultats escomptés et accroître l'impact du travail de la Commission sur le développement socioéconomique du continent.

199. Au cours de 2014, la Commission a reçu de ses partenaires une aide extrabudgétaire d'un montant total de 23,04 millions de dollars des États-Unis, contre 71,84 millions de dollars de ressources du budget ordinaire. Les plus fortes contributions sont venues des partenaires de l'Accord de financement conjoint- Danemark, Norvège et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord- qui ont apporté un appui programmatique total de 7,52 millions de dollars, suivis de l'Union européenne, avec 6,55 millions, du Ministère du développement international (Grande-Bretagne), avec 4,66 millions de dollars et de l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), avec 1,87 million de dollars. Les autres contributions importantes provenaient de la Division suisse du développement et de la coopération, avec 1,05 million de dollars en faveur de l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans la gouvernance financière des pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la FAO, avec 0,82 million de dollars pour appuyer le Centre africain pour la statistique. En plus de ces contributions, la CEA a reçu le soutien financier d'autres partenaires comme le Gouvernement irlandais, la Corée, la Fondation Mo Ibrahim et les organismes des Nations Unies.

<i>Sous-programme</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Ressources extrabudgétaires</i>	<i>Total</i>
Politiques macroéconomiques	4,00	1,29	5,29
Intégration régionale et commerce	3,26	6,37	9,63
Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique	2,35	9,42	11,77
Statistique et développement de la statistique	4,44	2,45	6,89
Renforcement des capacités	1,46	0,00	1,46
Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement	0,39	0,61	1,00
Activités sous-régionales de développement	16,24	0,57	16,81
Développement social	2,86	0,66	3,52
Planification du développement	1,30		1,30
Information et gestion du savoir	15,18	0,24	15,42
Direction exécutive et administration	6,16	1,43	7,59
Appui aux programmes	14,20		14,20
Total	71,84	23,04	94,88

200. Par sa stratégie de partenariats, la CEA entend forger des alliances de collaboration qui soient plus stratégiques et axées sur les résultats, et se distingue par une vision des partenariats qui, au-delà de la mobilisation de ressources financières, englobe le partage de connaissances et d'idées, la création de synergies, l'exploitation des avantages comparatifs et le souci d'éviter le double emploi. La CEA a choisi six types de partenaires avec lesquels elle peut faire avancer son travail. Ce sont: les institutions panafricaines (Commission de l'Union africaine, Banque africaine de développement et Ligue des États arabes); les États membres et les communautés économiques régionales; les commissions économiques régionales, les

programmes et organismes des Nations Unies; les partenaires de développement (multilatéraux et bilatéraux); les acteurs non étatiques (instituts de recherche, organisations de la société civile, médias, secteur privé organisations philanthropiques et fondations privées) et les partenaires de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Au cours de la période considérée, la CEA a conclu 41 nouveaux accords de partenariat, portant ainsi à 199 le nombre total de ses partenariats. Un tiers de ces 199 partenariats ont été conclus avec des acteurs non étatiques; 53 (26 %) avec des partenaires au développement; 52 (25 %) avec les États membres et les communautés économiques régionales; 20 (10 %) avec les commissions régionales, les programmes et organismes des Nations Unies et 12 (6 %) avec des institutions panafricaines.

2. Coopération technique: programme ordinaire de coopération technique et Compte pour le développement

201. Le Programme ordinaire de coopération technique est utilisé pour soutenir les pays africains dans leurs efforts de renforcement des capacités. Ces efforts sont orientés vers la réalisation d'un développement économique et social inclusif et durable devant permettre d'accélérer la transformation structurelle de l'Afrique, conformément aux priorités et à la vision définies dans l'Agenda 2063, le NEPAD et les objectifs de développement convenus au plan international, notamment ceux du Programme de développement des Nations Unies pour l'après- 2015. En synergie avec les projets du Compte pour le développement, le Programme ordinaire de coopération technique permet à la CEA de faire profiter de son expertise et de sa somme de connaissances les États membres, la CUA, l'Agence du NEPAD, les communautés économiques régionales et les autres organisations intergouvernementales pour formuler et mettre en œuvre leurs politiques et programmes de développement du continent. Le Programme ordinaire de coopération technique est mis en œuvre sous quatre thèmes: politique macroéconomique, intégration régionale et commerce, planification du développement et négociation des contrats sur les ressources naturelles; il contribue aux résultats obtenus dans le cadre du programme de travail ordinaire de la CEA.

202. Parmi les principales réalisations financées par le Programme en 2014 figurent la fourniture d'une assistance technique en matière de politique macroéconomique à quatre États membres pour leur permettre de consolider leurs plans nationaux de développement et la tenue avec succès du neuvième Forum pour le développement de l'Afrique. Le Programme ordinaire de coopération technique a également aidé à la conception de cadres de politique en matière d'industrie, du commerce et d'infrastructure pour quatre États membres et deux communautés économiques régionales. Il a été utilisé conjointement avec le Compte pour le développement et des ressources extrabudgétaires pour soutenir le processus du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs en Afrique. En particulier, le programme a aidé à l'établissement d'un rapport analytique sur les dimensions sexospécifiques du Mécanisme et contribué au niveau sous-régional à l'élaboration et à l'adoption d'un plan d'activité pour lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs.

203. Le Compte pour le développement est un programme de renforcement des capacités du Secrétariat de l'ONU destiné à renforcer les capacités des pays en développement dans les domaines prioritaires définis dans le Programme de développement de l'Organisation. Il est financé sur le budget ordinaire du Secrétariat et mis en œuvre par dix de ses entités (le Département des affaires économiques et sociales, les cinq commissions régionales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des

Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime). Les projets du Compte pour le développement à la CEA servent à relier le travail normatif et analytique de la Commission à ses activités opérationnelles et à créer de fortes synergies avec les autres entités des Nations Unies, en exploitant les points forts et les avantages comparatifs de chacun.

204. Le Compte pour le développement représente une source de financement essentielle en appui au budget ordinaire de la CEA, destiné à aider les États membres à faire face à leurs priorités en matière de développement des capacités. Pendant la période considérée, la CEA a mis en place dix projets – bénéficiant à plus de 30 États membres – visant à élaborer des politiques nationales axées sur les trois dimensions (sociale, environnementale et économique) du développement durable. En 2014, la CEA a également élaboré, au titre du Compte pour le développement, quatre nouveaux projets dans les domaines suivants: les statistiques et les données, le processus de planification du développement, le renforcement de la capacité des planificateurs du développement en Afrique d'intégrer le programme de développement pour l'après-2015 dans les plans nationaux de développement et le renforcement du suivi de la protection sociale dans les États membres de la CEA.

III. Questions découlant des réunions des organes subsidiaires de la Commission, notamment celles des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux

205. Le présent chapitre donne un aperçu des principales questions abordées et des conclusions adoptées par les réunions des organes subsidiaires de la Commission, notamment celles des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux. Il met en évidence les problèmes et les recommandations clefs des réunions des organes subsidiaires, qui doivent être portés à l'attention de la Commission pour information ou pour suite à donner. Le chapitre comprend également un aperçu des réunions qui étaient prévues, mais ne s'étaient pas encore tenues au moment de l'élaboration du présent rapport.

206. Un examen des organes intergouvernementaux de la Commission, entrepris en 2013 dans le cadre de la réforme institutionnelle, a eu comme résultats la suppression de ceux qui faisaient double emploi et l'adoption d'une structure plus rationnelle alignée sur la nouvelle orientation programmatique de la Commission. En conséquence, le mécanisme intergouvernemental se compose désormais d'organes se consacrant essentiellement aux questions générales de développement aux niveaux sous-régional et régional et de plusieurs organes subsidiaires composés d'experts, ainsi qu'il est exposé dans les sections suivantes:

A. Organes traitant de questions générales de développement

1. Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et son Comité d'experts

207. La Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique fournit les directives générales et les grandes orientations des activités de la Commission, examine et approuve son programme de travail, sert de cadre pour définir la position de l'Afrique sur les questions de développement et se prononce sur les recommandations que lui soumettent les organes subsidiaires de la Commission et le Secrétaire exécutif. Depuis 2008, la session annuelle de la Conférence est organisée conjointement avec la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine afin d'assurer une plus grande cohérence dans la définition de la position de l'Afrique sur des questions de développement clefs.

208. Le Comité d'experts se réunit avant la Conférence des ministres et lui fournit un appui technique. Le Bureau du Comité comprend un représentant de chacune des cinq sous-régions et se compose d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur élu sur une base sous-régionale.

2. Comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux

209. Les cinq comités intergouvernementaux d'experts des cinq bureaux sous-régionaux se réunissent tous les ans avant la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et font rapport à celle-ci par l'intermédiaire de son Comité d'experts. Les comités intergouvernementaux d'experts supervisent l'élaboration et la mise en œuvre générale du programme de travail et des objectifs prioritaires du bureau sous-régional dont ils relèvent, et formulent des recommandations sur le développement économique et social de la sous-région concernée, ainsi que sur la promotion et le

renforcement de la coopération et de l'intégration économiques sous-régionales. Lorsque le besoin s'en fait sentir, des réunions sont tenues immédiatement avant ou après les grandes conférences ministérielles des communautés économiques régionales afin d'offrir un cadre qui permette à ceux qui ont participé aux rencontres ministérielles de la sous-région de discuter de problèmes précis concernant le développement sous-régional. Les conclusions de ces réunions sont portées à l'attention de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

B. Organes techniques et sectoriels subsidiaires de la Commission

210. La Commission compte quatre organes aux responsabilités essentiellement techniques et sectorielles: le Comité du genre et du développement social, le Comité du développement durable, le Comité de la coopération et de l'intégration régionales et le Comité de la statistique.

211. Ces Comités tiennent une session ordinaire une fois tous les deux ans et rendent compte à la Commission, à sa session annuelle, par le truchement du Comité d'experts. Leurs réunions rassemblent les décideurs et d'autres parties prenantes, dont des experts en matière de développement, qui éclairent et guident la CEA dans l'action qu'elle mène dans différents domaines.

C. Réunions tenues pendant la période considérée

1. Première session conjointe du Comité des directeurs généraux des bureaux nationaux de statistique et de la Commission africaine de statistique

212. La première session conjointe du Comité des directeurs généraux des bureaux nationaux de statistique et de la Commission africaine de statistique s'est tenue à Tunis du 10 au 12 décembre 2014, sur le thème « Renforcer la production de statistiques agricoles en Afrique, pour un meilleur suivi et une meilleure évaluation du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique ». La première réunion du Comité régional africain de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a eu lieu en parallèle à la session conjointe; elle visait à renforcer la production, la gestion, la diffusion et l'utilisation de renseignements statistiques et géospatiaux.

213. Un certain nombre de réunions se sont tenues préalablement à la session conjointe, les 8 et 9 décembre 2014. Parmi celles-ci, on retiendra le sixième Forum sur le développement de la statistique en Afrique, un atelier à l'intention des médias sur l'utilisation efficace des statistiques par la presse, une réunion du Comité directeur du Projet régional sur le Système de comptabilité nationale, une réunion du Référentiel géodésique africain et une réunion sur l'utilisation de dispositifs mobiles pour la collecte de données.

214. La session conjointe a permis de faire le point des progrès accomplis dans les différents domaines de la statistique, notamment le plan africain d'exécution de l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, le cycle 2010 de recensements de la population et du logement, le Programme de comparaison internationale, la mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique, de l'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil, la révolution des données, le groupe de Praia

pour l'étude des statistiques sur la gouvernance et la création de l'Institut de statistique de l'Union africaine et du Centre de formation panafricain.

215. Au cours de la première session conjointe, les participants ont:

a) Engagé la CUA, la CEA, la BAD et d'autres institutions concernées telles que le PAM et la FAO à renforcer leur collaboration pour améliorer les statistiques agricoles des États membres, afin de fournir des données de qualité, d'éclairer les mécanismes de suivi et d'évaluation et d'améliorer les connaissances en matière de transformation agricole;

b) Recommandé à la CUA et à la CEA de mettre au point un programme régional sur les recensements de la population et du logement pour les cinq prochaines années, axé sur un travail durable de renforcement des capacités, d'appui technique et de coopération Sud-Sud;

c) Exhorté les dirigeants des institutions africaines, en particulier la CUA, la CEA et la BAD, par l'intermédiaire du Comité africain de coordination de la statistique, à collaborer entre eux et à coordonner leurs initiatives, le but commun étant de développer la statistique en Afrique;

d) Engagé les organismes des Nations Unies à œuvrer en partenariat avec la CUA, la CEA et la BAD s'agissant de réaliser les divers programmes et activités statistiques, et à participer à la mise au point de programmes nationaux de statistique et à la coordination de projets statistiques au niveau national;

e) Déclaré établi le Groupe de travail africain sur l'Initiative de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, la CEA ayant offert d'en assurer le secrétariat;

f) Demandé à la Commission africaine de statistique de porter ces recommandations à l'attention de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique pour accord et adoption.

2. Trente-et-unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique centrale

216. La trente-et-unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique centrale s'est tenue à Brazzaville en mars 2015, sur le thème: « Le développement de l'industrie forestière au service de la transformation structurelle des économies d'Afrique centrale ». Elle a rassemblé plus de 60 experts, dont la recommandation principale aux États membres a été de tirer profit des possibilités offertes par la vaste forêt du bassin du fleuve Congo, en visant la transformation économique de la sous-région.

217. Les experts ont appelé les États membres à s'employer à apporter de la valeur ajoutée aux produits de la forêt en procédant à la « transformation » de deuxième et troisième niveaux. Ils ont fait observer qu'une telle évolution serait favorisée par l'investissement dans les technologies et la formation de haut niveau, l'identification de nouveaux mécanismes de financement, la contribution au Fonds pour l'économie verte de l'Afrique centrale, la création de marchés locaux plus attractifs pour les investisseurs nationaux, l'harmonisation des politiques nationales du secteur et l'exécution de stratégies déjà mises au point par la

Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) sur la transformation des produits forestiers, ligneux et non ligneux.

218. Les experts ont débattu des profils de pays de l'Afrique centrale qui, une fois de plus, font ressortir la vulnérabilité de la sous-région face à la volatilité des prix mondiaux des matières premières. La transformation structurelle atténuerait ce problème. Après avoir examiné le rapport sur les profils de pays, les experts ont demandé à la CEA d'élargir la portée de ses collectes de données, d'utiliser les statistiques officielles des États membres et d'affiner les informations relatives à l'état de l'intégration régionale de la sous-région.

219. Examinant les autres points essentiels concernant le développement de leur région, les experts ont noté avec satisfaction que nombre des projets du plan directeur sur les transports de l'Afrique centrale avaient été exécutés, mais ont estimé regrettable l'inertie qu'ils constataient et ont évoqué la question épineuse de la vision régionale du transport aérien, qui devait encore être définie pour la sous-région.

220. La réunion s'est tenue juste après une réunion spéciale de groupe d'experts sur les progrès et les perspectives de convergence macroéconomique de l'Afrique centrale, qui a été l'occasion de demander aux États membres et aux institutions sous-régionales d'accroître leurs efforts pour parvenir à l'intégration régionale qui favoriserait une croissance durable dans toutes les économies de la sous-région. À la lumière des résultats maigres et disparates enregistrés par les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, les experts ont exhorté les États membres concernés à s'approprier davantage des divers aspects du contrôle multilatéral et à nouer les partenariats nécessaires pour étendre les critères de convergence à l'ensemble de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

3. Dix-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est

221. La dix-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est s'est tenue en mars 2015 à Antananarivo, sur le thème « Tirer parti de l'économie bleue pour le développement de l'Afrique de l'Est ».

222. La réunion a été l'occasion d'un débat, en groupe de haut niveau, sur le thème: « Économie bleue: détails pratiques » et de discussions qui ont porté sur les activités du Bureau sous-régional, l'avancement de l'exécution du plan d'activité du Mécanisme de coordination sous-régional et un aperçu de l'évolution de la situation macroéconomique de la sous-région. Trois séances spéciales de groupe d'experts, tenues en marge de la réunion, ont porté sur les questions ci-après:

a) Profils de pays du Kenya, de Madagascar, de l'Ouganda, du Rwanda, et de la Somalie;

b) Géopolitique et gestion des ressources naturelles de la région de l'océan Indien;

c) Zones économiques exclusives maritimes et faits nouveaux dans le domaine du développement de l'énergie et des ressources minérales de haute mer en Afrique de l'Est.

223. Les experts ont conclu que la décennie 2015-2025 ayant été déclarée Décennie des mers et des océans africains, elle représentait une excellente occasion de mettre en exergue les documents « Agenda 2063: l'Afrique que nous voulons », et « 2050 - Stratégie maritime intégrée de l'Afrique », en tant que documents de référence pour la Décennie.

224. Les participants à la réunion ont convenu que l'économie bleue avait un rôle important à jouer en Afrique de l'Est s'agissant de contribuer à la transformation structurelle, à une croissance économique viable et à un développement social durable. Ils ont aussi souligné que l'économie bleue couvrait toutes les masses d'eau, dont les lacs et les rivières, outre les mers et les côtes. Les secteurs les plus importants de l'économie bleue sont la pêche, l'aquaculture, le tourisme, le transport, l'activité portuaire, le secteur de l'énergie et l'activité minière. Néanmoins, ils ont constaté que l'économie bleue était également importante pour d'autres secteurs de l'économie, en plus de ses liens avec d'importantes considérations sociales, telles que la sécurité alimentaire, l'allègement de la pauvreté et la création d'emploi. Ils ont souligné qu'il fallait développer des liens entre l'économie bleue et d'autres secteurs, et ne ménager aucun effort pour conserver les richesses créées dans la sous-région. De plus, des instruments devraient être fournis pour permettre de mesurer l'importance de l'économie bleue par pays, notamment des données d'ordre stratégique et relatives aux politiques nationales mises en place concernant ledit secteur.

225. Les participants à la réunion ont pris note de l'importance de la Stratégie maritime intégrée 2050 de l'Union africaine et, en particulier, de la Charte des transports maritimes. Pour accélérer l'exécution de la stratégie et améliorer le niveau de compréhension des autres cadres internationaux pertinents, comme la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, ils ont convenu d'élaborer un manuel sur l'économie bleue pour l'Afrique de l'Est. Ce manuel devrait contenir un guide expliquant, étape par étape, comment intégrer l'économie bleue dans les politiques, lois, réglementations et pratiques nationales.

226. Les participants ont aussi souligné que, dans ce contexte, il était très important d'établir un équilibre entre les considérations environnementales et les considérations sociales, formulées dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons ». À ce sujet, ils ont indiqué qu'il convenait d'adopter une approche ouverte à tous du développement de l'économie bleue, porteuse de maîtrise des processus par les communautés locales et les autres partenaires, ainsi à même de tirer pleinement profit de leurs investissements dans ce domaine. Ils ont reconnu que la protection, la conservation, la sauvegarde et l'utilisation durable de la biodiversité aquatique étaient capitales, et qu'il fallait y inclure l'atténuation des effets des changements climatiques et les stratégies d'adaptation pour garantir l'exploitation durable de l'économie bleue.

227. Les experts sont tombés d'accord sur le fait que la communauté internationale, et, notamment, l'ONU avaient un rôle important à jouer pour ce qui était d'aider les États membres à réaliser le plein potentiel de l'économie bleue de façon durable et sans laissés pour compte. Ils ont aussi noté que, pour être concluante, la mise en œuvre de toute stratégie concernant l'économie bleue allait nécessairement de pair avec un État développementaliste compétent, un engagement politique et de la détermination dans l'exercice du pouvoir. Il fallait aussi que cette mise en œuvre soit soutenue par des politiques porteuses de progrès de la condition féminine et une large participation aux décisions prises et aux actions menées du

secteur privé, de la société civile, des jeunes et des autres partenaires. La transparence, la communication claire et la participation active des médias étaient également essentielles.

228. Les participants à la réunion ont exhorté les États membres à incorporer, chaque fois que possible, l'économie bleue dans leurs plans de développement nationaux et sous-régionaux. Les États membres ont aussi été invités à mettre en place les institutions nécessaires et à renforcer les capacités pour mieux mettre à profit le potentiel de ce secteur. Il était particulièrement important de renforcer les capacités de recherche et de développement, ainsi que les centres d'excellence dans les domaines de la cartographie océanographique, de la gestion halieutique, de la planification intégrée du développement, de la concurrence portuaire et du tourisme.

229. S'agissant des profils de pays établis par la CEA, il a été décidé que leur élaboration devait être le fruit de la collaboration de tous les intéressés. Les agents de la CEA continueraient de privilégier l'utilisation des données produites par les offices nationaux de statistique. On serait aussi attentifs à suivre une procédure uniforme et à utiliser une matrice unique. Les États membres aideraient les agents de la CEA à accomplir cette tâche en leur fournissant des données et informations en temps utile, tout en leur faisant part, chaque fois que possible, de leurs observations sur les projets de profil. En tant que de besoin, on nommerait des coordonnateurs qui seraient chargés de faciliter la communication entre le Bureau sous-régional et les États membres.

4. Trentième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord

230. La trentième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord a eu lieu du 3 au 6 mars 2014 à Rabat. Elle visait à analyser la situation et les tendances des grands agrégats macroéconomiques et sociaux d'Afrique du Nord par l'examen du Rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique du Nord en 2014, et à examiner les profils de pays établis par le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord. La réunion a aussi été l'occasion de passer en revue le rapport d'activité du Bureau, ainsi que son programme de travail à court et moyen termes, et le rapport sur l'avancement des programmes de développement régionaux et internationaux.

231. La réunion a aussi permis aux experts nationaux et internationaux de négocier et formuler des recommandations sur des questions importantes concernant les programmes de développement nationaux et régionaux.

232. De plus, dans le contexte des études menées par la CEA depuis 2012 sur l'industrialisation de l'Afrique, les participants à la réunion ont réfléchi aux moyens de faire du commerce un levier d'accélération de l'industrialisation, question qui était aussi le thème de la livraison 2015 du *Rapport économique sur l'Afrique*.

233. Le Bureau sous-régional a débattu avec le Comité des résultats de deux réunions d'experts, dont la première, consacrée aux transports internationaux et à la facilitation du commerce, avait eu lieu les 25 et 26 septembre 2014 à Rabat. L'objectif principal de cette réunion était de mener une réflexion approfondie sur l'action menée pour accélérer l'intégration régionale et faciliter le commerce intra-africain par une réduction substantielle des coûts directs et indirects des transactions commerciales.

234. La seconde réunion, tenue également à Rabat, les 19 et 20 novembre 2014, était axée sur la promotion de l'intégration régionale par la promotion de chaînes de valeur régionales. L'idée générale était que les chaînes de valeur régionales ne servaient pas seulement à accélérer la diversification et la sophistication des économies d'Afrique du Nord, mais qu'elles contribueraient aussi à une intégration plus efficace dans les chaînes de valeur mondiales.

235. Les participants à cette réunion ont également discuté de la manière de planifier et de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063, l'accent étant plus particulièrement porté sur l'Afrique du Nord. Étant donné l'ampleur des ressources qui devraient être mobilisées pour mettre en œuvre l'Agenda 2063, ils ont noté qu'il fallait étudier des possibilités de financement novatrices, tirer parti des secteurs financiers traditionnels et non traditionnels, mobiliser les fonds souverains et les fonds de pension pour financer des projets de développement, proposer aux investisseurs privés des prêts publics spéciaux, émettre des obligations à l'intention de la diaspora, utiliser les recettes issues de l'industrie extractive pour soutenir le développement et endiguer les flux financiers illicites.

236. En parallèle à la réunion du Comité d'experts, une réunion spéciale d'experts, consacrée à la question de la stratégie pour une économie verte sans exclusion, a aidé à analyser les défis de l'industrialisation, vecteur de la transformation structurelle des économies d'Afrique du Nord. Cette réunion spéciale a permis de faire le point sur les visions et stratégies nationales, et d'échanger des pratiques optimales sur la façon de mieux sensibiliser les uns et les autres aux inconvénients et aux avantages d'une économie verte.

237. À l'issue d'un débat long et soutenu, le Comité a modifié les différents rapports présentés lors de la réunion. L'année 2015 étant une année charnière pour le monde, avec l'adoption du programme de développement pour l'après 2015, le Comité a recommandé que la CEA continue d'aider les États membres à coordonner leurs efforts en renforçant leur position commune s'agissant de l'adoption et de la mise en œuvre dudit programme. En ce qui concerne les profils de pays, le Comité a recommandé à la CEA d'instituer un accord durable avec les États membres pour la collecte de données, afin que des profils de pays de haute qualité puissent être élaborés à partir de données harmonisées. Le Comité a engagé la CEA à compléter les travaux menés dans les différents domaines de recherche, dont l'économie verte, l'intégration régionale et les chaînes de valeur régionales, par des analyses sectorielles, nationales et régionales.

5. Vingt-et-unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe

238. La vingt-et-unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe s'est tenue les 12 et 13 mars 2015 à Victoria Falls (Zimbabwe), sur le thème « Accélérer l'industrialisation de l'Afrique australe grâce à la valeur ajoutée et à l'enrichissement ». Le thème s'inscrit dans le cadre de la priorité actuelle de la Communauté de développement de l'Afrique australe et vise à mettre au point une feuille de route et une stratégie en matière d'industrialisation. La réunion a rassemblé des fonctionnaires de haut niveau des pays de la sous-région et des institutions partenaires telles que l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, l'Union douanière d'Afrique australe, le NEPAD, la Banque de développement de l'Afrique australe, l'Organisation internationale du Travail et le

Programme des Nations Unies pour le développement. Des représentants du monde universitaire, de la société civile, des médias et de la CEA étaient également présents.

239. Le Comité a notamment examiné le rapport d'exécution du programme du Bureau sous-régional pour 2014, les documents de conférence sur la situation économique et sociale de l'Afrique australe, le programme de développement pour l'après-2015, le Plan stratégique indicatif de développement régional de la Communauté de développement de l'Afrique australe et le plan stratégique à moyen terme du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. Les experts ont également approuvé les activités du Bureau prévues pour 2015 et adopté la déclaration finale élaborée à l'issue de la réunion spéciale de groupe d'experts qui a précédé la réunion du Comité d'experts, sur le développement de l'industrie agroalimentaire pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique australe.

240. Dans le cadre de la vingt-et-unième réunion, une table ronde d'experts consacrée à l'apport de valeur ajoutée, ainsi qu'aux chaînes de valeur et à l'enrichissement, a suscité des débats entre le secteur privé, le milieu universitaire et la société civile. Le Comité a également examiné les rapports établis par les divisions de la CEA et les institutions partenaires mentionnées ci-dessus.

241. Le Comité a examiné le document de référence préparé pour la réunion par le Bureau sous-régional et formulé de grandes recommandations visant à accélérer l'industrialisation de la sous-région. Ces recommandations portaient sur la cohérence des politiques décidées et leur mise en œuvre, la valeur ajoutée et l'enrichissement, la mobilisation des ressources, les infrastructures, l'innovation, la recherche et le développement, et l'efficacité de la collaboration au niveau régional. Le Comité a souligné dans ses recommandations le rôle central de l'État, s'agissant de faciliter le développement industriel par le biais du renforcement du secteur privé national, la création de conditions favorables à la promotion de l'investissement, notamment l'investissement direct étranger, l'adoption d'une stratégie de développement des compétences, l'investissement dans l'infrastructure, notamment par le partenariat public-privé, l'investissement dans la recherche et le développement aux fins de promouvoir la valeur ajoutée et la valorisation des produits primaires et des ressources minérales de la sous-région, et les solutions à apporter aux problèmes d'inégalité qui entravent la croissance pour tous et le développement économique durable de l'Afrique australe.

6. Dix-huitième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest

242. La dix-huitième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest s'est tenue les 18 et 19 mars 2015 à Dakar, sur le thème: « Les infrastructures de l'intégration et leur incidence sur la zone de libre-échange sous-régionale de l'Afrique de l'Ouest ». Elle a rassemblé des délégués de haut niveau des pays membres de la sous-région, ainsi que des représentants du secteur privé, du monde universitaire, des organisations internationales de développement et de la société civile.

243. Les participants à la réunion ont souligné qu'il fallait que la sous-région promeuve d'urgence le développement des infrastructures dans les secteurs clefs du transport, de l'énergie, des nouvelles technologies de l'information et de la communication et du développement de la banque, afin d'accélérer l'intégration régionale, de renforcer la

croissance économique, d'améliorer le développement social et de réduire efficacement la pauvreté, conformément à la Vision 2020 de la CEDEAO. La réunion visait également à préparer la sous-région à consolider sa compétitivité dans le cadre de la future zone de libre-échange continentale africaine, prévue pour 2017.

244. Des arguments développés dans l'édition 2014 du *Rapport économique sur l'Afrique* avaient présidé au choix du thème de la réunion. Ce rapport, établi par la CEA en collaboration avec la CUA, était intitulé: « Une politique industrielle dynamique en Afrique: institutions novatrices, processus efficaces et mécanismes flexibles »; il contenait des avertissements sur les dangers d'une forte croissance économique qui ne s'accompagnerait pas d'un développement industriel et d'une transformation structurelle, et préconisait la mise en place de la logistique et des infrastructures modernes nécessaires pour l'industrialisation.

245. Les participants ont noté que le développement des infrastructures permettrait de renforcer la compétitivité, l'industrialisation et la diversification économique et, en même temps, faciliterait l'intégration économique. Des infrastructures de transport efficaces permettraient également d'améliorer la prestation et l'accès aux services sociaux fondamentaux, tels que la santé et l'éducation, et encourageraient les citoyens à participer plus activement au marché du travail sous-régional. Le commerce entre les pays membres de la CEDEAO reste faible, comme dans toute l'Afrique en général, mais il pourrait être facilité et amélioré par présence d'infrastructures de qualité.

246. Souhaitant procéder à un échange de vue sur les pratiques positives en matière de partenariats public-privé concernant les infrastructures, le Sénégal a présenté son expérience de définition de projets, ainsi que de construction et de financement d'infrastructures. L'exposé présenté par le Sénégal portait sur le cadre juridique de trois partenariats public-privé. Le premier projet concernait la concession du contrôle des charges par essieu; le deuxième concernait le nouvel aéroport Blaise Diagne, situé à Diass, près de Dakar, et le troisième, l'autoroute Dakar-Diamniadio.

247. Un rapport sur le profil socioéconomique de l'Afrique de l'Ouest en 2014 et les perspectives pour 2015 a également été débattu lors de la réunion, de même qu'un rapport d'étape sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2014 du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest et son programme de travail pour 2015. Les participants ont également examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux, en particulier, les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les perspectives du programme de développement pour l'après-2015 en Afrique de l'Ouest. Il a aussi été question de la mobilisation des ressources nationales pour le développement des infrastructures.

248. Une réunion spéciale de groupe d'experts, qui a eu lieu juste avant la réunion du Comité intergouvernemental d'experts, les 16 et 17 mars 2015, a été consacrée aux infrastructures régionales de l'Afrique de l'Ouest: leur statut, les difficultés à résoudre et les incidences sur la zone de libre-échange. Les résultats de cette réunion ont été communiqués aux participants à la réunion du Comité intergouvernemental d'experts.

IV. Rapport de la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique

Introduction

249. La huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique s'est tenue à Addis-Abeba les 30 et 31 mars 2015 sur le thème « La mise en œuvre de l'Agenda 2063: planification, mobilisation et financement au service du développement ».

250. L'Agenda 2063 a été adopté par les chefs d'État et de gouvernement à la vingt-quatrième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, tenue en janvier 2015 à Addis-Abeba. L'Agenda, qui représente une nouvelle vision pour l'Afrique, définit des secteurs prioritaires à développer pour le continent au cours des 50 prochaines années. Il tient compte des cadres nationaux, régionaux et continentaux tels que le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique, le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique et le Programme minimum d'intégration, de même qu'il intègre les propres données d'expérience de développement du continent, et ce en s'inspirant de la Déclaration de Monrovia, du Plan d'action de Lagos et du Traité d'Abuja portant création des communautés économiques régionales.

251. Le but de la Réunion annuelle conjointe était d'échanger des vues sur les moyens de mieux faire connaître et comprendre au public l'Agenda 2063, ainsi que de mobiliser et de renforcer son engagement à soutenir l'Agenda; de rechercher des moyens pratiques de financer le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda; de définir les rôles des différents acteurs dans cette mise en œuvre, s'agissant notamment de financer le plan décennal et de l'intégrer dans les plans et cadres nationaux et régionaux; de proposer des partenariats pouvant permettre de financer et de mettre en œuvre l'Agenda 2063 et son premier plan décennal, ainsi que d'étudier les voies et moyens de renforcer ces partenariats. Les discussions et les recommandations qui en ont découlé s'articulaient autour des grands enjeux liés à l'Agenda 2063, en général, et à son premier plan décennal de mise en œuvre, en particulier, notamment les modalités et les capacités d'exécution; l'intégration dans les plans de développement nationaux et régionaux; le contrôle et l'évaluation; les stratégies de financement; la participation des parties prenantes; les partenariats, ainsi que la communication et la sensibilisation.

252. La Réunion annuelle conjointe a été organisée en quatre séances plénières et autour des points ci-après: première séance: mise en œuvre de l'Agenda 2063: planification, mobilisation et financement pour le développement; deuxième séance: adaptation de l'Agenda 2063: dimensions régionales et nationales du premier plan

décennal; troisième séance: financement de l'Agenda 2063: stratégies de mobilisation des ressources intérieures et partenariats; et quatrième séance: financement du développement: le point de vue de l'Afrique.

253. Le présent rapport comprend huit sections, qui correspondent aux points de l'ordre du jour. La section I couvre l'ouverture de la Réunion, y compris la participation et un résumé des déclarations liminaires; la section II présente les résultats de l'élection du Bureau et l'adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la Réunion; tandis que les travaux proprement dits sont traités dans les sections III à VIII.

254. La Déclaration ministérielle et les résolutions adoptées à la Réunion figurent dans les annexes I et II, respectivement, du présent rapport. Le rapport de la réunion du Comité d'experts est joint comme annexe III au présent rapport.

Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]

A. Participation

255. Les représentants des pays ci-après ont participé à la huitième Réunion annuelle conjointe: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

256. Les communautés économiques régionales suivantes étaient représentées: Autorité intergouvernementale pour le développement, Communauté d'Afrique de l'Est, Communauté de développement de l'Afrique australe, Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale, Communauté économique des pays des Grands Lacs et Marché commun de l'Afrique orientale et australe.

257. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies indiqués ci-après étaient représentés: Agence internationale de l'énergie atomique, Banque mondiale, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Bureau des Nations Unies à l'Union africaine, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Organisation internationale du travail, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Organisation mondiale de la Santé, Organisation météorologique mondiale, Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation

et la culture, ONU-Habitat, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Programme alimentaire mondial, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et Union internationale des télécommunications.

258. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies indiqués ci-après étaient représentés: Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Finlande, Japon, Norvège, et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

259. Les organismes suivants étaient également représentés: Banque africaine de développement, Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, Banque de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe pour le commerce et le développement, Fondation pour la promotion des affaires du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

260. Les organisations et entités indiquées ci-après étaient représentées par des observateurs: Action Aid International, Action Jeunesse et Environnement, Agence des États-Unis pour le développement international, African Forum and Network on Debt and Development, African Leadership Forum, African Monitor, Association of African Universities, British Broadcasting Corporation, Capacity and Development Services, Center for Democratic Development, Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social, Centre africain pour les applications de la météorologie au développement, Commission de l'océan Indien, Community Emergency Response Initiative, Confédération syndicale internationale, Development Initiatives-Africa Hub, Development Research and Training, Fikir Leselam Development Organization, Freann Financial Services Limited, Fondation Bill et Melinda Gates, Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, Fondation GK Kanki, Global Education, Fondation William et Flora Hewlett, Fonds mondial pour la nature, Global Fund, Infirmières sans frontières (Afrique et Asie), Information Network Security Agency, Institute for Conscious Global Change, Institute of Development Studies, Integrated Seed Sector Development, Organisation internationale pour les migrations Ligue des États arabes, MED Confederation, Mzalendo Trust, Ohaha Family Foundation, Organisation internationale de la Francophonie, Organization for Social Science Research in Eastern and Southern Africa, Overseas Development Institute, Oxfam International, RMA Capital One Campaign, Plan International, Save the Children, Statistics South Africa/National Bureau of Statistics, Société géologique d'Afrique, Third World Network Transparency International Cameroun, Uganda Women Network Union européenne, Union économique et monétaire ouest-africaine, Université de Waterloo, University of Cape Town, University of Münster, University of Oxford et World Wide Web Foundation.

B. Allocutions liminaires

261. La huitième Réunion annuelle conjointe a été ouverte lundi 30 mars 2015 à 10 heures par M. Hailemariam Desalegn, Premier Ministre de l'Éthiopie, qui a prononcé le discours d'ouverture sur le thème de la Réunion. Des déclarations liminaires ont été prononcées par M. Moctar Ould Diay, Premier Vice-Président du

Bureau sortant de la Conférence des ministres et Ministre des finances de la Mauritanie, M. Carlos Lopes, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, M^{me} Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine, et M. Paul Kagamé, Président du Rwanda. La séance d'ouverture a été animée par M^{me} Zeinab Badawi, journaliste à la BBC.

262. M. Ould Diay a affirmé que la réussite de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 serait principalement déterminée par la volonté des États membres d'intégrer l'Agenda dans leurs plans nationaux de développement, la disponibilité de ressources financières et les capacités humaines et institutionnelles des États membres. Il a indiqué qu'il était crucial d'assurer la synergie et la cohérence des plans continentaux et nationaux. Il a ajouté que l'Afrique ne connaîtrait la prospérité que quand les besoins et les aspirations de ses populations seraient pris en compte dans les plans de développement du continent. L'Agenda 2063 - un document ambitieux élaboré suivant un processus participatif partant de la base- permettrait aux États membres de répondre aux désirs des Africains. M. Diay a conclu en soulignant l'importance et l'actualité du débat sur le thème de la Réunion annuelle conjointe.

263. M. Lopes a vivement remercié M. Hailemariam Dessalegn ainsi que le Gouvernement et le peuple éthiopiens pour leur hospitalité coutumière et a relevé avec satisfaction la transformation socioéconomique de l'Éthiopie et l'énergie qui animait l'exécution des réformes dans ce pays. Il a mis en exergue le partenariat stratégique qui existait entre la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement et salué l'importante contribution que le Président de la Banque avait apportée au cours des dix dernières années. Il a également félicité la Présidente de la Commission de l'Union africaine pour son action dans le processus de l'Agenda 2063.

264. Le Secrétaire exécutif a réaffirmé que la Commission économique pour l'Afrique continuait de s'attacher à répondre aux besoins prioritaires en matière de politiques et de renforcement des capacités de ses États membres, par des interventions visant à influencer les politiques et, partant, à soutenir la transformation du continent. En dépit d'une croissance relativement robuste en Afrique au cours des 15 dernières années, croissance stimulée par un supercycle des produits de base et une forte demande intérieure, et en l'absence d'une diversification des économies, le continent resterait sujet aux chocs exogènes et enfermé dans le paradoxe de la coexistence d'une forte croissance avec un chômage élevé et l'extrême pauvreté. La Commission, qui s'efforçait d'apporter de la cohérence aux priorités stratégiques aux échelons national, régional et continental, avait continué d'appeler à une industrialisation accélérée, qui, pour la CEA, représentait la clef de la transformation structurelle des économies africaines.

265. Abordant les principaux obstacles au commerce et à l'industrialisation en Afrique, M. Lopes a relevé l'étroitesse de la base de production et d'exportation de l'Afrique, dominée par les produits à faible valeur ajoutée comme les matières premières et les produits de base, situation aggravée par des coûts commerciaux très élevés et des barrières tarifaires et non tarifaires qui entravaient le commerce intra-africain et l'accès du continent aux marchés internationaux. Le seul choix qui s'offrait à l'Afrique était d'augmenter sa part des exportations mondiales. À cet égard, la capacité

du continent à exceller a été entravée dans une grande mesure par les politiques commerciales africaines. Comme expliqué dans l'édition de 2015 du *Rapport économique sur l'Afrique*, la dissociation entre les politiques commerciales et les politiques industrielles en Afrique s'était traduite par des degrés élevés de protectionnisme, sans guère d'avantages tangibles quant à l'amélioration de la productivité. La situation avait été exacerbée par des comportements de recherche de rentes, qui empêchaient de tirer parti des avantages comparatifs dynamiques. Les structures tarifaires, qui ne traduisaient pas souvent des préoccupations de politique industrielle, avaient favorisé l'incohérence entre les cadres de politique commerciale et de politique industrielle. Les États membres devraient adopter l'approche appelée « protectionnisme intelligent », qui permettrait que les règles marchent pour l'Afrique.

266. Poursuivre les réformes commerciales de manière stratégique était un moyen de promouvoir et de renforcer la compétitivité des pays, ainsi que de créer les conditions propices à une participation accrue aux chaînes de valeur. Un secteur des services dynamique pourrait grandement contribuer à accroître la productivité et la valeur le long de la chaîne de production. Il était essentiel que les négociations concernant la création d'une zone de libre-échange continentale comprennent également un volet consacré aux commerce intra-africain des services.

267. Le commerce pourrait appuyer l'industrialisation, à condition de disposer à cet effet d'un ensemble cohérent de politiques. Il fallait que les pays africains veillent à ce que l'enchaînement des réformes en matière de libéralisation du commerce cadre avec leur programme de transformation et leur attachement à l'intégration régionale, en privilégiant la réduction des droits de douane et la suppression des obstacles non tarifaires. Le Secrétaire exécutif a appelé tous les participants à prendre conscience du fait que l'Afrique ne pouvait plus se permettre dans la négociation d'accords commerciaux de faire comme si l'industrialisation ne comptait pas pour elle.

268. Les pays africains devraient étudier aussi bien les liens entre les décisions politiques que la compatibilité de ces décisions avec les politiques commerciales et industrielles et les stratégies de développement. Prendre des décisions politiques revenait à prendre des risques, et prendre des risques, c'était en quelque sorte avoir une interaction volontaire et calculée avec l'incertitude, l'imprévisibilité et l'incommensurabilité, en sachant que l'on pouvait y gagner ou perdre quelque chose de valeur. Il était vital pour l'Afrique qu'elle modifie la perception d'endroit à risque qu'on avait d'elle - perception qui procédait d'un jugement purement subjectif pouvant être ou non valable - et qu'elle sache prendre ses propres risques.

269. M^{me} Dlamini Zuma a noté que la Réunion se tenait à un moment critique pour le développement de l'Afrique. Les approches intégrées, le changement de paradigmes et la coordination étaient essentiels. L'Agenda 2063 avait été adopté à la vingt-quatrième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en janvier 2015, après plus de deux ans de consultations intenses avec un public africain très divers. L'Agenda devrait permettre à l'Afrique de devenir un continent intégré, centré sur l'être humain, pacifique et prospère, et de jouer un rôle dynamique sur la scène mondiale. Sa mise en œuvre exigeait du continent qu'il investisse dans le capital humain, en allouant suffisamment de fonds à l'éducation, à la

santé, à la nutrition, à l'eau et à l'assainissement. Une révolution des compétences s'imposait aussi si l'on voulait atteindre l'objectif de prospérité partagée.

270. Appelant à changer de paradigmes pour mettre en œuvre l'Agenda 2063, la Présidente de la Commission de l'Union africaine a souligné le rôle essentiel du secteur agricole dans la réalisation des objectifs de l'Agenda. Notant que 2015 était l'année de l'autonomisation des femmes et que les femmes constituaient l'essentiel de la main-d'œuvre agricole, elle a annoncé que l'Union africaine allait lancer une campagne visant à reléguer aux musées la houe à main et à mettre l'équipement amélioré, la technologie, le financement et les services de vulgarisation à la disposition des femmes et des jeunes, afin d'intégrer ces deux groupes dans les chaînes de valeur agro-industrielle nationales, régionales et mondiales. Ajoutées à la représentation des femmes à tous les échelons de prise de décision et dans toutes les sphères de la vie, ces mesures permettraient de concrétiser l'industrialisation et la transformation structurelle centrées sur l'être humain énoncées dans l'Agenda 2063.

271. Le développement des infrastructures revêtait une importance cruciale pour l'amélioration du commerce. Dans le cadre du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, le développement des infrastructures serait accéléré pour assurer la libre circulation des personnes et des marchandises par voie aérienne, routière et ferroviaire. Ce pari pouvait être tenu, comme le montrait l'exemple de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, au sein de laquelle les citoyens pouvaient circuler librement, sans avoir besoin de visa. La Communauté d'Afrique de l'Est était engagée sur le même chemin et, dans les deux cas, de nombreux avantages découlaient du processus. Enfin, il était essentiel de faire en sorte que l'Agenda 2063 se caractérise par la mise en œuvre d'initiatives concrètes.

272. Prenant la parole, M. Kagamé a souligné que, judicieusement utilisée, la Réunion offrait un bon point de départ. Il a affirmé que s'il était presque un lieu commun de dire que l'Afrique devait être intégrée, prospère et stable, il importait encore de revoir les plans afin de comprendre pourquoi le continent n'en était pas là où il devrait être.

273. L'intervenant a livré les réflexions suivantes sur la façon dont l'Afrique pourrait créer une nouvelle dynamique. Premièrement, le continent devait cesser de penser que le développement pouvait se faire avec de l'argent venant de l'extérieur; il devait commencer à se concentrer sur ce qu'il possédait déjà et pourrait mobiliser à l'intérieur, et sur le meilleur usage qu'il pouvait faire de ces fonds. Deuxièmement, l'Afrique devait commencer à décider pour elle-même ce qu'elle souhaitait faire de ses ressources, au lieu de se contenter de faire ce que les donateurs externes voulaient qu'elle en fasse. En d'autres termes, le soutien externe ne devrait pas dicter au continent ses choix. C'était ainsi que le continent serait plus dynamique, atteindrait ses objectifs et parviendrait à ne plus devoir compter sur des promesses de financement non tenues et d'autres formes d'assistance. Troisièmement, le continent atteindrait l'objectif d'une Afrique unie plus rapidement s'il collaborait plus étroitement aux efforts en faveur de la coopération sous-régionale. À cet égard, il y avait des gains rapides à réaliser en faisant simplement preuve de volonté politique. Par exemple, les projets d'infrastructures du Couloir septentrional avaient déjà permis la libre circulation des citoyens d'Afrique de l'Est, une réduction significative des obstacles non tarifaires et

une forte baisse des coûts de téléphonie mobile en itinérance au sein de la sous-région. Il faudrait par ailleurs que le secteur privé joue un rôle de premier plan si l'on voulait créer sur le continent des économies prospères en mettant en œuvre l'Agenda 2063. Les gouvernements et le secteur privé devaient, dès le départ, travailler la main dans la main, non seulement en ce qui concernait le financement, mais aussi dans le domaine de la planification et de la mise en œuvre.

274. Pour réaliser les idéaux de l'Agenda 2063, l'Afrique devait agir d'urgence et prendre en main la mise en œuvre de l'Agenda. Elle devait cesser de penser que d'autres feraient son travail à sa place, quand le reste du monde attendait de la voir agir.

275. M. Dessalegn a, à son tour, affirmé que le thème de la Réunion annuelle conjointe – « Mise en œuvre de l'Agenda 2063: planification, mobilisation et financement au service du développement » – avait une résonance particulière. La Réunion offrait un important cadre pour discuter et préparer le terrain en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, ainsi que pour arrêter la position commune de l'Afrique, en prévision de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement prévue à Addis-Abeba en juillet 2015. Les conclusions de la Réunion alimenteraient également la contribution du continent à la formulation du programme de développement pour l'après-2015. L'Agenda 2063 était la suite logique de l'évolution récente en Afrique. Fruit d'un effort collectif, il offrait à l'Afrique l'occasion de recouvrer son pouvoir de façonner son propre destin. Il serait une source d'inspiration pour l'élaboration de plans nationaux et régionaux de développement durable.

276. Financer un programme de développement porteur de transformation nécessiterait des ressources considérables. Il était donc impératif que les ressources disponibles soient utilisées de manière plus efficace et plus stratégique, ce qui pourrait aider à mobiliser des ressources financières additionnelles auprès des secteurs public et privé. À cet égard, M. Dessalegn a relevé les ressources intérieures inexploitées de l'Afrique et leur contribution cruciale à la remarquable croissance économique du continent. Il a appelé les ministres et les autres participants à la Réunion à faire de la mobilisation des ressources internes la priorité absolue de leurs discussions. Les possibilités en matière de mobilisation des ressources intérieures étaient considérables; elles pourraient comprendre, entre autres, l'amélioration de l'administration des impôts, l'élargissement de l'assiette fiscale et la mobilisation de l'épargne privée.

277. Cela dit, cependant, pour certains pays, l'aide publique au développement continuait de constituer l'essentiel du financement extérieur qu'ils recevaient et elle revêtait une importance critique s'agissant de la réalisation des objectifs de développement. À cet égard, l'Afrique devait faire pression sur ses partenaires pour qu'ils respectent leurs engagements, concentrer ses ressources sur les personnes se trouvant le plus dans le besoin, augmenter les dépenses dans les domaines des infrastructures, de l'agriculture et de l'agro-industrie, et accroître l'appui à l'industrialisation durable et à la mobilisation des ressources. Le continent devrait en outre faire pression, d'une part, pour que soit mis en place un ensemble de mesures commerciales en faveur des pays les moins avancés à la dixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce prévue en décembre 2015 et,

d'autre part, pour que les pays africains disposent d'une voix plus forte dans les conseils d'administration des institutions financières internationales.

278. La mobilisation des ressources auprès du secteur privé, tant national qu'international, était également essentielle pour la réalisation d'un Agenda 2063 porteur de transformation. Un secteur privé national dynamique améliorerait la collecte des impôts, tandis que le secteur privé international pourrait jouer un rôle important dans le transfert de technologies, l'amélioration des compétences et la création d'infrastructures en partenariat avec des entités publiques. L'orateur a attiré l'attention sur la nécessité d'investir dans les mécanismes de surveillance des flux financiers pour assurer une utilisation efficace des fonds et la responsabilité mutuelle. Une surveillance précoce et continue permettrait de situer les progrès, les obstacles et les tâches futures, ainsi que de mettre en œuvre efficacement et rapidement les mesures décidées.

279. M. Dessalegn a conclu en réaffirmant la disposition du Gouvernement éthiopien à soutenir l'Agenda 2063, avant de déclarer la Réunion officiellement ouverte, en souhaitant aux ministres de tenir des échanges fructueux.

Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 2 de l'ordre du jour]

280. Les pays ci-après ont été élus à l'unanimité par les participants pour constituer le nouveau Bureau:

Présidence:	République-Unie de Tanzanie
Première Vice-Présidence:	Égypte
Deuxième Vice-Présidence:	Gabon
Troisième Vice-Présidence:	Afrique du Sud
Rapporteur:	Guinée

281. M. Harrison Mwakyembe, Président du Bureau nouvellement élu et Ministre de la coopération en Afrique de l'Est de la République-Unie de Tanzanie, a remercié les participants d'avoir choisi son pays pour présider la Réunion.

282. M. Mwakyembe a indiqué que, malgré les forts taux de croissance enregistrés dans la région au cours des deux dernières décennies, l'Afrique devait rester prudente, car cette croissance n'avait pas été suffisamment inclusive et n'avait pas bénéficié aux groupes marginalisés comme les jeunes et les femmes. L'Agenda 2063 avait été élaboré avec soin par les gouvernements africains afin qu'il serve, pour les cinq décennies à venir, de plan pour un développement durable porteur de prospérité pour tous aux générations actuelles et futures. Il avait mis les peuples africains en avant en privilégiant le développement des secteurs stratégiques. Soulignant que la mise en œuvre de l'Agenda 2063 nécessitait un changement de mentalité, l'intervenant a appelé les gouvernements africains, les peuples d'Afrique et ceux d'origine africaine à s'unir pour s'approprier et mettre en œuvre l'Agenda.

283. En plus d'améliorer la planification du développement et de changer de mentalité, il était urgent de transformer l'agriculture en Afrique, en la faisant passer d'un secteur à faible productivité à un secteur allant de pair avec l'industrialisation. Il

faudrait pour cela disposer de services d'infrastructure fiables et abordables, ce qui restait un défi considérable.

284. Les autres conditions fondamentales pour un développement inclusif et durable étaient l'industrialisation fondée sur la création de valeur ajoutée, des ressources humaines qualifiées, l'intégration dans l'économie mondiale et des institutions transparentes et responsables. Il était également important de promouvoir le commerce intra-africain en intensifiant les efforts d'intégration régionale, tels que la mise en place de la zone de libre-échange continentale. Pour ce faire, il fallait que l'Afrique améliore la gouvernance et la stabilité politique.

285. Tout en reconnaissant la nécessité pour l'Afrique d'accélérer ses efforts de mobilisation des ressources nationales, le Président du Bureau a soutenu qu'il était crucial que le continent renforce ses partenariats stratégiques actuels et crée de nouvelles alliances s'il voulait répondre à la totalité de ses besoins de financement.

286. L'orateur a conclu en soulignant que l'Afrique était à la croisée des chemins et que les choix qu'elle ferait détermineraient le destin des générations futures. Il a appelé les États membres à s'engager à mettre en œuvre l'Agenda 2063 en fournissant un financement de développement adéquat.

287. Les participants ont adopté l'ordre du jour ci-après:

1. Ouverture de la Réunion annuelle conjointe.
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Concertation ministérielle de haut niveau sur le thème de la Réunion annuelle conjointe: « Mise en œuvre de l'Agenda 2063: planification, mobilisation et financement au service du développement ».
4. Tables rondes de haut niveau.
5. Examen du rapport et des grandes recommandations de la réunion du Comité d'experts.
6. Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle et des projets de résolutions.
7. Questions diverses.
8. Clôture de la Réunion annuelle conjointe.

Concertation ministérielle de haut niveau sur le thème de la Réunion annuelle conjointe « Mise en œuvre de l'Agenda 2063: planification, mobilisation et financement au service du développement » [point 3 de l'ordre du jour]

Concertation

288. Ont pris part à la concertation ministérielle de haut niveau sur le thème de la Réunion annuelle conjointe: M. Soufiane Ahmed, Ministre éthiopien des finances et du développement économique, M. Ashraf al-Arabi, Ministre égyptien de la planification et de la réforme économique, M. Maged Abdelaziz, Conseiller spécial pour l'Afrique du secrétaire général de l'ONU, M^{me} Bineta Diop, Présidente de Femmes Africa Solidarité, et M^{me} Antoinette Sayeh, Directrice du Département Afrique du Fonds monétaire international.

289. L'animatrice de la concertation, M^{me} Badawi, a exhorté les participants à partager leurs vues et leurs expériences sur de nombreux problèmes relatifs à la mise en œuvre de l'Agenda 2063, plus particulièrement la planification, la mobilisation et le financement de la stratégie de développement continentale. Les questions posées par l'animatrice et les participants et les réponses données par les intervenants ont tourné autour de la nécessité de faire connaître l'Agenda 2063 au niveau national, de l'harmonisation de l'Agenda avec les plans de développement nationaux, de la capacité des pays et des institutions du continent de mettre en œuvre l'Agenda et du rôle du secteur privé, des femmes et des jeunes ainsi que des Nations Unies dans cette mise en œuvre. Des échanges de vues ont également été consacrés au développement des infrastructures et à l'économie bleue.

Sensibilisation

290. Lors de la concertation, les intervenants et les participants se sont largement accordés à reconnaître qu'il était impérieux de faire connaître l'Agenda 2063 – ainsi que les autres documents d'orientation – à tous les acteurs nationaux, en vue d'en assurer la réussite de la mise en œuvre. Il a été reconnu que, dans un contexte de besoins pressants en matière de développement, il était difficile de gagner la confiance du public dans les priorités et les objectifs de développement à long terme et que les processus participatifs pourraient aider à surmonter la méfiance vis-à-vis des documents d'orientation et des engagements qu'ils contiennent. L'importance de stratégies méthodiques de sensibilisation a été soulignée, en mettant en exergue des mesures comme l'introduction de l'Agenda 2063 dans les programmes scolaires, la mise au point d'outils en langues nationales et la participation effective des médias, y compris les médias sociaux. Il a été indiqué qu'il serait plus facile d'obtenir l'appui du public à des plans de mise en œuvre à plus court terme.

Harmonisation des documents d'orientation

291. L'importance qui s'attachait à la mise en phase des stratégies de développement mondiales, régionales et nationales a été reconnue. Nombre de pays africains avaient mis au point des documents d'orientation qui reprenaient les buts et objectifs de l'Agenda 2063 et du programme mondial de développement pour l'après-2015, ainsi que les objectifs de développement durable en cours de définition. Il a été noté

également que, dans de nombreux pays, l'Agenda 2063 servait de document de référence pour élaborer de nouvelles stratégies de développement. Il a été souligné aussi qu'il était important d'harmoniser la mise en œuvre des différents documents d'orientation, en particulier dans le cadre des communautés économiques régionales et de la coopération avec les partenaires de développement.

Participation des femmes et des jeunes

292. Les participants ont insisté sur l'importance de l'engagement et de la mobilisation des femmes et des jeunes pour réussir la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Le rôle des femmes et des jeunes en tant que partenaires et acteurs économiques devaient être reconnu, et leur participation soutenue et renforcée en améliorant leur accès au financement et aux droits à la propriété (notamment foncière) et en renforçant leurs capacités entrepreneuriales. Les participants ont également souligné que, si les femmes participaient déjà pleinement à l'agriculture, cette participation devrait dépasser le secteur agricole pour couvrir celui de l'économie bleue. Ils ont mis l'accent sur le rôle que les gouvernements pourraient jouer en encourageant le secteur privé à investir en faveur des femmes.

Renforcement des capacités

293. Les participants ont mis l'accent sur l'importance de renforcer les capacités de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Ils ont estimé que la production et l'utilisation de statistiques aux fins de prise de décisions et pour suivre et évaluer les initiatives de développement représentaient des domaines où il fallait renforcer les capacités des pays et des institutions africains.

Financement intérieur

294. Les participants ont souligné que l'Afrique devait compter sur ses ressources intérieures pour financer son développement, le financement extérieur devant uniquement venir en complément des ressources intérieurement mobilisées. L'épargne intérieure étant insuffisante pour financer l'Agenda 2063, il était impératif de la compléter avec des sources de financement extérieures, notamment des fonds mobilisés dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Dans ce contexte, le secteur privé pourrait être mis à contribution pour la mise en œuvre de l'Agenda, notamment au moyen de partenariats public-privé. Le marché des capitaux constituait une autre source de financement pouvant être explorée.

Flux financiers illicites

295. Il a été fait observer qu'une part importante des ressources de l'Afrique, notamment des réserves et des recettes nationales provenant des ressources naturelles, étaient gardées hors du continent, une pratique mise sur le compte des défaillances du système bancaire africain. Il a également été souligné que les sorties illicites de capitaux de l'Afrique aggravaient le problème de financement du développement du continent. Eu égard à ces problèmes, il était urgent pour les pays africains d'améliorer leurs systèmes bancaires, de renforcer leur administration fiscale, d'améliorer leurs pratiques de gestion budgétaire et d'adopter des stratégies innovantes de mobilisation

de ressources. Il fallait, en outre, utiliser efficacement les ressources mobilisées et, à cet égard, prendre des mesures pour réduire au minimum les fuites. Les participants ont vivement déploré la situation paradoxale qui prévalait en Afrique et qui résidait dans le fait que des sommes colossales d'argent désertaient le continent, au moment où celui-ci continuait de faire face à d'importants déficits de financement, notamment dans le domaine des infrastructures.

Développement des infrastructures

296. Il a été largement reconnu que les infrastructures, en particulier celles de l'énergie propre et durable, constituaient un élément central de l'Agenda 2063. Disposer d'infrastructures adaptées était crucial pour atteindre les objectifs de l'Agenda et ceux des plans de développement nationaux des pays africains. C'était particulièrement vrai des secteurs comme l'agriculture et le développement rural, où la construction de routes et l'électrification étaient indispensables pour soutenir le processus de transformation. L'important rôle du secteur privé dans le développement des infrastructures de l'Afrique a été reconnu. Il a cependant été souligné que la participation du secteur privé à cet égard avait été négligeable et sa performance médiocre. Il fallait donc que les gouvernements formulent des politiques propres à encourager la participation du privé et à permettre à ce dernier d'accroître ses interventions dans les secteurs de l'infrastructure et de l'énergie.

297. Les participants ont relevé que les infrastructures dites « immatérielles » – à savoir des mesures comme la réglementation des services d'infrastructure et la suppression des obstacles non physiques au transport – importaient tout autant que les infrastructures matérielles (biens corporels) pour le développement économique. La réforme des politiques dans le secteur des infrastructures avait permis de réduire les coûts de transport et les retards le long du Couloir septentrional reliant le port kényan de Mombasa aux pays voisins sans littoral (Burundi, Ouganda et Rwanda) et à la partie orientale de la République démocratique du Congo.

Partenariats public-privé

298. Les partenariats public-privé constituaient un moyen pratique de faire participer le secteur privé à la mise en œuvre de l'Agenda 2063, en général, et au développement des infrastructures du continent, en particulier. Pour concrétiser cette participation, les pays devraient élaborer et mettre en œuvre des cadres légaux adaptés à ces partenariats afin de donner confiance au secteur privé. Ils devaient également renforcer leurs capacités nationales de négocier des partenariats public-privé et harmoniser leurs cadres de partenariat afin de faciliter l'exécution de projets régionaux. L'expérience avait montré que la mise en place de politiques adéquates pouvait aider à accroître significativement l'investissement privé dans le développement des infrastructures. Par exemple, au Kenya, c'était le secteur public qui, d'habitude, investissait le plus dans les télécommunications, mais l'amélioration du cadre réglementaire y avait significativement stimulé l'investissement privé.

Participation du secteur public

299. Bien qu'il existe d'énormes possibilités de participation pour le secteur privé, le secteur public continuerait de jouer un rôle important dans le développement des infrastructures en Afrique, eu égard particulièrement à l'immense déficit de financement des infrastructures qu'affichait l'ensemble du continent. Il importait donc que les gouvernements comprennent les limites de la participation du secteur privé dans le développement des infrastructures en Afrique. Il importait également d'inscrire le développement des infrastructures dans une perspective régionale, étant donné que la connectivité physique constituait une dimension essentielle de l'intégration régionale. À cet égard, les participants se sont félicités du Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures en Afrique, tenu en juin 2014, qui avait permis aux promoteurs de projets de nouer des contacts avec les investisseurs en vue de la mise en œuvre de 16 projets régionaux.

Économie bleue

300. Les participants ont insisté sur le fait que l'économie bleue, qui se caractérisait par la mise en valeur des ressources des océans, était importante, notamment pour les petits États sans littoral. Ils ont, toutefois, noté que le contact économique des pays africains avec les océans se limitait, en général, aux activités extractives. Pareille limitation soulignait la nécessité pour les pays de diversifier leurs activités pour créer des richesses à partir des océans. Ils devaient mettre en œuvre des politiques favorisant la participation des femmes et des jeunes aux activités économiques relatives aux océans. L'économie bleue était particulièrement vulnérable aux changements climatiques, et cela devait être pris en considération dans la formulation des politiques.

Rôle des Nations Unies

301. Les participants à la concertation ont examiné l'important rôle que jouaient les Nations Unies dans la mise en œuvre des programmes de développement de l'Afrique. Ils ont relevé les similitudes qui existaient entre les buts et objectifs, en cours de formulation, du plan décennal de mise en œuvre pour l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable des Nations Unies. De leur côté, les Nations Unies soutenaient des projets phares tels que l'initiative de construction d'un réseau ferroviaire transafricain à grande vitesse, qui entraient dans le cadre de l'Agenda 2063. L'ONU appuyait également le suivi et l'évaluation effectifs des initiatives de développement. À cet égard, elle prenait part à la mise en place d'un cadre de responsabilité mutuelle destiné à examiner la mesure dans laquelle l'Afrique et ses partenaires de développement avaient respecté leur engagement en faveur du développement du continent.

302. Le programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, qui faisait partie d'une déclaration conjointe Union africaine-Nations Unies signée en 2006, offrait un cadre pour la fourniture d'appui aux initiatives de développement de l'Afrique. Un programme successeur du programme décennal avait été mis au point par le canal du Mécanisme de coordination régionale des organismes et organisations des Nations Unies opérant en Afrique en appui à l'Union africaine et au NEPAD. Il revenait à l'Union africaine d'indiquer aux Nations Unies le type d'assistance qu'elle souhaitait

recevoir pour mettre en œuvre l'Agenda 2063. Il a été souligné que les Nations Unies avaient réagi à l'émergence du NEPAD par l'adoption, au niveau de l'Assemblée générale, de résolutions appuyant ce programme.

Recommandations

303. La concertation a permis de dégager les recommandations suivantes:

a) La Commission de l'Union africaine devrait élaborer une stratégie de sensibilisation pour l'Agenda 2063. Les États membres devraient, dans le cadre de cette stratégie, incorporer l'Agenda 2063 dans les programmes scolaires et utiliser les langues locales pour le faire connaître, au moyen notamment des médias sociaux;

b) Les États membres devraient harmoniser leurs plans de développement nationaux avec l'Agenda 2063 et assurer la cohérence dans la mise en œuvre de plans nationaux et régionaux;

c) Les États membres devraient appliquer des politiques qui favorisent la participation des femmes et des jeunes aux activités économiques;

d) Les États membres devraient formuler et appliquer des politiques qui encouragent le secteur privé à participer à la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Ils devraient élaborer des lois et des cadres juridiques, à harmoniser au niveau régional, régissant les partenariats public-privé;

e) Les États membres devraient diversifier leurs activités pour créer des richesses à partir des ressources de l'océan. À cet égard, ils devraient élaborer et mettre en œuvre des politiques qui facilitent la participation des femmes et des jeunes aux activités économiques liées à l'océan. Ils devraient également élaborer et mettre en œuvre des politiques qui protègent l'économie bleue des effets néfastes des changements climatiques;

f) L'Union africaine devrait indiquer comment les Nations Unies pourraient contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Tables-rondes de haut niveau [point 4 de l'ordre du jour]

Transposition de l'Agenda 2063: dimensions régionales et nationales du premier plan décennal de mise en œuvre

Débats

304. Les panélistes pour cette séance comptaient notamment M^{me} Mariam Mahamat Nour, Ministre de l'économie, de la planification et de la coopération internationale du Tchad, M. Elham Ibrahim, Commissaire à l'infrastructure et à l'énergie de l'Union africaine, M^{me} Tumusiime Rhoda Peace, Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture de l'Union africaine, M. Ibrahim Mayaki, Secrétaire exécutif de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, et M^{me} Amina Mohamed, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la planification du développement après 2015.

305. La séance a été animée par M. Makhtar Ba, co-fondateur et Président de All-Africa Global Media. En présentant la séance, M. Ba a souligné que l'intégration de l'Agenda 2063 au plan national était un élément capital de sa mise en œuvre et a noté la relation existant entre cette question et la concertation ministérielle de haut niveau sur le thème de la Conférence, qui s'était tenue plus tôt dans la journée. Il a également replacé l'intégration de l'Agenda 2063 dans le contexte du programme de développement mondial, notamment du programme pour l'après-2015. Pour lancer les débats, il a soulevé des questions à propos des trois points suivants: la mesure dans laquelle l'Agenda 2063 était intégré dans les plans et stratégies de développements nationaux; les initiatives prises par les États membres et les communautés économiques régionales en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et les difficultés rencontrées au cours de cette mise en œuvre.

306. Concernant l'état d'intégration de l'Agenda 2063 dans les plans et stratégies de développements nationaux, les panélistes ont fait observer que la majorité des pays africains avaient une vision à long terme qui était conforme à l'Agenda 2063. De fait, l'Agenda 2063 avait lui-même été élaboré compte tenu des plans de développement nationaux et régionaux existants. Il y a eu un consensus général des panélistes sur l'appropriation de l'Agenda 2063, en particulier son financement. À cet égard, il a été indiqué que la mobilisation de ressources inférieures était essentielle à la bonne mise en œuvre de l'Agenda 2063 et qu'il fallait également susciter l'adhésion de toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé et les parlementaires.

307. Les panélistes ont noté que durant le processus qui avait abouti à l'Agenda 2063, les pays africains s'étaient lancés dans un certain nombre d'initiatives, notamment la définition de la position commune africaine au sujet du programme de développement pour l'après-2015, dont les buts et objectifs étaient similaires à ceux de l'Agenda 2063. En plus de cela, un cadre de résultats avait été élaboré pour assurer la responsabilisation du plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. En élaborant certains des projets phares au titre de l'Agenda 2063, tels que l'Initiative du réseau ferroviaire à grande vitesse et le projet de marché unique du transport aérien en Afrique, la Commission de l'Union africaine avait consulté ses États membres ainsi que les communautés économiques régionales, à la suite de quoi, des États membres s'étaient portés volontaires pour prendre part aux projets pilotes. En suivant les progrès accomplis, la Commission de l'Union africaine discuterait des modalités de mise en œuvre de l'Agenda avec les États membres et ferait rapport tous les deux ans, à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement.

308. Malgré quelques bons résultats obtenus dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063, l'exécution des projets a été compromise par un certain nombre de facteurs, entre autres, des ressources insuffisantes, des questions de gouvernance, le manque d'appropriation, la diffusion et la vulgarisation inadéquates de l'Agenda 2063 et des plans connexes au niveau national, et la rareté d'instruments législatifs pour l'intégration des cadres continentaux. Les intervenants ont également fait observer que le mauvais état des infrastructures sur le continent et la disponibilité limitée de données permettant de suivre les progrès, constituaient des obstacles supplémentaires à la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Ils ont, dans ce cadre, souligné l'importance de l'infrastructure énergétique et de connectivité.

309. Dans le débat qui a suivi, les participants ont souligné l'importance du leadership des gouvernements, ainsi que de leur pleine participation à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 dans le cadre du premier plan décennal de mise en œuvre. En partageant les expériences des pays, les participants ont réaffirmé la conformité de leurs stratégies nationales de développement avec l'Agenda 2063. Certains ont toutefois demandé que la Commission de l'Union africaine établisse des directives en matière d'intégration afin de faciliter l'intégration de l'Agenda 2063 dans les plans et stratégies aux niveaux national et local. Ils ont, en outre, souligné la nécessité d'élaborer des indicateurs mesurables pour aider dans le suivi et l'évaluation du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

310. En réponse à l'affirmation selon laquelle l'Afrique disposait déjà de très nombreux cadres directeurs, les panélistes ont fait observer que chacun de ces cadres répondait à des questions sectorielles spécifiques et que ceux-ci, à leur tour, sous-tendaient le cadre global de l'Agenda 2063. En conséquence, il a été convenu que des investissements dans la transformation agricole, le développement des infrastructures, le commerce et d'autres domaines étaient essentiels pour impulser la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Les participants ont souligné la nécessité pour l'Agenda 2063 d'être défendu par les États membres qui devaient en avoir la maîtrise, dans le cadre de larges consultations avec toutes les parties prenantes.

Recommandations

311. Les recommandations suivantes ont été faites à l'issue des débats:

a) Il est nécessaire de mettre au point une approche intégrée et multisectorielle pour l'élaboration des projets phares afin de réaliser les objectifs globaux de l'Agenda 2063. Toutes les parties prenantes devraient être impliquées dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du premier plan décennal de mise en œuvre et faire en sorte que leurs besoins spécifiques soient reflétés dans le plan;

b) Le plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 devrait être désagrégé afin de faire ressortir les projets aux niveaux continental, régional et national. Les États membres et les communautés économiques régionales devraient définir des produits qui contribuent à la réalisation des objectifs de l'Agenda et recommander des projets à inclure dans le plan;

c) Les États membres et les communautés économiques régionales devraient intégrer l'Agenda 2063 ainsi que les projets faisant partie de son premier plan décennal de mise en œuvre, dans leurs plans de développement nationaux et régionaux respectifs;

d) La Commission de l'Union africaine devrait élaborer des directives en matière d'intégration afin de faciliter l'intégration de l'Agenda 2063 dans les plans et stratégies nationaux et au niveau local;

e) La mise en œuvre de l'Agenda 2063 devrait être une responsabilité partagée entre tous les ministères d'exécution, les parlements et le secteur privé dans les États membres;

f) La Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les États membres, en partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, les parties prenantes africaines et les partenaires extérieurs, devraient travailler sur une stratégie de financement, y compris la mobilisation de ressources intérieures, de la mise en œuvre des projets phares de l'Agenda 2063 et, en particulier du premier plan décennal de mise en œuvre, conformément au principe de subsidiarité, qui devrait être effectivement appliqué;

g) La Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, devrait élaborer des indicateurs mesurables afin de faciliter le suivi et l'évaluation du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Financement de l'Agenda 2063: stratégies de mobilisation de ressources intérieures et constitution de partenariats

Débats

312. Pour cette séance, les intervenants étaient M. Festus Mogae, ancien Président du Botswana, M. Trevor Manuel, Vice-Président du Groupe Rothschild, M. Raphael Mokoko, Vice-Ministre de l'économie, des finances et de la planification du Congo, M. Nhlanhla Musa Nene, Ministre des finances de l'Afrique du Sud, M^{me} Frannie Léautier, partenaire co-fondatrice et Présidente directrice générale de Mkoba Private Equity Fund, et M. Wu Hongbo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales de l'ONU.

313. La session a été animée par M^{me} Lerato Mbele, journaliste à la BBC. Pour lancer le débat, elle a soulevé la question de savoir comment l'Agenda 2063 pourrait stimuler le remodelage des économies africaines, entraîner leur modernisation et promouvoir une plus grande industrialisation. Elle s'est également demandé comment le continent pouvait autonomiser les femmes et les jeunes en tant qu'entrepreneurs et créateurs d'emplois, en les encourageant à être plus inventifs et innovateurs, tout en respectant l'état de droit et en assurant la protection des contrats et la liberté civile.

314. En réponse, les panélistes ont examiné dans quelle mesure il était possible de canaliser les ressources vers les objectifs de l'Agenda 2063, sans exercer une pression fiscale excessive sur les gouvernements. Ils ont souligné la nécessité d'assurer la responsabilisation, s'agissant de la manière dont le gouvernement dépensait les fonds budgétaires, et ils ont attiré l'attention sur le rôle important que les obligations et le marché financier international pourraient jouer s'agissant de l'apport de ressources financières suffisantes pour la transformation de l'Afrique. La fiscalité avait également un rôle important à jouer dans la mobilisation des ressources intérieures sur le continent, au même titre que la facilitation du commerce et l'amélioration des résultats des petites et moyennes entreprises. Les panélistes ont souligné l'importance qu'il y avait à détecter les flux financiers illicites afin que les ressources intérieures puissent être utilisées pour la transformation de l'Afrique: à cet égard, il serait utile de recourir aux institutions nationales, régionales et mondiales chargées de lutter contre le blanchiment d'argent et d'autres menaces sur les systèmes financiers.

315. On a évoqué le manque de volonté politique, ce qui avait entravé les efforts déployés dans le passé pour relever les défis se posant à l'Afrique, et l'importance de renforcer la crédibilité des dirigeants africains par la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et son appropriation par les parties prenantes concernées. La participation du secteur privé à l'économie, notamment dans le cadre de partenariats public-privé, a été considérée comme essentielle à la mise en œuvre de l'Agenda 2063, tout comme l'étaient une intégration plus poussée et une plus grande collaboration avec d'autres pays africains. À cet égard, il était de la responsabilité commune des pays africains, notamment du gouvernement, du secteur privé et de la société civile, de concevoir les instruments nécessaires à la réalisation des buts et objectifs de l'Agenda. L'Agenda devrait donc être décomposé en cibles réalisables et mesurables au cours du premier plan décennal de mise en œuvre.

316. Les intervenants ont rappelé que l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de ses États Membres, discutait des questions financières liées au programme de développement pour l'après-2015 et qu'un avant-projet avait été établi comme base éventuelle d'un document final de la troisième Conférence sur le financement du développement, prévue à Addis-Abeba en juillet 2015. Dans ce cadre, les participants ont examiné les similitudes entre les défis rencontrés dans le financement de l'Agenda 2063 et ceux du programme de développement pour l'après-2015 et déterminé ce que les gouvernements africains pourraient faire afin d'intensifier les flux de capitaux privés en direction de l'Afrique. Le capital-investissement gagnait en importance dans le secteur financier, en particulier pour le financement à long terme, mais des contraintes subsistaient en Afrique sur la pleine utilisation de ces ressources pour le développement des petites et moyennes entreprises, et les investissements dans de telles entreprises devraient être augmentés grâce au capital-investissement afin de s'assurer qu'ils répondent aux impératifs financiers de l'Agenda 2063. Il a également été souligné que les obligations s'adressant à la diaspora constituaient un moyen important de canaliser les envois d'argent en vue de la réalisation de la transformation économique et sociale de l'Afrique.

317. Dans le débat qui a suivi, les participants ont indiqué que pour libérer le potentiel d'investissement du continent, il serait nécessaire de tirer parti des mécanismes financiers qui étaient jusque-là sous-utilisés, tels que les fonds de capital-investissement, les obligations destinées à la diaspora, les marchés internationaux et les fonds de pension. Les panélistes ont, en outre, souligné la nécessité pour le continent de corriger l'image de l'Afrique, perçue comme un continent à hauts risques, en fournissant des garanties de crédits aux sociétés privées et en améliorant l'environnement institutionnel et réglementaire dans lequel opéraient les sociétés privées.

318. Les panélistes ont souligné que les projets de développement de l'Afrique devraient, autant que possible, être lancés avec des fonds internes. Le continent pourrait faire appel à des institutions telles que les bourses de valeurs et le marché régional pour lever des fonds en faveur des petites et moyennes entreprises. Le recouvrement des taxes foncières pourrait servir à mobiliser davantage de ressources intérieures. À cet égard, les participants ont souligné les défis que constituait, pour la bonne gouvernance, une utilisation efficace des ressources intérieures et ils ont mis l'accent sur la nécessité d'encourager les banques centrales à utiliser les fonds à leur disposition pour des

investissements intérieurs entrant dans le cadre de leur mandat. Ils ont, en outre, estimé que les faibles stratégies de mobilisation des ressources intérieures et l'accroissement des flux financiers illicites étaient le résultat d'accords mal négociés, ce qui appelait au renforcement des institutions juridiques et des cadres réglementaires dans les pays africains.

319. L'attention a été attirée sur la nécessité de concevoir et de renforcer des stratégies visant à accroître le rendement, aussi bien de l'investissement intérieur que des investissements venant de pays hors d'Afrique, en particulier de la diaspora, et de relever le profil des petites et moyennes entreprises auprès d'investisseurs potentiels, y compris les institutions de capital-risque. Celles-ci devraient apporter des idées, des investissements et des partenariats afin de promouvoir le développement de l'Afrique. Les pays africains devraient également utiliser leurs ressources foncières pour développer leurs marchés des prêts hypothécaires - encore sous-développés -, ce qui permettrait d'élargir l'accès aux capitaux aussi bien des particuliers que des petites et moyennes entreprises.

320. Les participants ont souligné la nécessité de disposer de statistiques crédibles et disponibles en temps voulu pour améliorer la présentation du discours sur l'Afrique. Ils ont également indiqué que l'Afrique devait s'exprimer de façon unanime lorsqu'elle prenait des décisions et concluait des accords ayant des répercussions sur la position du continent sur la scène internationale. À cet égard, les pays africains devaient comprendre exactement ce que les investisseurs cherchaient et concevoir des stratégies pour accélérer l'industrialisation et ajouter de la valeur aux produits africains. Des cadres réglementaires appropriés étaient nécessaires pour faciliter ces tâches. Le rôle des institutions de développement a également été souligné, s'agissant principalement des liens avec les partenariats et de la mise en œuvre de stratégies visant à accroître les financements en faveur du développement. Il y a eu un large consensus sur le fait que les pays africains devaient s'approprier davantage leurs projets et leurs initiatives en matière de développement, et que les partenaires du développement devaient mieux harmoniser leur soutien afin de s'assurer que les pays bénéficiaires réalisent leurs priorités et objectifs de développement.

Recommandations

321. À la lumière des débats, les participants ont formulé les recommandations suivantes:

a) Les pays africains devraient suivre et endiguer les flux financiers illicites dans le but d'utiliser les ressources ainsi dégagées pour répondre aux besoins de développement du continent. En conséquence, tous les États membres devraient soutenir les efforts que déployaient actuellement la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique pour repérer les flux financiers illicites;

b) Les États membres devraient tirer parti des sources de financement non exploitées telles que les marchés financiers internationaux, les fonds de pension, les obligations s'adressant à la diaspora et d'autres instruments afin de combler les besoins financiers nécessaires à la réalisation de ses objectifs de transformation au titre de l'Agenda 2063;

c) Les États membres devraient fournir les incitations institutionnelles et réglementaires adéquates afin de créer un environnement porteur qui favorise l'engagement du secteur privé dans les projets publics, notamment par le biais de cadres bien conçus pour des partenariats public-privé.

Financement du développement: perspective africaine

Débats

322. Les intervenants étaient M^{me} Cristina Duarte, Ministre des finances de Cabo Verde, M. Seth Terkper, Ministre des finances et de la planification économique du Ghana, M^{me} Elsie Kanza, Directrice du Département Afrique au Forum économique mondial, et M. Mukhisa Kituyi, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La séance a débuté par un bref exposé de M. Anthony Mothae Maruping, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine.

323. L'animateur était M. Jean Karim Fall, rédacteur en chef à France 24, qui a lancé le débat en soulevant des questions importantes au sujet de la perspective africaine sur le financement du développement. Elles étaient, entre autres, le fonctionnement de la coopération internationale en vue de répondre aux besoins de financement du développement au titre de l'Agenda 2063, la dette extérieure, l'architecture de gouvernance actuelle des institutions financières et monétaires internationales, l'impact des facteurs environnementaux sur l'Agenda 2063 et la nécessité d'élargir le mandat des banques centrales africaines.

324. Dans sa déclaration d'ouverture, M. Maruping a souligné l'importance d'intégrer l'Agenda 2063 et il a encouragé toutes les parties prenantes, notamment le secteur privé et la société civile, à être des partenaires efficaces dans sa mise en œuvre. Il a salué les efforts entrepris pour préparer les États membres à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, notamment la consultation régionale sur le financement du développement et le deuxième Forum des gouverneurs des banques centrales africaines, et a exhorté les participants à s'impliquer activement dans les préparatifs de la Conférence.

325. Dans leurs allocutions, les panélistes ont souligné la nécessité de renforcer le leadership du continent ainsi que l'appropriation de ses politiques dans le but d'établir de nouveaux partenariats solides qui appuieraient son programme de développement. Des institutions robustes et des politiques novatrices étaient nécessaires pour faire en sorte que la dette joue un rôle positif dans le financement du processus de développement et pour relever le défi que représentaient les flux financiers illicites, qui constituaient une ponction majeure sur les ressources de l'Afrique. S'agissant de la question d'élargir le mandat des banques centrales africaines, les panélistes ont souligné que ces dernières devraient rester indépendantes et conserver leur principal mandat qui était de maintenir la stabilité macroéconomique. Parallèlement, l'indépendance des banques centrales ne devait pas empêcher le déploiement de mécanismes de financement innovants et de programmes et de systèmes de financement participatif comme l'Initiative M-Pesa au Kenya et en République-Unie de Tanzanie.

326. Les panélistes ont examiné les voies et moyens qui permettraient aux pays africains d'accéder au financement. L'expérience du Ghana a été citée pour montrer comment les pays sortant du statut de pays à faible revenu devraient faire pour accéder aux marchés internationaux de capitaux afin de satisfaire leurs besoins de financement. D'autres voies à explorer étaient notamment la participation du secteur privé à des partenariats public-privé, les fonds philanthropiques et non philanthropiques tels que le Fonds Afrique 50 pour le financement des infrastructures, géré par la Banque africaine de développement, et la mobilisation accrue de ressources intérieures. Les panélistes ont estimé que la dette de l'Afrique devrait être mise à contribution d'une manière telle que les contribuables n'en supportent plus la charge et ils ont souligné la nécessité pour les pays africains, de conjuguer leurs forces pour exiger la réforme des traités fiscaux internationaux, ce qui donnerait une compétence fiscale plus grande aux pays sources. Un membre du panel a toutefois mis en garde contre un emprunt excessif auprès des fonds de capitaux privés et a appelé à prendre des mesures énergiques pour arrêter l'hémorragie des ressources de l'Afrique s'opérant à travers notamment les transferts de bénéfices, l'évasion et la fraude fiscales et résultant aussi des règlements des différends entre investisseurs et État, lesquels étaient en général défavorables à l'État.

327. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont souligné la nécessité de compter sur les ressources intérieures en tant que principal instrument de financement du développement, notamment durant les 10 à 20 prochaines années, lorsque les volumes de capitaux disponibles sur le continent continueraient de croître. Des incitations étaient nécessaires pour favoriser l'affectation des ressources au développement et améliorer l'efficacité des entreprises publiques grâce au renforcement des partenariats public-privé et à un marketing adapté aux besoins et aux caractéristiques spécifiques des divers pays. Le rôle de l'urbanisation et du dividende démographique a été souligné comme étant un important moyen d'intensifier la mobilisation des ressources intérieures et d'améliorer l'utilisation efficace des ressources. Ainsi, sans un investissement approprié en faveur des femmes et des jeunes, le développement de l'Afrique ne répondrait pas aux besoins de ses populations.

328. Il y a eu un consensus général sur le fait que les banques centrales devraient rester indépendantes et autonomes afin d'assurer la stabilité macroéconomique et garantir la sauvegarde des réserves. Les participants ont également souligné la nécessité de développer les marchés de capitaux locaux afin d'atténuer les risques de change. En plus de cela, les conditions appropriées devaient être instaurées de façon à assurer une distribution plus équitable des ressources, notamment la stabilité macroéconomique, une législation du travail appropriée et des réformes fiscales.

329. Reconnaissant que de grands progrès avaient été faits pour augmenter les recettes, renforcer la croissance grâce à la protection sociale, accroître les recettes fiscales par le biais de réformes des traitements et des règles de passation des marchés publics et dégager des sources nouvelles et novatrices de financement, les participants ont demandé qu'une plus grande attention soit prêtée aux questions de la fraude et de l'évasion fiscales ainsi qu'aux accords de règlement des différends entre les investisseurs et l'État et qui, de façon générale, lésaient les pays africains. Ils ont attiré l'attention sur d'importants défis recensés dans l'Agenda 2063 tels que l'adoption de politiques budgétaires appropriées permettant de répondre aux besoins aussi bien à

court qu'à long termes, ainsi que sur les questions des risques et de la volatilité des marchés et de leur impact tant sur la dette extérieure qu'intérieure.

Recommandations

330. À la lumière de ces débats, les participants ont présenté les recommandations suivantes:

a) Les États membres devraient continuer à investir pour répondre aux besoins des femmes et des jeunes en matière de formation, de santé et de création d'emplois;

b) La Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement devraient mettre en place un fonds continental de développement des infrastructures qui viserait les questions d'environnement, d'urbanisation et de commerce ainsi que la transformation des communautés rurales;

c) Les partenaires de développement devraient honorer leur engagement d'allouer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement et à porter ce pourcentage à 1 % en 2020;

d) Les banques centrales devraient envisager d'appuyer le lancement d'initiatives visant à améliorer la mobilisation de ressources intérieures telles que l'Initiative M-Pesa au Kenya et en République-Unie de Tanzanie et promouvoir des réglementations favorables au financement participatif;

e) Les États membres devraient poursuivre une gestion macroéconomique prudente afin de rendre la dette soutenable, dans le cadre d'une mobilisation efficace des ressources ainsi que de plans et stratégies globaux de développement;

f) Les États membres devraient renforcer leurs systèmes de réglementation fiscale afin de freiner les sorties financières illicites et mettre en place d'autres mécanismes de règlement des différends qui soient plus équilibrés et qui fassent en sorte que les gouvernements africains n'encourent pas de frais de justice déraisonnables;

g) Les États membres et les communautés économiques régionales devraient adopter des lois sur le travail stables et souples afin de faciliter et d'encourager le mouvement des capitaux et de la main-d'œuvre sur le continent;

h) La Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement devraient prendre des mesures en vue de la création d'un marché boursier panafricain;

i) La Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement devraient renforcer les capacités des États membres à évaluer l'impact sur l'environnement afin d'assurer la protection et la durabilité de l'environnement.

Présentation du communiqué du deuxième Forum des gouverneurs des banques centrales africaines

331. M. Yohannes Ayalew, Vice-Gouverneur de la Banque nationale d'Éthiopie a présenté le communiqué adopté lors du deuxième Forum des gouverneurs des banques centrales africaines, tenu à Addis-Abeba le 29 mars 2015, sur le thème « Perspectives des banques centrales africaines sur le financement du développement durable ».

332. Comme indiqué dans le communiqué, s'agissant de la mobilisation de ressources intérieures, les gouverneurs des banques centrales africaines se sont engagés à continuer de fournir un environnement macroéconomique favorable, à soutenir le développement d'un secteur financier intérieur inclusif avec un accès adéquat et abordable des petites et moyennes entreprises, des particuliers et des ménages à une gamme complète de services financiers; à approfondir davantage le secteur financier intérieur en fournissant un financement à moyen et long termes, y compris la réforme du système des pensions et à développer le sous-secteur de la microfinance, à améliorer la réglementation du secteur financier au moyen de mesures prudentielles appropriées aux niveaux micro et macro et à soutenir les efforts visant à promouvoir les partenariats public-privé.

333. Ils ont souligné l'importance des ressources internationales, notamment l'aide au développement outre-mer et l'investissement direct étranger et ont appelé à une extension des mesures d'allègement de la dette telles que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, aux pays africains qui n'en avaient pas encore bénéficié. Ils se sont engagés à mettre continuellement en place des tampons de capitaux afin de promouvoir la stabilité financière des économies africaines et de se protéger contre les chocs internes et externes; à soutenir la mise au point d'instruments financiers tels que les obligations s'adressant à la diaspora afin de canaliser les envois d'argent vers des programmes et projets de développement; et de travailler à mettre en place des mécanismes internationaux et régionaux en vue de réduire les coûts des envois de façon à accroître les flux des envois d'argent vers le continent. Ils ont également exprimé leur soutien à la création de systèmes de paiement et de marchés de capitaux régionaux afin de faciliter le commerce et les investissements.

334. Les gouverneurs des banques centrales ont réaffirmé la nécessité d'une réforme des institutions financières et des systèmes monétaires internationaux afin de donner une voix plus forte aux pays africains. Ils ont appelé à renforcer la réglementation et la supervision des marchés financiers ainsi que des institutions qui étaient faiblement réglementées et ont encouragé les agences de notation de crédit à fournir des évaluations plus précises et plus équilibrées des économies africaines. Ils se sont engagés à renforcer les instruments de simulation de crise du secteur financier et à renforcer la coopération et la coordination dans l'application de la législation contre le blanchiment d'argent. Ils se sont engagés à exploiter la technologie pour élargir les services financiers et mettre en place la capacité de réglementation afin d'assurer la stabilité financière. À cet égard, les gouverneurs se sont engagés à fournir des services de renforcement des capacités et un soutien financier pour améliorer la qualité des données nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques.

335. Les participants ont pris note du communiqué et demandé aux banques centrales de jouer un rôle plus actif en ce qui concerne le suivi et la notification des flux financiers et de contribuer au renforcement des capacités en vue d'améliorer le suivi des données pour la planification et la mise en œuvre des politiques.

Examen du rapport et des principales recommandations de la réunion du Comité d'experts [point 5 de l'ordre du jour]

336. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants ont examiné le rapport de la réunion du Comité d'experts et les principales recommandations du Comité, énoncées sous forme de neuf projets de résolution. À l'issue des débats sur certaines questions figurant dans le rapport et les résolutions, les participants ont pris note du rapport et entériné les neuf résolutions, en y apportant quelques modifications. Le rapport de la réunion du Comité d'experts est joint en annexe III au présent rapport.

Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle et des projets de résolution [point 6 de l'ordre du jour]

337. Au titre de ce point du jour, les participants ont examiné un projet de déclaration, fait des commentaires et observations d'ordre général sur diverses parties du projet de déclaration et ont proposé des modifications mineures.

338. À la suite de ces observations, le projet de déclaration ministérielle a été adopté à l'unanimité, sous sa forme modifiée. Les résolutions présentées par le Comité d'experts et approuvées par les participants durant leur examen du rapport du Comité au titre du point 5 de l'ordre du jour, ont également été adoptées. La Déclaration ministérielle est jointe au présent rapport en tant qu'annexe I et les résolutions en tant qu'annexe II.

Questions diverses [point 7 de l'ordre du jour]

339. Aucune autre question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Clôture de la Réunion annuelle conjointe [point 8 de l'ordre du jour]

340. Des remarques finales ont été prononcées lors de la séance de clôture par M. Erastus Mwencha, Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, M. Abdalla Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint de la CEA, et M. Mwakyembe.

341. Dans son allocution, M. Mwencha a exhorté les ministres à s'exprimer d'une seule voix durant la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Il a réaffirmé l'importance qu'il y avait à intégrer l'Agenda 2063, non seulement dans les travaux et forums gouvernementaux, mais aussi dans tous les aspects de la vie publique, et a souligné que la mobilisation de ressources intérieures était l'élément cardinal pour faire de l'Afrique un continent où l'environnement économique soit compétitif. Pour ce faire, les pays africains devaient se dégager de leur dépendance financière à l'égard des partenaires de développement, une telle situation étant non seulement insoutenable mais indésirable aussi. À la suite de la réunion actuelle, il attendait impatiemment l'occasion de débattre des questions multiples liées au développement de l'Afrique dans un cadre beaucoup

plus large, à savoir la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, devant se tenir à Addis-Abeba en juillet 2015.

342. M. Hamdok a dit que les importants travaux qui s'étaient déroulés à la réunion en cours, venaient à point nommé et ils avaient considérablement contribué à faire comprendre les perspectives de développement de l'Afrique, d'un point de vue mondial. Il a réitéré, à l'instar de M. Mwencha, l'anticipation que suscitait la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. La Réunion annuelle conjointe offrait l'occasion de définir une position commune africaine systématique sur le financement du développement, laquelle pourrait être exprimée d'une voix unanime lors de la Conférence de juillet 2015. En conséquence, M. Hamdok a salué les ministres pour avoir placé l'Afrique au premier rang des priorités du programme mondial sur le financement du développement et pour avoir engagé le reste du monde dans cette entreprise.

343. Parlant du format de la réunion annuelle conjointe, M. Hamdok a proposé qu'une légère modification soit apportée aux conférences à venir, de façon à permettre aux représentants des États membres de participer directement au processus débouchant sur la fixation de l'ordre du jour et du programme de travail, un tel arrangement permettant, selon lui, d'améliorer la qualité des travaux. Il a également proposé que les planificateurs, les praticiens du développement, les activistes, les acteurs étatiques et non étatiques s'investissent davantage dans ce processus annuel, qui devrait devenir une date importante de leur calendrier.

344. Pour sa part, M. Mwakyembe s'est dit fermement convaincu que l'Agenda 2063 témoignait de la vision et de la stratégie uniques pour l'Afrique que tous les dirigeants du continent avaient adoptées. Il a exhorté toutes les personnes concernées à faire en sorte que l'Agenda 2063 soit une réalité et non un rêve chimérique. En conclusion, il a demandé à tous les participants d'envoyer leurs commentaires sur l'organisation de la réunion annuelle conjointe, le souci étant d'améliorer de telles rencontres à l'avenir et de s'assurer que les besoins des participants soient entièrement pris en compte.

345. À la suite de ces remarques et de l'échange des courtoisies d'usage, le Président a déclaré la réunion close à 18 heures, le 31 mars 2015.

Annexe I

Déclaration ministérielle

Nous, ministres africains des finances, de la planification, du développement économique et de l'intégration, réunis à Addis-Abeba les 30 et 31 mars 2015 à l'occasion de la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique,

Saluant la présence parmi nous du Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, M. Hailemariam Desalegn, du Président du Rwanda, M. Paul Kagamé, d'anciens chefs d'État et de gouvernement, de gouverneurs de nos banques centrales et de nos banques régionales, ainsi que d'autres dignitaires et invités de marque,

Ayant débattu du thème « Mise en œuvre de l'Agenda 2063: planification, mobilisation et financement au service du développement » et ayant salué le fait que l'Agenda 2063 résulte de processus consultatifs et contribuera à surmonter les vulnérabilités constantes des économies africaines, notamment leur dépendance à l'égard de l'extraction et de l'exportation de matières premières,

Déclarons par conséquent que:

1. L'Agenda 2063, la vision à long terme du continent réunit les espoirs, les aspirations et les espérances que nourrissent les Africains pour une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale. L'Agenda 2063 devrait servir de vision de la transformation structurelle du continent.
2. L'Agenda 2063 a pour fondement la situation actuelle. Nous constatons que la croissance économique de l'Afrique est passée d'un taux de 3,7 % en 2013 à 3,9 % en 2014, ce qui globalement est relativement satisfaisant, même si elle est encore inférieure à la croissance à deux chiffres nécessaire pour assurer la transformation structurelle. Malgré les perspectives favorables à moyen terme du continent, un certain nombre d'incertitudes pourraient assombrir ses perspectives de croissance; il s'agit notamment de la baisse du prix de pétrole et des autres produits de base, de la lenteur du redressement économique dans les pays développés, du resserrement des politiques monétaires au niveau mondial, de l'incidence des chocs climatiques et de l'instabilité politique dans certains de nos pays.
3. Nos pays ont fourni des efforts appréciables pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, mais il reste beaucoup à faire pour parvenir à un développement équitable et sans exclusive en Afrique. Nous restons déterminés à lutter contre la pauvreté et les inégalités, à offrir des possibilités d'emploi productif et décent aux jeunes Africains, à autonomiser nos femmes et à donner la priorité au bien-être des

enfants africains afin que la génération de 2063 soit robuste et dynamique. Ces nobles objectifs nous imposent de mettre en œuvre des politiques qui stimulent, pour les hommes et les femmes, des activités productives qui permettent à l'Afrique de récolter les fruits de son dividende démographique, notamment en accroissant les investissements dans les domaines de l'éducation et de la santé. Nous nous engageons également à accorder la priorité aux investissements concernant le bien-être des jeunes en leur donnant accès à un enseignement de qualité. Nous réaffirmons par conséquent notre appui total en faveur d'un programme de développement pour l'après-2015, qui prenne en compte les objectifs clés énoncés dans la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 et dans l'Agenda 2063.

4. La fragilité des fondements des services sociaux de plusieurs de nos pays a été révélée lors de l'épidémie d'Ébola, qui a eu des effets dévastateurs en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. Nous notons avec satisfaction l'appui matériel et financier que ces pays ont reçu d'autres pays africains et du secteur privé africain. Nous renouvelons notre appui sans faille aux gouvernements et aux peuples de ces trois pays et saluons les engagements solennels pris jusqu'ici par la communauté internationale de leur venir en aide. Nous lançons un appel afin que des mesures soient prises immédiatement pour rétablir la croissance et permettre le redressement de ces pays, notamment grâce à l'annulation de la dette.

5. La bonne mise en œuvre de l'Agenda 2063 dépendra dans une grande mesure de la marge de manœuvre permettant de créer de solides liens entre la planification, la mobilisation et le financement des processus de la transformation structurelle. Nous accueillons avec satisfaction l'intention de scinder l'Agenda 2063 en plans de développement décennaux distincts pour faciliter sa mise en œuvre. Nous sommes conscients que les pays africains ont eu des expériences diverses de la planification du développement, mais les succès enregistrés dans d'autres régions montrent que des plans de développement sans exclusive, bien articulés et dotés de ressources suffisantes contribuent de façon décisive à accélérer la transformation structurelle. Nous nous engageons par conséquent à améliorer les processus de planification dans nos pays en renforçant les capacités humaines et institutionnelles à différents niveaux.

6. Des informations et des données statistiques de grandes qualités sont indispensables pour planifier et mesurer correctement les résultats du développement. L'Afrique devrait produire ses propres données afin de pouvoir mieux suivre et contrôler les objectifs économiques et sociaux, y compris les buts et objectifs de l'Agenda 2063. Une révolution des données en Afrique donnerait au continent l'occasion d'interagir activement avec diverses communautés de fournisseurs et utilisateurs de données et de faire sienne toute une gamme de sources de données, d'outils et de technologies novatrices qui lui permettraient de produire des données ventilées, notamment par sexe, pour la prise de décision, la prestation de services et la participation citoyenne. Une révolution des données en Afrique devrait reposer sur le principe d'ouverture de toute la chaîne de valeur des données et sur un environnement dynamique favorable aux données, axé sur les priorités nationales et des systèmes statistiques nationaux sans exclusive. À cet égard, nous soulignons qu'il est important de renforcer les institutions statistiques panafricaines existantes, ainsi que d'autres institutions similaires approuvées par les chefs d'État et de gouvernement, afin d'appuyer l'exécution du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

7. Il est important dans le contexte de l'Agenda 2063 d'harmoniser les plans de développement nationaux, sous-régionaux et continentaux. Nous notons que certains plans nationaux et l'Agenda 2063 ont des points communs. Il sera également important de recourir aux cadres continentaux élaborés sous l'égide de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique tels que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique, le Plan d'action pour le développement industriel accéléré en Afrique, la Vision africaine des mines, l'Initiative « Stimuler le commerce intra-africain », le Programme de développement des infrastructures en Afrique et le Cadre de politique sociale pour l'Afrique. La mise en œuvre coordonnée de ces cadres contribuera à la réalisation des objectifs de transformation structurelle de l'Afrique.

8. Les populations africaines doivent être mobilisées à l'appui de l'Agenda 2063, leur participation étant essentielle pour sa bonne mise en œuvre. Pour cela, il faut constituer des coalitions politiques de soutien de la transformation structurelle, avec les secteurs public et privé, les parlementaires, les organisations de la société civile, les médias, les milieux universitaires et autres, chaque acteur s'appropriant le processus. Nous appelons également nos pays et les institutions panafricaines à populariser l'Agenda 2063, en particulier parmi les jeunes Africains, par des stratégies de sensibilisation, d'éducation et de communication, et en les dotant des compétences appropriées qui sous-tendent la transformation structurelle.

9. Un financement suffisant et prévisible est indispensable pour la bonne mise en œuvre des plans et stratégies de développement. Si l'aide publique au développement a été utile, elle constitue en revanche une plate-forme fragile pour le programme de transformation structurelle. L'Agenda 2063 doit avoir pour point d'ancrage la mobilisation des ressources intérieures, grâce à des politiques fiscales efficaces, à la mobilisation de l'épargne, et à l'utilisation d'autres mécanismes financiers comme les fonds de pension, les fonds souverains, les bons de la diaspora et les envois de fonds. Nous prions instamment les banques centrales africaines et les institutions panafricaines d'accroître leur appui aux efforts visant à stimuler la transformation socioéconomique du continent et son financement.

10. Nous nous félicitons de constater que le rapport final du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, dont nous avons préconisé la création, a fait l'objet d'une déclaration spéciale de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Outre le fait de réduire les ressources disponibles sur le continent à des fins de développement, les flux financiers illicites ont des effets négatifs sur la gouvernance et sapent les efforts visant à apporter de la valeur ajoutée aux ressources naturelles de l'Afrique avant qu'elles soient exportées. Nous entérinons la recommandation figurant dans le rapport et appelant la communauté internationale à compléter les efforts que déploie l'Afrique afin de retrouver, arrêter et rapatrier les flux financiers illicites.

11. Le financement est également vital pour la mise en œuvre des accords mondiaux relatifs au développement durable, tels que le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable. Par conséquent, nous entérinons le projet de document intitulé « Financement du développement: le point de vue de

l’Afrique », comme document de travail non définitif qui tient compte des résultats des consultations régionales tenues en prévision de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Addis-Abeba en juillet 2015. Nous prions instamment les pays africains de continuer à parler d’une seule voix tout au long du processus de la Conférence internationale sur le financement du développement. Nous exhortons en outre les négociateurs africains à ne ménager aucun effort pour que les intérêts et les préoccupations de l’Afrique soient pris en compte dans le document final, notamment en ce qui concerne la mobilisation des ressources, les ressources internationales pour le développement, la coopération financière et technique internationale, la dette extérieure, le système monétaire et commercial international, le commerce international, l’innovation technologique, le renforcement des capacités et des mécanismes efficaces de suivi.

12. Nous reconnaissons qu’en plus des difficultés liées à la planification, à la mobilisation et au financement, d’autres problèmes importants influenceront la mise en œuvre de l’Agenda 2063. Les pays africains devront définir des cadres macroéconomiques crédibles et à même d’étayer le processus de planification. Les initiatives de développement des infrastructures peuvent aider à augmenter la capacité de production, à réduire les coûts de transaction et à promouvoir la transformation structurelle. Nous faisons nôtres les projets d’infrastructure prioritaires contenus dans l’Agenda 2063, ainsi que ceux menés directement dans le cadre de l’Initiative présidentielle en faveur des infrastructures. Nous appelons à mettre en place des politiques visant à harmoniser les lois, règles et règlements aux niveaux national, sous-régional et continental.

13. Nous restons attentifs au rôle clef que joue l’industrialisation dans le processus de transformation structurelle. Il convient d’intensifier les efforts que les pays africains déploient actuellement à cet égard, par exemple en améliorant l’environnement politique pour promouvoir l’investissement dans le secteur manufacturier, en prenant des mesures pour accroître la transformation locale des produits de base et des matières premières, en promouvant les relations en amont et en aval, en favorisant les chaînes de valeur nationales et régionales et en améliorant la compétitivité des économies nationales. Ces efforts doivent cependant être complétés par des mesures destinées à accroître davantage le rôle et l’utilisation de la science, de la technologie et de l’innovation, ainsi que la mobilisation de l’aide pour le commerce au niveau international. Nous reconnaissons également le rôle crucial du secteur privé dans l’industrialisation et exhortons les pays africains à faire en sorte d’intégrer les préoccupations des entrepreneurs locaux dans la politique d’industrialisation et la politique commerciale.

14. Nous reconnaissons que les exportations de produits de base ont contribué à la croissance en Afrique. Toutefois, nous sommes également conscients que la dépendance constante du continent à l’égard des exportations de matières premières rend ses économies encore plus fragiles. Nous pensons que l’Afrique peut modifier cette trajectoire par un processus d’industrialisation fondée sur les produits de base et faisant un usage systémique de l’intégration régionale, spécialement du commerce intra-africain. Très importantes à cet égard sont les chaînes de valeur régionales, mais mieux négocier les accords commerciaux internationaux et le financement du commerce est aussi essentiel. Nous croyons que l’Afrique doit investir davantage de ressources dans

la production de biens à plus forte valeur ajoutée, qui sont plus compétitifs au plan mondial et sont également à même de stimuler le commerce intra-africain.

15. Nous assistons à la segmentation et à la décentralisation progressives des processus mondiaux de production. L'augmentation du coût du travail en Asie et l'amélioration de l'environnement des affaires dans les pays africains sont des facteurs qui rendent l'Afrique attrayante pour la délocalisation des activités de fabrication. Le continent doit mettre en place des politiques d'industrialisation et des politiques commerciales visant à tirer parti de ces tendances. Nous devons aussi permettre à nos pays de faire fond sur l'évolution des chaînes de valeur mondiales et régionales en tant que stratégie d'entrée dans le développement industriel et la modernisation technologique. En conséquence, nous réaffirmons qu'il existe un lien stratégique entre l'industrialisation et le commerce, et que les deux peuvent, si les bonnes conditions sont réunies, se renforcer mutuellement et placer l'Afrique sur la voie de la transformation structurelle. Correctement utilisé, ce lien peut aider à résoudre le paradoxe de la coexistence d'un chômage élevé et d'une pauvreté extrême avec une croissance robuste.

16. Nous reconnaissons que la politique commerciale doit être bien échelonnée aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral, en fonction des besoins de la politique industrielle et des objectifs de développement. Nous exhortons les pays africains, lorsqu'ils négocient des accords commerciaux et d'investissement, à en évaluer l'impact sur l'industrialisation et la transformation économique. L'intégration régionale étant la priorité de l'Afrique, il faudrait mettre l'accent sur les plans et politiques qui promeuvent cet objectif. Nous reconnaissons donc qu'il est impératif d'accélérer la création de la zone continentale de libre-échange, étant donné son impact potentiel sur le développement industriel.

17. Nous sommes conscients des possibilités qu'offre la zone continentale de libre-échange annonçant un marché élargi qui facilitera les économies d'échelle et favorisera l'harmonisation et la coordination des instruments commerciaux. La zone continentale de libre-échange aidera aussi à résoudre le problème d'appartenance multiple à des communautés économiques régionales et à améliorer l'infrastructure régionale et l'interconnexion. Nous convenons donc de soutenir les négociations en vue d'une zone continentale de libre-échange, négociations qui couvriront le commerce des biens et services. Nous demandons à la Commission de l'Union africaine, à la Banque africaine de développement et à la Commission économique pour l'Afrique d'accélérer la création envisagée d'un indice africain d'intégration régionale, un outil qui peut servir dans les négociations relatives à la zone continentale de libre-échange.

18. Nous sommes conscients du fait que l'Afrique est la région qui pâtit le plus des émissions des gaz à effet de serre, alors que c'est elle qui en produit la plus petite partie et qu'elle a la plus faible capacité d'adaptation à leurs effets. L'Afrique devrait adopter une position évolutive et ambitieuse dans les négociations sur les changements climatiques qui se dérouleront à Paris en 2015 dans le but de parvenir à un accord contraignant. Nous insistons pour que l'accord qui sera conclu à Paris, réponde aux recommandations contenues dans le cinquième rapport d'évaluation du Comité intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat et porte sur les principaux piliers du Cadre de coopération régionale du Processus de Bali, sur la base du principe des responsabilités communes mais différenciées. Nous préconisons d'adopter une

politique, une planification et des pratiques fondées sur des principes scientifiques et des données probantes pour que le développement de l'Afrique soit plus durable, plus résilient et moins vulnérable aux impacts négatifs de la variabilité et du changement climatiques. Les voies de développement à faible émission de carbone et résistant au climat peuvent également ouvrir de nouvelles perspectives économiques.

19. Nous reconnaissons l'importance qu'il y a d'établir des partenariats pour soutenir la mise en œuvre de la vision de développement de l'Afrique. Nous sommes également conscients de la nécessité pour l'Afrique de nouer d'autres formes de partenariat qui soient ancrées sur plus d'égalité et de respect mutuel et qui soient bénéfiques pour le continent, notamment pour son programme de transformation. À cet égard, nous exhortons vivement nos pays à explorer la coopération Sud-Sud et triangulaire afin de tirer parti des opportunités offertes par les puissances économiques émergentes. Nous exhortons néanmoins nos partenaires traditionnels à continuer d'apporter leur soutien à nos efforts de développement.

20. Nous entérinons le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et appelons à sa mise en œuvre intégrale et effective. À cet égard, nous prions les pays africains en développement sans littoral d'intégrer le Programme d'action de Vienne dans leurs stratégies de développement nationales et sectorielles afin d'assurer sa mise en œuvre effective. Nous appelons aussi la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les commissions économiques régionales et toutes les autres organisations régionales et sous-régionales à apporter le soutien nécessaire aux pays africains en développement sans littoral, dans le cadre de leurs programmes de travail et mandats respectifs.

21. Nous notons que les progrès accomplis par les pays africains les moins avancés pour la réalisation des objectifs et cibles du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) ont été inégaux, et appelons les partenaires de développement à fournir une aide publique au développement plus importante et préférentielle aux pays africains les moins avancés. Nous réaffirmons la nécessité d'institutionnaliser l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés et de s'assurer que les pays africains les moins avancés sont représentés, comme il se doit, à cet examen. Nous nous félicitons de l'offre faite par le Gouvernement italien d'accueillir en juin 2015 une réunion ministérielle sur la transformation structurelle et la sortie du statut de pays africains les moins avancés. Nous demandons à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement et les petits États insulaires, ainsi que d'autres partenaires d'organiser une réunion régionale africaine en prélude à la réunion ministérielle envisagée en Italie.

22. Nous nous félicitons du renforcement continu du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique visant à assurer la cohérence au sein du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Nous apprécions, par conséquent, la décision de convoquer une réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique au cours de notre réunion. Nous notons que le Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine arrive à expiration en

juin 2016 et saluons l'initiative prise, par l'Organisation des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine, d'élaborer un nouveau cadre pour faire suite au Programme décennal de renforcement des capacités en vue de renouveler le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine autour du programme d'intégration et de développement de l'Afrique.

23. Nous remercions le Gouvernement et le peuple éthiopiens pour l'hospitalité réservée constamment à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique et pour les facilités qui leur sont accordées par courtoisie afin d'assurer le succès de nos réunions.

Annexe II

Résolutions

Les ministres participant à la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, ci-après désignée par les termes « Conférence des ministres », ont adopté les résolutions ci-après.

928(XLVIII) Mise en œuvre de l'Agenda 2063: Planification, mobilisation et financement au service du développement

La Conférence des ministres,

Rappelant la décision Assembly/AU/Dec.565(XXIV) adoptée par la Conférence de l'Union africaine à sa vingt-quatrième session ordinaire, dans laquelle la Conférence a notamment adopté le document-cadre de l'Agenda 2063 et sa version populaire¹, demandé à la Commission de l'Union africaine de redoubler d'efforts pour vulgariser l'Agenda 2063, a aussi demandé aux États membres et aux communautés économiques régionales de prendre des mesures pour tenir compte de l'Agenda 2063 et en accélérer l'incorporation dans leurs plans et cadres de développement respectifs, et a également demandé à la Commission de l'Union africaine d'achever toutes les consultations nécessaires sur le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 en vue de sa soumission aux organes de décision de l'Union à leurs réunions de juin 2015,

Saluant la collaboration étroite établie entre la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement pour formuler l'Agenda 2063 et le vulgariser,

Notant avec satisfaction les progrès réalisés et les mesures prises pour élaborer et achever la préparation du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063,

Notant que plusieurs États membres et communautés économiques régionales sont en train d'élaborer des plans qui succéderont à leur cadre national ou régional de développement,

Consciente qu'il est important de déterminer les besoins de capacités et de les mobiliser pour mettre en œuvre l'Agenda 2063, particulièrement en ce qui concerne le premier plan décennal de mise en œuvre, et qu'il convient de renforcer les capacités humaines et institutionnelles ainsi que les systèmes et les procédures de travail,

¹ *Agenda 2063: L'Afrique que nous voulons*, troisième édition, Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba, janvier 2015.

Consciente aussi qu'il faut disposer de données fiables, notamment de données de référence, revoir ces données périodiquement pour suivre les progrès accomplis, et redynamiser et renforcer les systèmes nationaux de statistique et de planification,

Saluant le projet d'étude sur les besoins en capacités pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et la reconnaissance du fait qu'il faut renforcer les capacités essentielles, notamment dans les domaines de la statistique, de la planification et de la négociation,

1. *Invite instamment* la Commission de l'Union africaine, dans le cadre de l'élaboration de la version finale du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, à:

a) Continuer d'améliorer les objectifs d'étape, les cibles et les stratégies établis dans le plan;

b) Étudier les synergies et possibilités d'harmonisation des objectifs, cibles et indicateurs de l'Agenda 2063 avec ceux du programme de développement pour l'après-2015;

c) Mettre en place des cadres de suivi et d'évaluation solides;

d) Préciser les rôles et responsabilités, et renforcer les mécanismes de coordination avec les partenaires et parties prenantes concernés;

e) Éliminer tout objectif précis relatif aux dépenses publiques et éviter d'en imposer, et garder de la souplesse en matière de politiques et d'allocations budgétaires, en accord avec les priorités, les particularités et les stades de développement des pays;

2. *Demande* aux États membres de passer en revue le projet de plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de faire part de leurs observations à la Commission de l'Union africaine avant le 30 juin 2015;

3. *Appelle à* la tenue de réunions d'experts et de réunions de comités ministériels pour passer en revue les plans de mise en œuvre et de financement des projets phares avant leur soumission à la Conférence de l'Union africaine;

4. *Invite instamment* les États membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour vulgariser l'Agenda 2063 à tous les niveaux et à en tenir compte dans leurs plans nationaux;

5. *Invite instamment* la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales et les autres parties prenantes, à appuyer les États membres dans leurs efforts de prise en compte de l'Agenda 2063 dans leurs plans nationaux;

6. *Invite instamment* les États membres, les communautés économiques régionales et la Commission de l'Union africaine, en partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et tous les partenaires régionaux et extérieurs à:

a) Envisager le financement de l'Agenda 2063 d'une manière qui tienne compte, premièrement, de la mobilisation des ressources intérieures, deuxièmement, de l'utilisation des instruments existants d'intermédiation financière et des nouveaux instruments à créer, troisièmement, de l'accès aux ressources de facilitation du financement telles que les fonds de développement de projets ainsi que les mécanismes de garantie et de répartition des risques;

b) S'attaquer aux questions liées aux flux financiers illicites, à l'optimisation de la rente des ressources naturelles et à la mise en place de marchés des capitaux régionaux;

c) Approfondir l'examen de la stratégie du financement intérieur et extérieur de l'Agenda 2063;

7. *S'engage* à associer la société civile et le secteur privé à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063;

8. *Demande* à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement d'organiser une consultation multipartite sur le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063;

9. *Demande aussi* à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement d'utiliser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour accompagner la mise en œuvre de l'Agenda 2063;

10. *Demande* à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique, d'établir au plus tard le 31 mars 2016, un observatoire du développement économique, dont la mission serait de mettre en place des mécanismes d'alerte rapide sur les risques pesant sur les économies africaines et de proposer des mesures pour atténuer leurs conséquences potentielles.

929(XLVIII) Troisième Conférence internationale sur le financement du développement

La Conférence des ministres,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002 et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008,

Prenant note de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil), du 20 au 22 juin 2012, et son document final, intitulé « L'avenir que nous voulons »,

Rappelant la résolution 68/204 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2013, sur le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement,

Rappelant aussi la résolution 68/279 de l'Assemblée générale, en date du 30 juin 2014, sur les « Modalités de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement », dans laquelle l'Assemblée invite les commissions régionales, avec l'appui des banques régionales de développement et des autres entités pertinentes, à tenir, selon qu'il conviendra, des consultations régionales qui pourront être utiles aux préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement,

Saluant les mesures prises par le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, pour convoquer des consultations intergouvernementales inclusives et transparentes sur le processus du financement du développement, et d'y associer les principales institutions concernées,

Saluant aussi le fait que la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015, se réunira au plus haut niveau possible et rassemblera des chefs d'État et de gouvernement, des ministres, notamment des finances, des affaires étrangères, de la coopération au développement, et des représentants spéciaux et autres,

Saluant également l'élaboration du projet de document intitulé « Financement du développement: le point de vue de l'Afrique »,

Notant les contributions formulées dans le cadre de la consultation tenue à Addis-Abeba les 23 et 24 mars 2015, en préparation de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement,

Notant aussi les consultations du processus de négociation de janvier, avril et juin 2015 consacrées à la préparation du document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement,

Insistant sur le fait qu'il importe de produire un document final ambitieux à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, particulièrement pour soutenir le programme de développement pour l'après-2015,

Soulignant que le document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement devrait tenir compte du principe des responsabilités communes mais différenciées et du droit au développement, tout en respectant la place des pays africains dans les politiques de développement, s'agissant de mettre en œuvre leurs programmes d'élimination de la pauvreté et de développement durable,

Relevant qu'il importe de tenir compte des priorités que l'Afrique a définies dans la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015,

l'Agenda 2063 et les programmes continentaux inscrits dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,

1. *Entérine*, comme document de travail non définitif, le projet de document intitulé « Financement du développement: le point de vue de l'Afrique », qui tient compte des éléments issus du compte-rendu de la Présidence des consultations régionales tenues à Addis-Abeba les 23 et 24 mars 2015;
2. *Demande* aux groupes de négociateurs africains à New York, d'utiliser le projet de document intitulé « Financement du développement: le point de vue de l'Afrique » comme contribution aux négociations du document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et prie instamment l'Afrique de parler d'une seule voix tout le long du processus de la Conférence internationale sur le financement du développement.

930(XLVIII) Forum régional africain sur le développement durable

La Conférence des ministres,

Réaffirmant les engagements pris par les pays africains en faveur du développement durable lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, notamment la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992, la session de l'Assemblée générale consacrée à l'examen quinquennal de la mise en œuvre des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1997, le Sommet du Millénaire, le Sommet mondial pour le développement durable en 2002, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) en 2012, ainsi que les engagements découlant des accords multilatéraux sur l'environnement et des déclarations et décisions de la Conférence de l'Union africaine,

Rappelant la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée se réfère à la décision contenue dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », consistant à créer un forum politique de haut niveau pour le développement durable qui remplacerait la Commission du développement durable, et décide que le Forum politique de haut niveau devrait donner des orientations et une direction politique, suivre et examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements en faveur du développement durable et renforcer l'intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable,

Rappelant aussi la recommandation contenue dans le document final de la Réunion régionale de mise en œuvre pour l'Afrique du processus de suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012², selon laquelle la Commission économique pour l'Afrique devrait réunir le forum politique régional africain en prévision des sessions du forum politique de haut niveau sur le développement durable, conjointement avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, en collaboration avec d'autres partenaires concernés,

² Document final de la Réunion régionale d'application de l'Afrique pour les processus de suivi post-Rio+20.

Reconnaissant l'importance de la dimension régionale du développement durable et des réunions régionales annuelles, avec la participation d'autres entités régionales pertinentes, de grands groupes et d'autres parties prenantes pertinentes, le cas échéant,

Notant avec satisfaction le travail qu'effectuent actuellement la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires en matière d'objectifs de développement durable,

1. *Invite* la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, à prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser tous les deux ans le Forum régional africain pour le développement durable;
2. *S'engage* à collaborer étroitement avec les gouvernements nationaux pour appuyer l'organisation du Forum régional africain pour le développement durable;
3. *Encourage* les États membres à renforcer leur engagement et leur appui en faveur du Forum régional africain pour le développement durable.

931(XLVIII) La révolution des données et le développement de la statistique

La Conférence des ministres,

Consciente qu'il faudra des données complètes, précises et à jour pour mettre en œuvre l'Agenda 2063,

Faisant fond sur sa résolution 923 (XLVII) sur le programme de développement pour l'après-2015,

Rappelant qu'il est important de disposer de statistiques pour favoriser l'intégration économique et politique de l'Afrique et formuler, suivre et évaluer les programmes, politiques et initiatives de développement, tels que l'Agenda 2063, le Sommet extraordinaire sur l'emploi, l'élimination de la pauvreté et le développement sans exclusion, ainsi que le programme de développement pour l'après-2015,

Rappelant qu'à sa vingt-troisième session ordinaire, tenue à Malabo, les 26 et 27 juin 2014, la Conférence de l'Union africaine a demandé à la Commission économique pour l'Afrique, à la Banque africaine de développement et au Programme des Nations Unies pour le développement d'organiser une conférence de haut niveau sur la révolution des données,

Compte tenu que, dans son rapport de synthèse sur le programme de développement durable pour l'après-2015, le Secrétaire général a préconisé une révolution des données visant à obtenir des informations et des données plus disponibles, plus accessibles et plus largement ventilées,

Notant avec satisfaction l'entrée en vigueur, en avril 2014, de la Charte africaine de la statistique,

Notant les progrès accomplis par la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement s'agissant d'élaborer et de mettre en place des cadres, stratégies et initiatives continentaux tels que la série 2010 de recensements de la population et du logement, la Déclaration de Yamoussoukro sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement de statistiques de l'état civil, le Programme africain sur les statistiques relatives à la gouvernance, à la paix et à la sécurité, et le cycle 2011 du Programme de comparaison internationale,

Consciente du manque de données fiables sur les principaux indicateurs concernant les marchés du travail, les migrations et l'économie informelle qui puissent être utilisés pour suivre et évaluer les progrès accomplis par rapport à des engagements tels que la Déclaration de Ouagadougou sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique,

Notant que plusieurs pays africains sont passés dans la catégorie des États à revenu intermédiaire,

1. *Fait sien* le rapport de la Conférence de haut niveau sur la révolution des données, en adopte les recommandations et demande aux États membres, à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique, à la Banque africaine de développement et aux autres partenaires de développement de les appliquer;

2. *Est déterminée* à prendre la tête de la révolution des données en Afrique, en rassemblant diverses communautés de données et en recourant à une vaste gamme de sources de données, d'outils et de technologies novatrices, pour fournir des données à jour et ventilées destinées à éclairer la prise de décisions, la fourniture de services, la mobilisation et l'information des citoyens et stimuler ainsi la transformation sociale, économique et structurelle de l'Afrique;

3. *Décide de* faire en sorte que la révolution des données repose sur le principe de l'ouverture tout au long de la chaîne de valeur et sur le dynamisme d'écosystèmes de données suscités par des priorités nationales et enracinés dans des systèmes nationaux de statistique ouverts à toutes les communautés de données et à tous les partenaires;

4. *S'engage* à fournir les fonds nécessaires pour assurer la viabilité de la révolution des données et des communautés de données;

5. *Félicite* les États membres qui ont signé et ratifié la Charte africaine de la statistique et demande à ceux qui ne l'ont pas encore fait de la signer et de la ratifier dans les meilleurs délais;

6. *Prie* la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et les organismes des Nations Unies concernés de créer un groupe de travail et de le charger de mettre au point des indicateurs pour le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2014-2023);

7. *Demande* aux États membres de prendre activement part à la série 2020 de recensements de la population et du logement;

8. *Prie* les États membres de mettre en œuvre le programme africain relatif aux statistiques sur la gouvernance, la paix et la sécurité, et la Commission de l'Union africaine de veiller à ce que ce programme soit intégré dans le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs;

9. *Prie* la Commission de l'Union africaine et les Gouvernements ivoiriens et tunisiens d'accélérer la création de l'Institut africain de la statistique à Tunis et du Centre panafricain de formation statistique à Yamoussoukro, pour garantir une meilleure coordination et une meilleure harmonisation des statistiques en Afrique;

10. *Demande* aux partenaires de développement de renforcer les capacités du Groupe de travail sur le marché du travail et l'économie informelle de la Stratégie d'harmonisation de la statistique en Afrique, de façon qu'il produise de meilleures statistiques et mette en œuvre le cadre de statistiques relatives au travail proposé à la dix-neuvième session de la Conférence internationale des statisticiens du travail, tenue en 2013;

11. *Demande* aux États membres de mener régulièrement des enquêtes sur la population active pour obtenir des données sur la situation de l'emploi dans leur pays, et prie la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation internationale pour les migrations, avec l'appui des partenaires de développement tels que la Banque africaine de développement, l'Union européenne et la Banque mondiale, de soutenir la production de statistiques sur les migrations en Afrique, afin d'améliorer le suivi du Programme conjoint sur les migrations de la main d'œuvre;

12. *Demande* à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement d'accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Yamoussoukro sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement de statistiques de l'état civil;

13. *Demande* à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement de mettre au point un indice de mesure du niveau d'émergence des pays africains, en s'appuyant notamment sur les orientations définies dans l'Agenda 2063 et dans la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après 2015.

932(XLVIII) Indice africain de développement social

La Conférence des ministres,

Reconnaissant qu'en dépit des taux de croissance économique sans précédent enregistrés en Afrique depuis le début du millénaire, l'exclusion continue d'entraver le développement économique et social,

Ayant à l'esprit que la voie menant à la transformation structurelle sans exclusive demande des politiques sociales qui offrent des chances égales à tous et qui traduisent la croissance économique en améliorations directes de la vie des populations,

Notant que ce processus de transformation va nécessairement de pair avec des politiques centrées sur l'être humain,

Reconnaissant que lors de la deuxième session du Comité sur le genre et le développement social, en 2011, les États membres ont invité la Commission économique pour l'Afrique à élaborer un outil de mesure du chemin à parcourir pour parvenir à un développement sans exclusive,

Prenant note du nombre important d'États membres qui ont participé à l'élaboration et à l'expérimentation de l'Indice africain de développement social, un outil élaboré par des experts africains et qui rend compte du contexte particulier de l'Afrique,

Reconnaissant les efforts déployés par les gouvernements du Cameroun, du Kenya, du Maroc, du Sénégal et de la Zambie pour créer des équipes nationales de mise en œuvre et participer en tant que pays pilotes à l'élaboration et à l'application de l'Indice africain de développement social,

Notant que l'Indice africain de développement social évalue les progrès accomplis pour promouvoir l'inclusion sociale, dans les profils de pays de la CEA,

Soulignant que l'Indice africain de développement social adopte une approche globale et détaillée du développement pour tous, qui tient compte non seulement de la pauvreté, mais aussi des diverses dimensions de l'exclusion tout au long du cycle de la vie humaine, dans une perspective géographique et de problématique hommes-femmes,

1. *Salue* les efforts déployés par la Commission économique pour l'Afrique dans le but d'élaborer l'Indice africain de développement social comme moyen d'intervention pour soutenir les États membres dans leurs efforts de promotion d'un développement sans exclusive et d'élaboration de politiques sociales et économiques visant à réduire l'exclusion d'êtres humains sur le continent;

2. *Encourage* tous les États membres à adopter et intégrer l'Indice africain de développement social dans leurs plans de développement national et à reconnaître qu'il faut lutter contre l'exclusion d'êtres humains pour parvenir au développement pour tous;

3. *Recommande* que l'Indice africain de développement social devienne une norme de référence pour évaluer les progrès en matière de développement social sur le continent;

4. *Prie instamment* toutes les parties prenantes, y compris les partenaires de développement, les établissements universitaires et les organisations de la société civile, d'aider les gouvernements africains à mettre en place l'Indice africain de développement social et renforcer les capacités nationales de son utilisation comme instrument de suivi et d'intervention partout sur le continent;

5. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de faire rapport à la Conférence des ministres à sa session de mars 2016 sur la mise en œuvre de la présente résolution.

933(XLVIII) Cadre de partenariat renouvelé entre le système des Nations Unies et l'Union africaine sur l'intégration et le programme de développement de l'Afrique pour 2017-2027

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 60/1 de l'Assemblée générale portant adoption du Document final du Sommet mondial de 2005, dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement ont décidé d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan décennal de renforcement des capacités en coopération avec l'Union africaine,

Rappelant aussi la Déclaration signée par le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la Commission de l'Union africaine, le 16 novembre 2006, intitulée « Renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine: Cadre du programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine »,

Sachant que le Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine est depuis lors entré en vigueur et qu'il a été un vecteur important d'appui ciblé des organismes des Nations Unies à l'effort de renforcement des capacités fait par l'Union africaine,

Sachant aussi que le Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine arrive à son terme en 2016 et que l'Union africaine a demandé que soit formulé un programme devant succéder au partenariat ainsi établi entre le système des Nations Unies et l'Union africaine, fondé sur l'Agenda 2063,

Sachant en outre que la Commission de l'Union africaine et le système des Nations Unies ont, sous les auspices du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, pris l'initiative d'établir un Partenariat renouvelé entre le système des Nations Unies et l'Union africaine sur l'intégration et le programme de développement de l'Afrique pour 2017-2027, fondé sur l'Agenda 2063 et son premier plan décennal de mise en œuvre,

1. *Félicite* toutes les parties prenantes du partenariat – les organismes des Nations Unies et l'Union africaine, dont les communautés économiques régionales et l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique – pour les efforts déployés afin de mettre en œuvre le programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine;

2. *Félicite aussi* le Mécanisme de coordination régionale pour l'appui inestimable que ses groupes et sous-groupes thématiques ont apporté à la Commission de l'Union africaine, aux communautés économiques régionales et à l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique;

3. *Salue* l'initiative visant à formuler le cadre d'un partenariat renouvelé entre le système des Nations Unies et l'Union africaine sur l'intégration et le programme de développement de l'Afrique pour 2017-2027;
4. *Accepte* que le cadre succède au Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine;
5. *Prie* la Commission de l'Union africaine de soumettre ce cadre à la Conférence de l'Union africaine pour examen et adoption à sa vingt-cinquième session ordinaire qui se tiendra en Afrique du Sud en juin 2015, puis de le transmettre à l'Assemblée générale pour examen et adoption à sa soixante-dixième session en septembre 2015, en tant que nouveau programme d'appui de l'ONU à l'Union africaine;
6. *Demande* à l'Assemblée générale, aux partenaires bilatéraux et multilatéraux et à l'ensemble de la communauté internationale d'apporter à l'exécution du cadre un appui plein, concret et porteur.

934(XLVIII) Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 69/137 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a fait siens la Déclaration de Vienne et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, adoptés par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, tenue à Vienne du 3 au 5 novembre 2014,

Consciente que l'absence d'accès territorial à la mer, aggravé par l'éloignement par rapport aux marchés mondiaux et les coûts élevés des opérations de transit, continuent d'entraver le développement durable pour tous les pays en développement sans littoral d'Afrique,

Rappelant que l'objectif principal du Programme d'action de Vienne est d'apporter une réponse globale aux besoins et aux problèmes qui sont propres aux pays en développement sans littoral du fait de l'enclavement, de l'isolement et des contraintes géographiques qui sont les leurs,

Prenant note de l'Agenda 2063 et de son premier plan décennal de mise en œuvre,

1. *Fait sien* le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024;
2. *Invite* les pays en développement sans littoral africains, les organisations régionales et sous-régionales et toutes les autres parties prenantes à mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne dans les domaines prioritaires que sont les questions fondamentales de la politique de transit, le développement et l'entretien des infrastructures, le commerce international et la facilitation du commerce, l'intégration

et la coopération régionale, la transformation économique structurelle et les moyens de mise en œuvre à tous les niveaux, de manière coordonnée, cohérente et diligente;

3. *Invite instamment* les États membres concernés à intégrer le Programme d'action de Vienne dans leurs stratégies de développement national et sectoriel afin d'en garantir la mise en œuvre effective;

4. *Prie* le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique d'intégrer le Programme d'action de Vienne dans le programme de travail de la Commission, selon qu'il conviendra et dans le cadre de son mandat, et de soumettre des rapports analytiques sur la mise en œuvre du Programme d'action, comme il est demandé au paragraphe 75 dudit Programme;

5. *Demande* à la Commission de l'Union africaine, à la Banque africaine de développement, aux communautés économiques régionales et à toutes les autres organisations régionales et sous-régionales pertinentes d'intégrer le Programme d'action de Vienne dans leur programme de travail, selon qu'il conviendra, et d'appuyer la mise en œuvre coordonnée et cohérente du Programme d'action par les pays en développement sans littoral et les pays de transit, conformément à l'Agenda 2063 et à son premier plan décennal de mise en œuvre;

6. *Encourage* le secteur privé à contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, selon qu'il conviendra et conformément aux priorités sous-régionales et nationales des pays en développement sans littoral.

935(XLVIII) Pays les moins avancés d'Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant le paragraphe 149 du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, dans lequel les commissions régionales et institutions des Nations Unies ont été invitées à examiner sur une base biennale la mise en œuvre du Programme d'action,

Rappelant également le paragraphe 18 de la résolution 69/231 de l'Assemblée générale, qui rappelle le paragraphe 157 du Programme d'action d'Istanbul dans lequel l'Assemblée générale a été invitée à mener un examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action, examen qui devrait s'appuyer, entre autres éléments, sur les examens nationaux et régionaux,

Consciente que 34 des 48 pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés établie par les Nations Unies se trouvent en Afrique, avec les implications et les avantages que cela comporte pour les activités de développement,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020³,

³ A/69/95-E/2014/81.

Accueillant avec satisfaction les avancées importantes réalisées par les pays les moins avancés d'Afrique dans la lutte contre la mortalité infantile et maternelle et la malnutrition et dans l'élargissement de l'accès à l'enseignement primaire, et reconnaissant la nécessité de partenariats constants et solides pour soutenir les progrès accomplis dans ces domaines,

Notant que les pays les moins avancés d'Afrique ont fait des progrès mitigés dans la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action et qu'ils restent confrontés à des défis de développement multiples et complexes,

Préoccupée par le fait que, pendant les premières années de mise en œuvre du Programme d'action, certains des pays les moins avancés d'Afrique ont enregistré des reflux de la croissance économique qui, avec les problèmes persistants de l'étroitesse de la base de production et d'exportation, des déficits d'infrastructure et de la sous-qualification de la main d'œuvre, ont entravé les efforts que ces pays et leurs partenaires de développement déploient actuellement pour promouvoir le développement durable, une situation aggravée par la diminution des ressources provenant de l'aide publique au développement,

Soulignant qu'il incombe aux pays les moins avancés d'Afrique de s'approprier et de diriger leur propre développement ainsi que d'en assumer la principale responsabilité,

Soulignant que la bonne gouvernance, l'inclusion et la transparence, ainsi que la mobilisation des ressources internes, sont au cœur des efforts de développement des pays les moins avancés d'Afrique et que ces efforts doivent bénéficier d'un appui international tangible et substantiel,

Rappelant l'importance cruciale des facteurs internationaux et des mesures de soutien énergiques prises par les partenaires de développement en faveur d'une croissance et d'un développement économiques forts et durables dans les pays les moins avancés d'Afrique,

Insistant sur le fait que les partenariats entre les pays les moins avancés d'Afrique et leurs partenaires de développement doivent être intensifiés dans le cadre de la responsabilité partagée et de la responsabilité mutuelle et qu'ils doivent s'inscrire dans des partenariats renouvelés et renforcés à l'échelle mondiale,

Exprimant sa satisfaction à propos des mesures spécifiques prises en faveur des pays les moins avancés, en particulier la création d'une banque technologique et la mise en place de régimes de promotion des investissements consacrés aux pays les moins avancés, comme indiqué aux paragraphes 14 et 45 de la résolution 69/231,

1. *Appelle* à adopter et à mettre pleinement en œuvre les mesures spécifiques en faveur des pays les moins avancés, à savoir la création d'une banque technologique et la mise en place de régimes de promotion des investissements destinés à ces pays;
2. *Encourage* les pays africains les moins avancés à intensifier leurs efforts pour mettre en œuvre les engagements et les recommandations du Programme d'action d'Istanbul en vue de sortir de la catégorie des pays les moins avancés;

3. *Invite* les partenaires de développement à accorder aux pays les moins avancés un traitement préférentiel et concessionnel supplémentaire et renforcé, le traitement le plus favorable dans les domaines de la finance, des technologies, du savoir-faire et d'autres ressources et à leur accorder un traitement différencié et souple s'agissant d'engagements et d'obligations internationaux sans commune mesure avec leur capacité, leurs besoins et leur niveau de développement;

4. *Félicite* la Commission économique pour l'Afrique, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, la Commission de l'Union africaine et les autres institutions partenaires pour l'engagement et la compétence technique dont ils ont fait montre pour faire prendre en compte les préoccupations et les demandes des pays africains les moins avancés;

5. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, la Commission de l'Union africaine et les autres institutions partenaires de continuer de répondre aux préoccupations et demandes des pays africains les moins avancés afin de leur permettre de satisfaire aux critères d'admission au retrait de la catégorie des pays les moins avancés;

6. *Prie également* la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, de tenir le prochain examen régional biennal de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 lors de la dixième réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.

936(XLVIII) Les avancées et la poursuite du développement de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques

La Conférence des ministres,

Rappelant la décision Assembly/AU/Dec.417(XIX) de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, adoptée à sa dix-neuvième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba en juillet 2012, d'établir la Mutuelle panafricaine de gestion des risques en tant qu'institution spécialisée de l'Union africaine afin de fournir un financement avantageux pour imprévus aux pays participants cherchant à améliorer leur planification, leurs préparatifs et leur réaction face aux catastrophes naturelles,

Félicitant le secrétariat de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques d'avoir rapidement mis en œuvre la décision Assembly/AU/Dec.417(XIX), d'avoir mobilisé plus de 200 millions de dollars au service du continent et d'avoir efficacement rendu

opérationnelle la Mutuelle panafricaine, qui constitue un nouveau modèle d'intégration régionale,

Reconnaissant que, comme l'a montré la crise déclenchée par l'épidémie d'Ébola en Afrique de l'Ouest, les gouvernements africains auront besoin, à la fois, de capacités opérationnelles plus fortes – dans le cadre de leurs propres systèmes nationaux de santé et, au niveau continental, du Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies – et de financement pour faire face aux coûts nécessaires pour endiguer des flambées avant qu'elles ne deviennent des épidémies,

1. *Se félicite* du rapport d'activité de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques sur l'établissement de sa filiale financière et le paiement de primes d'assurance-sécheresse de 25 millions de dollars des États-Unis que la Mutuelle a mobilisés et transférés aux États membres de l'Union africaine de la région du Sahel, en attendant d'autres aides;

2. *Demande au* secrétariat de la Mutuelle d'aider, conformément à l'article 2 de l'Accord portant création de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, les États membres de l'Union africaine « à améliorer leurs capacités en vue de mieux planifier, de mieux se préparer et de mieux répondre aux événements météorologiques extrêmes et à des catastrophes naturelles », ainsi qu'à développer des produits d'assurance contre les épidémies pour compléter les efforts du Centre africain pour la prévention et la lutte contre les maladies;

3. *Demande à* la Commission de l'Union africaine d'étudier, avec l'appui du secrétariat de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, la possibilité de reproduire la structure institutionnelle et financière de la Mutuelle afin d'amener le secteur privé à participer à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 – en particulier dans les domaines de l'agriculture, des infrastructures ou des grands projets, tout en maintenant les normes continentales d'un investissement socialement responsable;

4. *Demande aux* institutions financières et aux partenaires de développement d'apporter leur soutien concernant la gestion des risques en Afrique, par le canal des institutions en place dirigées par des Africains;

5. *Exhorte* l'ensemble des États membres de l'Union africaine à signer l'Accord portant création de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques afin de tirer parti des services de conseil, des outils et des compétences de la Mutuelle;

6. *Appelle* les partenaires et les institutions de développement à appuyer la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, qui joue un rôle important dans la gestion des risques de catastrophes naturelles et l'adaptation aux changements climatiques.

Annexe III

Rapport de la réunion du Comité d'experts de la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique

Introduction

1. La réunion du Comité d'experts de la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) s'est tenue à Addis-Abeba du 25 au 27 mars 2015.

Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]

A. Participation

2. Les représentants des pays ci-après ont participé à la réunion: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Les communautés économiques régionales suivantes étaient représentées: Autorité intergouvernementale pour le développement, Communauté d'Afrique de l'Est, Communauté de développement de l'Afrique australe, Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale, Communauté économique des pays des Grands Lacs et Marché commun de l'Afrique orientale et australe.

4. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies indiqués ci-après étaient représentés: Agence internationale de l'énergie atomique, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Bureau des Nations Unies à l'Union africaine, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et

l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ONU-Habitat, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation internationale du travail, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Organisation météorologique mondiale, Organisation mondiale de la Santé, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Programme alimentaire mondial, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Programme des Nations Unies sur le VIH/sida et Union internationale des télécommunications.

5. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies indiqués ci-après étaient représentés: Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Finlande, Japon, Norvège, République de Corée et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

6. Des représentants des organismes suivants étaient également représentés: Banque africaine de développement (BAD), Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, Eastern and Southern African Trade and Development Bank (PTA), Business Foundation du Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique et Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et l'Union panafricaine des postes.

7. Les organisations et entités indiquées ci-après étaient représentées par des observateurs: Action Aid International, Action Jeunesse et Environnement, Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), African Forum and Network on Debt and Development (AFRODAD), African Leadership Forum (ALF), African Monitor, Association of African Universities, British Broadcasting Corporation (BBC), Capacity and Development Services, Center for Democratic Development, Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social (ACARTSOD), Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), Commission de l'océan Indien (COI), Community Emergency Response Initiative (CERI), Confédération syndicale internationale (CSI), Development Initiatives-Africa Hub, Development Research and Training, Fikir Leselam Development Organization, Freann Financial Services Limited, Fondation Bill et Melinda Gates, Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), Fondation GK Kanki, Global Education, Fondation William et Flora Hewlett, Fonds mondial pour la nature (WWF), Global Fund, Infirmières sans frontières (Afrique et Asie), Information Network Security Agency, Institute for Conscious Global Change, Institute of Development Studies, Integrated Seed Sector Development, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Ligue des États arabes, MED Confédération, Mzalendo Trust, Ohaha Family Foundation, Organisation internationale de la Francophonie, Organization for Social Science Research in Eastern and Southern Africa, Overseas Development Institute, Oxfam International, Plan International, RMA Capital, Save the children, One Campaign, Statistics South Africa/National Bureau of Statistics, Société géologique d'Afrique, Third World Network (TWN), Transparency International Cameroun, Uganda Women Network (UWONET), Union européenne,

Université de Waterloo, University of Cape Town, University of Münster et University of Oxford, World Vision International, World Wide Web Foundation.

B. Allocutions liminaires

8. La séance d'ouverture a été présidée par M. Bouh Sid'Ahmed, Premier Vice-Président du Bureau sortant, Conseiller technique au Ministère des finances de Mauritanie. Des déclarations liminaires ont été prononcées par M. Anthony Mothae Maruping, Commissaire aux affaires économiques de l'Union africaine; M. Abdalla Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique pour l'Afrique et par M. Abraham Tekeste, Ministre d'État des finances et du développement économique de la République fédérale démocratique d'Éthiopie.

9. Dans sa déclaration, M. Maruping a remercié les représentants pour leur présence et le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, pour son chaleureux accueil et la généreuse hospitalité réservée à toutes les délégations. Il a noté qu'il était important que la réunion permette de faire progresser le premier plan décennal du cadre de transformation structurelle adopté par la Conférence de l'Union africaine: l'Agenda 2063. Il a souligné que les pays africains s'étaient engagés à mettre en œuvre la transformation structurelle de leur économie en adoptant l'Agenda 2063, et a ajouté que ce processus appelait une action collective car il fallait prévoir la planification nécessaire aux niveaux national, régional et continental, mobiliser toutes les parties prenantes et arrêter des plans de financement viables.

10. Il a noté que les débats sur l'Agenda 2063 arrivaient à point nommé, puisque le monde préparait la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui aurait lieu à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015. Il a exhorté le Comité à prendre des dispositions efficaces et avisées, de sorte que la voix de l'Afrique soit entendue et pleinement prise en compte aux deuxième et troisième sessions de préparation du document final de la troisième Conférence sur le développement durables, qui se tiendraient respectivement en avril et en juin, ainsi qu'en juillet, à la Conférence même.

11. Il a indiqué que pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063, il faudrait s'appuyer sur le financement international, des réformes du système commercial international, le développement de la technologie et de l'innovation, et le renforcement des capacités; de même, il faudrait assurer la soutenabilité de la dette extérieure. Il a aussi souligné que les pays africains avaient besoin de statistiques précises pour planifier, contrôler et évaluer leurs programmes de transformation structurelle.

12. Il a salué la volonté des dirigeants africains qui, en 2008, avaient créé la zone de libre-échange tripartite qui regroupait les pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Il a estimé qu'il s'agissait d'une étape importante du processus d'intégration et a engagé les autres communautés économiques régionales à s'inspirer de cette initiative.

13. M. Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique pour l'Afrique, a remercié le Gouvernement éthiopien de sa contribution à l'organisation de

la réunion et de son soutien à la CEA dans le cadre de ce processus. Il a souligné la croissance impressionnante que l'Éthiopie avait atteinte, qui illustrait les progrès enregistrés, à une échelle plus vaste, par l'Afrique au cours des vingt dernières années. Il a cité à cet égard une série d'éléments positifs (la montée en puissance de la classe moyenne, la consolidation de la gestion macroéconomique, la planification du développement ou encore l'appréciation des produits de base) qui avaient été les principaux moteurs de cette croissance. La crise provoquée par l'épidémie de la maladie à virus Ébola et la contraction des marchés émergents n'avaient pas entamé les perspectives à moyen terme de l'Afrique.

14. Néanmoins, la croissance sur le continent ne s'était pas traduite par la création d'emplois; dans la plupart des cas, elle avait exacerbé les inégalités et, d'une manière générale, elle n'avait pas été ouverte à tous. Les économies africaines demeuraient caractérisées par l'activité économique à faible valeur ajoutée, situation qui entravait leur participation aux chaînes de valeur régionales et mondiales, et faisait obstacle à une croissance économique durable. La transformation structurelle s'avérait être le moyen le plus sûr de parvenir au développement économique, car, à lui seul, le libre marché ne suffirait pas. Il était donc nécessaire d'établir des stratégies et de mettre en place une planification à long terme.

15. M. Hamdok a souligné qu'il était important que tous les partenaires s'emploient à relever les défis qu'entraînait la mise en œuvre de l'Agenda 2063, particulièrement en participant à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Il a rappelé aux participants que la position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 était le fruit de la collaboration qui s'était établie au niveau de la région. Il a émis le souhait que la réunion en cours permette de dégager des recommandations réalisables et des stratégies précises au sujet de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, en particulier pour ce qui était des initiatives de mobilisation, des partenariats et des engagements.

16. S'exprimant au nom des autorités fédérales de son pays, M. Tekeste a souhaité aux participants la bienvenue en Éthiopie et à la réunion du Comité d'experts. Il a félicité la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique, d'avoir organisé la réunion, qui était une occasion de réfléchir à des questions importantes concernant le continent. Il a noté que l'Agenda 2063 dégagait une nouvelle vision continentale, aux nombreuses conséquences pour ce qui était des plans de développement, de la mobilisation citoyenne et du financement du développement. Il a noté que les besoins de financement de l'Afrique étaient considérables, spécialement pour le commerce et les infrastructures. Il fallait que l'Afrique exploite ses propres richesses pour financer ses programmes, dont l'Agenda 2063.

17. Dans ce contexte, il a proposé des efforts concertés pour assurer le financement voulu et dégager des moyens plus efficaces et plus ouverts à tous de canaliser les fonds vers les destinations les plus efficaces ainsi que vers les marchés encore difficiles à atteindre. Pour ce faire, il faudrait mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources complète, et utiliser d'importantes ressources inexploitées qui pourraient couvrir des besoins d'investissement essentiels, par exemple dans les domaines du développement des compétences, de l'industrialisation et du développement des

infrastructures. En outre, il était nécessaire d'intégrer des cadres d'orientation; en particulier, il fallait que l'Agenda 2063 inspire les stratégies, initiatives et plans nationaux de développement, afin que les aspirations et les objectifs des pays africains soient atteints.

18. Le succès de l'Agenda 2063 dépendait de la collaboration avec le secteur privé et de l'appropriation de cet ambitieux projet par toutes les parties prenantes, notamment les jeunes, les femmes et la diaspora. M. Tekeste a lancé un appel en faveur d'un cadre intérieur porteur, favorable à une participation publique active, conforme aux principes mondiaux de développement durable, dont le respect des droits de l'homme, l'ouverture à tous et l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Il a engagé les parties prenantes à tirer parti des ressources internationales et à faire en sorte que la voix de l'Afrique soit plus forte et mieux entendue dans les instances du développement à l'échelle mondiale. Il a souligné que l'Agenda 2063 reposerait sur les délibérations de la réunion en cours, qui préparaient aussi la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, à laquelle il a exhorté les participants d'assister. Il a réaffirmé l'engagement ferme du Gouvernement éthiopien en faveur de l'Agenda 2063.

C. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 2 de l'ordre du jour]

19. Les pays ci-après ont été élus à l'unanimité par le Comité pour former le nouveau Bureau:

Présidence:	République-Unie de Tanzanie;
Première Vice-Présidence:	Égypte;
Deuxième Vice-Présidence:	Gabon;
Troisième Vice-Présidence:	Afrique du Sud;
Rapporteur:	Guinée.

20. Le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après:

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique.
4. Négociation intergouvernementale relative au programme de développement pour l'après-2015.
5. Révolution des données.
6. Évaluation des progrès réalisés concernant l'intégration régionale de l'Afrique.
7. Exposé sur le thème de la Conférence: « La mise en œuvre de l'Agenda 2063: Planification, mobilisation et financement au service du développement ».
8. Suivi du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.
9. Questions statutaires.

10. Questions diverses.
11. Examen et adoption du projet de rapport de la réunion du Comité d'experts et des projets de résolution.
12. Clôture de la réunion.

D. Compte rendu des travaux

Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique [point 3 de l'ordre du jour]

Exposé

21. Le représentant du secrétariat a donné un aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique, et mis en lumière les principaux messages figurant dans le document E/ECA/COE/34/3-AU/STC/FMEPI/EXP/3(I). Les perspectives de croissance de l'Afrique demeuraient bonnes (la croissance était en moyenne de 5 %) et le continent faisaient des progrès économiques et sociaux, malgré les difficultés régionales et mondiales. La croissance remarquable du continent reposait sur l'amélioration de la gouvernance et de la gestion macroéconomique, la montée en puissance de la classe moyenne et la poussée de la demande, la diversification des liens commerciaux et d'investissements avec les partenaires émergents et, enfin, l'amélioration de l'intégration régionale et de la diversification des partenariats commerciaux intra-africains. Néanmoins, à moyen terme, le continent était vulnérable aux risques de tassement de la croissance, en raison de la chute des prix des produits de base et de la faiblesse de la reprise économique des pays développés.

22. Pour ce qui était du développement social, l'Afrique continuait de progresser, s'agissant de la réduction de la pauvreté, de la parité des sexes, de la présence des femmes au Parlement, ou encore de la santé; néanmoins, les fondamentaux sous-jacents de la croissance à long terme et de la transformation structurelle, tels que la qualité de l'enseignement, demeuraient inappropriés. Malgré les robustes résultats économiques enregistrés depuis dix ans, la croissance soutenue ne s'était pas concrétisée par une baisse de la pauvreté ni par la création d'emplois décents pour les très nombreux jeunes du continent. Si cette tendance se confirmait, l'Afrique serait incapable de tirer pleinement parti de son dividende démographique et de réaliser son potentiel de développement au cours des dix années suivantes.

23. Pour se développer durablement, l'Afrique devait mettre davantage l'accent sur la transformation structurelle et la croissance pour tous, par le biais de sa capacité de production, soutenue par l'apport de valeur ajoutée et la valorisation des produits de base et des ressources naturelles. À cet égard, le continent devait adopter des politiques visant à améliorer le cadre d'activité de ses entreprises, combler son retard s'agissant d'infrastructures et de capital humain, réduire son déficit de financement en profitant de la mobilisation des ressources, et favoriser les secteurs concurrentiels en déplaçant la main-d'œuvre des secteurs à faible productivité vers les secteurs à forte productivité, tels que l'industrie.

Débat

24. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont dit que la croissance du continent s'était caractérisée par des niveaux élevés de disparités entre les pays, une productivité faible et des possibilités d'emploi trop rares. Il fallait davantage faire porter l'accent sur l'amélioration de l'infrastructure économique et sociale, en vue d'encourager l'investissement privé et la lutte contre les obstacles qui freinaient le développement du secteur privé et l'intégration régionale. Il fallait aussi mettre au point des indicateurs sociaux, en particulier concernant le marché du travail car, s'il disposait de tels indicateurs, le continent pourrait produire des statistiques précises sur le marché du travail et, donc, formuler des politiques d'éducation adéquates, ce qui était important, les résultats scolaires ayant des incidences sur l'intégration sociale et la transformation structurelle. Les participants ont estimé que cet aspect des politiques publiques était essentiel pour tirer le meilleur parti possible du dividende démographique du continent. Ils ont également discuté de la précision de certains indicateurs, souligné le fait qu'il fallait que le continent se dote d'un mécanisme d'alerte (le futur Observatoire du développement économique), pour être mieux à même d'anticiper les crises ou d'en mesurer les éventuelles répercussions sur les économies africaines, et de calculer la qualité et la durabilité de la croissance actuelle et des résultats économiques, afin de déterminer les moyens de réaliser le plein potentiel du continent et de susciter une croissance sans laissés pour compte.

Recommandations

25. Compte tenu du débat qu'il venait de tenir, le Comité a fait les recommandations ci-après:

a) Les pays africains devraient utiliser les progrès accomplis et continuer d'établir de robustes institutions pour améliorer le cadre d'activité des entreprises et promouvoir la gouvernance économique et la gestion macroéconomique, afin d'accroître la résilience aux chocs extérieurs;

b) Les pays africains devraient élaborer des stratégies pour combler le fossé en capital humain et mettre en œuvre les politiques éducatives nécessaires pour doter les jeunes africains des compétences demandées sur le marché du travail, afin de tirer pleinement parti du dividende démographique et assurer l'égalité des chances à tous les Africains;

c) Il faudrait créer un mécanisme d'alerte précoce (le futur « Observatoire du développement économique ») pour anticiper les crises ou en mesurer les conséquences potentielles sur les économies africaines;

d) Les pays africains devraient développer les infrastructures physiques, notamment dans les domaines du transport et de l'énergie, pour combler le déficit du continent dans ce domaine, afin de renforcer le commerce intra-africain, d'attirer l'investissement privé et de pallier la faiblesse du secteur de la transformation par des stratégies de transformation structurelle efficaces.

Négociation intergouvernementale relative au programme de développement pour l'après-2015 [point 4 de l'ordre du jour]

Exposé

26. Le représentant du secrétariat a dressé un bref aperçu du processus de consultations qui avait abouti à la formulation de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 et à son adoption par la Conférence de l'Union africaine à sa session tenue en janvier 2014. Il a comparé les domaines de priorité de la Position commune avec ceux qui figuraient dans le rapport du Groupe ouvert sur les objectifs du développement durable de l'Assemblée générale et montré qu'il y avait convergence sur le fond, dans les priorités retenues dans les deux documents.

27. Le représentant du secrétariat a aussi comparé les six éléments fondamentaux recensés dans le rapport de synthèse du Secrétaire général concernant le programme de développement durable de l'après-2015 avec les priorités définies dans la Position commune, et a indiqué que la science et la technologie ne figuraient pas parmi les six éléments du rapport du Secrétaire général et n'étaient mentionnés que dans la section consacrée à la mobilisation des moyens de mise en œuvre. Il a aussi noté que, sur la question de la justice, le rapport du Secrétaire général était axé sur la reconstruction des sociétés après crise ou conflit, tandis que la Position commune mettait l'accent sur la prévention et les causes fondamentales de conflit. Il a aussi comparé la Position commune africaine et les positions de divers pays sur le programme de développement de l'après-2015.

28. Le représentant du secrétariat a présenté la feuille de route proposée par les coprésidents de la négociation intergouvernementale sur le programme de développement pour l'après-2015 et celle établie pour l'élaboration d'indicateurs et de mécanismes de contrôle des objectifs du développement durable. Un groupe africain de négociateurs du programme de développement pour l'après-2015 avait été créé et chargé de coordonner l'action menée, de faire en sorte que l'Afrique parle d'une seule voix et d'établir des alliances avec d'autres régions, l'objectif ultime étant que les priorités de l'Afrique figurent bien dans le programme pour l'après-2015.

29. Le représentant du secrétariat a aussi souligné qu'il fallait tenir des consultations nationales sur la mise au point d'indicateurs concernant les objectifs de développement durable, qui donneraient lieu à une consultation continentale où les priorités de l'Afrique seraient exprimées, et qui éclaireraient les débats finaux sur la mise au point d'indicateurs concernant les objectifs du développement durable.

Débat

30. Pendant le débat qui a suivi, divers participants ont souligné le lien qui existait entre le programme de développement pour l'après-2015 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Ils se sont enquis des éléments de la Position commune africaine qui avaient été pris en compte dans les débats sur le programme de développement pour l'après-2015 et ont noté qu'il fallait également dégager les points de divergence entre les deux instruments et élaborer des stratégies pour faire en sorte que les négociateurs africains

parlent d'une seule voix sur les questions mises en évidence dans la Position commune africaine. Ils ont souligné qu'il fallait davantage d'éclaircissements et qu'il convenait d'approfondir la discussion sur les négociations intergouvernementales relatives au programme de développement pour l'après-2015 et, plus particulièrement, sur les objectifs, les cibles et les indicateurs, et ont préconisé l'échange des documents relatifs à ces négociations.

31. D'autres participants ont soulevé la question de l'élaboration d'indicateurs pour le programme de développement pour l'après-2015 et souligné qu'il fallait soutenir les pays à cet égard. Dans le cadre du programme d'action concernant les indicateurs, une concertation panafricaine sur les cibles et les indicateurs était prévue pour mai 2015, l'objectif étant de vérifier qu'ils correspondaient bien aux priorités fondamentales de l'Afrique.

Recommandations

32. Compte tenu du débat qu'il venait de tenir, le Comité a fait les recommandations ci-après:

a) La Commission de l'Union africaine devrait tenir les pays au courant des progrès des négociations intergouvernementales relatives au programme de développement pour l'après-2015;

b) Les pays devraient renforcer la capacité des statisticiens africains de formuler, d'appliquer et d'évaluer des indicateurs. Il conviendrait aussi d'établir un mécanisme régional pour élaborer de tels indicateurs;

c) Les États membres devraient d'urgence achever d'établir leurs indicateurs sur les objectifs du développement durable pour respecter les délais de 2016 fixés par la Commission de statistique de l'ONU;

d) Les États membres devraient participer activement à la formulation des cibles et indicateurs correspondant aux objectifs du développement durable en organisant des consultations nationales avec les parties prenantes et en participant à la consultation continentale relative à la formulation d'indicateurs traduisant les priorités de l'Afrique, dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015;

e) Le groupe africain des négociateurs devrait parler d'une seule voix, coordonner son action et adopter une stratégie visant à ce que la Position commune africaine figure pleinement dans le Document final sur le programme de développement pour l'après-2015;

f) Tous les États membres devraient appuyer les négociateurs africains au sujet du programme de développement pour l'après-2015.

Révolution des données [point 5 de l'ordre du jour]

Exposé

33. Le représentant du secrétariat a fait un exposé sur la révolution des données en Afrique, structuré autour des éléments ci-après: point sur le développement de la statistique en Afrique; avancement de la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique; avancement de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique; point sur la création de l'Institut de statistique qui sera basé à Tunis et du Centre panafricain de formation statistique à Yamoussoukro; et la révolution des données dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.

34. Le représentant du secrétariat a indiqué que des progrès considérables avaient été réalisés dans de nombreux domaines de la statistique en Afrique, mais qu'il restait plusieurs difficultés, notamment l'absence de volonté politique, l'allocation inefficace des ressources et la faiblesse des capacités des systèmes statistiques nationaux. La Charte africaine de la statistique était entrée en vigueur suite à sa ratification par 16 pays depuis avril 2014, alors que 22 pays ne l'avaient pas encore signée et ratifiée. Il a souligné la nécessité de continuer à demander à tous les pays africains de ratifier la Charte et d'aligner leur législation statistique et leurs stratégies nationales de développement de la statistique sur les principes de la Charte.

35. L'orateur a aussi souligné les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique. Plusieurs groupes de travail avaient enregistré d'énormes progrès dans différents domaines, notamment les statistiques sur la gouvernance, la paix et la sécurité, avec la création par la Commission de statistique de l'ONU, à sa quarante-sixième session, d'un groupe d'étude sur la gouvernance statistique; les recensements de la population et du logement de 2010; la série de 2011 du Programme de comparaison internationale; le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil; la Déclaration de Yamoussoukro, adoptée en février 2015 à la troisième Conférence des ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, sur l'institutionnalisation de la décennie 2015-2024 comme décennie de l'enregistrement des faits et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique et la proclamation d'une Journée africaine de l'enregistrement des faits et de l'établissement des statistiques de l'état civil.

36. Le représentant du secrétariat a informé les participants des progrès relatifs à la création de l'Institut africain de la statistique et du Centre panafricain de formation statistique. La Commission de l'Union africaine devait, en collaboration avec le Gouvernement tunisien et le Gouvernement ivoirien, accélérer le processus en allouant ressources matérielles et financières pour que ces deux institutions deviennent opérationnelles.

37. L'orateur a également insisté sur l'importance d'une révolution des données en Afrique qui permettrait à l'Afrique de produire des données de qualité et des indicateurs pour le suivi et l'évaluation du programme de développement pour l'après-2015 et de l'Agenda 2063. Une révolution des données élargirait le champ d'application de ce qu'on pourrait appeler des « écosystèmes de données » dans les pays africains.

Débat

38. Dans le débat qui a suivi, les participants ont réaffirmé le rôle et la nécessité de données fiables et crédibles, particulièrement dans le contexte de l'Agenda 2063. Ils ont fait observer que l'élaboration d'indicateurs de gouvernance avait progressé, mais qu'il restait encore beaucoup à faire dans le domaine de la comptabilité nationale. Les participants ont insisté sur l'importance des capacités institutionnelles et humaines, de la qualité des données, de la normalisation des données et de l'harmonisation des politiques statistiques sur tout le continent et ont souligné l'importance de la mise en œuvre intégrale de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique. Une révolution des données était pertinente pour combler les lacunes en matière de données et rationaliser des sources de données ayant des degrés différents de fiabilité et de qualité. La révolution de données permettrait aussi d'exploiter les nouvelles technologies et les partenariats afin de combler les lacunes et les besoins de façon novatrice. Il était toutefois important de veiller à ce que le concept de révolution des données soit bien compris par tous les intervenants concernés. Une conférence de haut niveau se tiendrait du 27 au 29 mars 2015, en marge de la présente Réunion annuelle conjointe, afin de réaliser un consensus sur la définition du nouvel écosystème de données de l'Afrique.

39. L'une des principales difficultés mentionnées était le personnel limité pour gérer l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil aussi bien à la Commission économique pour l'Afrique et qu'à la Commission de l'Union africaine. Ce problème était abordé en s'appuyant sur l'expertise d'un groupe restreint d'experts du domaine, avec le soutien du Gouvernement sud-africain. La faible priorité accordée à la génération, à l'analyse et à la diffusion de statistiques au niveau national a aussi été mentionnée.

40. Les participants ont débattu de la progression de la création de l'Institut africain de la statistique et du Centre panafricain de formation statistique dans le contexte de l'harmonisation et de la coordination des statistiques et du renforcement des capacités statistiques aux niveaux local, national, sous-régional et régional. La création de ces institutions découlait des décisions adoptées par la Conférence de l'Union africaine à ses sessions de janvier 2013 et de janvier 2014, respectivement. Les participants ont pris acte des progrès significatifs réalisés en vue de la mise en place de l'Institut et du Centre de formation et ont demandé un appui en faveur de ces deux institutions.

Recommandations

41. À la lumière des débats, le Comité d'experts a formulé les recommandations ci-après:

a) Les pays africains qui ne l'ont pas encore fait sont invités à signer, ratifier et intégrer dans leur droit national la Charte africaine de la statistique dans les meilleurs délais;

b) La Déclaration de Yamoussoukro déclarant la décennie 2015-2024, Décennie de repositionnement de l'enregistrement des faits d'état civil et des

statistiques de l'état civil dans les programmes de développement continentaux, régionaux et nationaux en Afrique devraient être mise en œuvre par les pays;

c) Les pays individuels devraient effectuer la série 2020 des recensements de la population afin de garantir la comparabilité entre les pays;

d) Les pays sont invités à mettre en œuvre le Programme africain de génération de statistiques sur la gouvernance, la paix et la sécurité et la Commission de l'Union africaine devrait veiller à ce qu'il soit intégré dans le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs;

e) Les pays sont invités à appliquer la décision de Ouagadougou de 2004 sur la mesure du marché du travail et l'amélioration des statistiques relatives aux investissements du secteur informel et du secteur privé;

f) La Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine devraient renforcer d'urgence leurs capacités internes en vue de la mise en œuvre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil, et devraient bénéficier de l'appui des partenaires dans cette entreprise;

g) La Commission de l'Union africaine devrait accélérer la mise en place de l'Institut africain de la statistique et du Centre panafricain de formation statistique, et renforcer les centres de formation statistique existants afin d'assurer une meilleure coordination et harmonisation des statistiques en Afrique;

h) Les gouvernements de la Côte d'Ivoire et de la Tunisie devraient allouer des ressources et des équipements adéquats pour la mise en place de l'Institut de statistique de l'Union africaine et du Centre panafricain de formation statistique;

i) La Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement devraient prendre les rênes de la mobilisation des ressources concernant l'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques d'état civil.

Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique [point 6 de l'ordre du jour]

Exposé

42. Le représentant du secrétariat a fait le point sur l'état actuel de l'intégration régionale, en mettant un accent particulier sur le développement des infrastructures. Il a fait observer que toutes les communautés économiques régionales avaient fait des efforts considérables dans le domaine de l'intégration régionale, certaines de ces communautés étant allées plus loin en signant une charte sur l'intégration économique et monétaire.

43. En dépit des progrès accomplis, la mise en œuvre de l'intégration régionale se heurtait toujours à des obstacles tant traditionnels que nouveaux, tels que l'insuffisance

des infrastructures, la mauvaise gouvernance, des préoccupations en matière de souveraineté, la multiple appartenance aux communautés économiques régionales, ainsi que de nouvelles épidémies comme Ebola, qui avait durement touché les pays d'Afrique de l'Ouest. En réponse à ces défis, les dirigeants africains avaient pris des mesures énergiques, dont la décision adoptée en avril 2013 à Port-Louis (Maurice) par la sixième Conférence des ministres de l'Union africaine chargés de l'intégration régionale appelant l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement à prendre les dispositions nécessaires pour accélérer le programme d'intégration régionale.

44. Le présentateur a en outre indiqué que l'infrastructure jouait un rôle crucial dans l'accélération de l'intégration régionale et de la croissance économique en Afrique. Il a, à cet égard, souligné l'importance qu'il y avait à mettre en œuvre des initiatives régionales et continentales comme le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique. Faisant observer qu'il existait un décalage entre les besoins d'investissement en infrastructures et les ressources disponibles, il a invité les États africains à soutenir et à renforcer les initiatives sur les sources innovantes de financement, comme la taxe sur les billets d'avion, sur les factures d'hôtel et sur les transactions financières.

Débat

45. Les participants se sont accordés à reconnaître qu'il n'y aurait pas d'intégration régionale sans volonté politique. Ils ont appris que de nombreuses décisions sur l'intégration régionale avaient déjà été adoptées par les dirigeants africains, mais que ces décisions n'étaient pas mises en œuvre aux niveaux régional et national. Pour faire face à ces difficultés, il a été jugé indispensable d'intégrer les décisions arrêtées aux niveaux régional et continental dans les plans stratégiques nationaux. Les participants ont en outre appelé à accélérer la mise en œuvre des initiatives d'intégration régionale, notamment le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA). Ils ont aussi fait observer que l'exécution du programme d'intégration régionale se ressentait des critères d'évaluation de l'intégration régionale, tant au niveau régional que continental, et que certains des objectifs fixés sur la base d'indicateurs économiques n'étaient pas réalistes et qu'ils devaient être révisés.

46. Financer les activités et les programmes d'intégration régionale, en particulier dans le domaine des infrastructures, restait un des défis majeurs à relever. La mobilisation des ressources internes ne saurait répondre à tous les besoins de financement des infrastructures en Afrique. Il était essentiel de trouver d'autres sources pour financer le développement des infrastructures. La coopération Sud-Sud aussi avait un rôle clef à jouer dans l'appui au financement du développement des infrastructures, même si la coordination à ce niveau demeurait un problème qui devait être traité. En outre, il a été proposé que les banques centrales africaines jouent un rôle actif dans la mobilisation des fonds pour financer le développement des infrastructures. Il a été expliqué que, dans le cadre d'efforts pour mobiliser davantage de fonds, la Guinée, l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique et le Programme des Nations Unies pour le développement envisageaient d'organiser un forum destiné à inventorier des ressources pouvant favoriser la réalisation des objectifs énoncés dans le programme de développement pour l'après-2015.

47. Le manque de capacités pour l'intégration régionale au niveau national restait un problème s'agissant de la négociation et de la mise en œuvre d'initiatives régionales et nationales sur l'intégration. Il a été signalé qu'un certain nombre de pays ne sont pas pleinement conscients de certaines des décisions prises aux niveaux continental et régional relativement à l'intégration. Il était donc nécessaire pour les États membres de renforcer la sensibilisation à l'intégration régionale, y compris par l'éducation et la formation. Certains pays avaient déjà pris des initiatives pour sensibiliser leurs citoyens aux avantages de l'intégration régionale. Par ailleurs, l'accent a été mis sur la nécessité de disposer de données de qualité pour suivre et évaluer efficacement les questions d'intégration régionale. À cet égard, les participants ont souligné qu'il était important qu'il y ait un dialogue nourri entre les institutions panafricaines comme l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement ou le Programme des Nations Unies pour le développement dans l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données.

Recommandations

48. À l'issue du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes:

a) Les États membres devraient renforcer le partage des connaissances sur les questions d'intégration régionale, notamment par l'éducation et la formation, avec les principales parties prenantes;

b) Les États membres devraient soutenir et renforcer les initiatives sur les sources innovantes de financement, comme décidé par la Conférence de l'Union africaine à sa session de janvier 2015;

c) Les banques centrales africaines devraient aider activement les États dans la mobilisation des ressources en faveur des initiatives d'intégration régionale, en particulier s'agissant des infrastructures;

d) La Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement devraient renforcer la collecte de données en particulier celles sur les infrastructures, le commerce et l'industrie, la production et la consommation, et l'utilisation du Programme de comparaison internationale qui donne des informations sur la consommation en Afrique en utilisant des politiques monétaires et de crédit appropriées;

e) Les communautés économiques régionales devraient réviser les indicateurs utilisés pour évaluer l'intégration régionale;

f) La Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et les États membres devraient renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour appuyer l'intégration de l'Afrique.

Présentation et examen du thème de la Conférence « Mise en œuvre de l'Agenda 2063: planification, mobilisation et financement au service du développement » [point 7 de l'ordre du jour]

Exposé

49. M. Christopher Kachiza, Directeur par intérim de la planification stratégique à la Commission de l'Union africaine, a présenté trois exposés: le premier a résumé le document de synthèse sur le thème de la Conférence « Mise en œuvre de l'Agenda 2063: planification, mobilisation et financement au service du développement »; le deuxième portait sur le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063; et le troisième sur la stratégie de financement et de mobilisation des ressources intérieures.

50. Dans son premier exposé, l'orateur a expliqué la genèse de l'Agenda 2063. Ce processus avait été guidé par la Vision 2063 de l'Union africaine et les déclarations solennelles adoptées à la Conférence de l'Union africaine à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de l'Organisation de l'Unité africaine. Il a défini l'Agenda 2063 comme un cadre stratégique pour la transformation socioéconomique du continent dans les 50 prochaines années, qui prolongeait la mise en œuvre d'initiatives continentales passées et entendait accélérer l'exécution de celles en cours en vue de la croissance et du développement durable. Il s'agissait d'une ambition, d'un cadre porteur de transformation et d'un plan, qui s'inspiraient des cadres précédents pour situer le continent dans le contexte mondial en évolution.

51. L'Agenda 2063 visait à tirer parti des avantages comparatifs du continent pour éradiquer la pauvreté, tout en instaurant une paix durable et une stabilité et en autonomisant les femmes et les jeunes. L'initiative avait été conçue au moyen de consultations larges avec des parties prenantes actives dans différents secteurs sur le continent. L'Agenda 2063 comprenait un document-cadre et sa version populaire, qui avaient été adoptés par la Conférence de l'Union africaine en janvier 2015, ainsi qu'un premier plan décennal de mise en œuvre qui était en cours d'élaboration et devait être soumis aux organes politiques en juin 2015. Ce dernier reposait sur sept aspirations dégagées des consultations et des études techniques menées. Pour chaque aspiration, des objectifs et des domaines prioritaires avaient été définis pour faciliter son intégration dans les cadres existants. Le cadre comprenait six chapitres, qui couvraient l'analyse de la situation et des risques et les stratégies d'atténuation des risques.

52. Dans le deuxième exposé, l'orateur a fourni des informations quant aux progrès réalisés à ce jour dans l'élaboration du projet de plan décennal, en a présenté la structure et la portée et détaillé les prochaines étapes jusqu'à l'achèvement du projet. Le plan était en cours d'élaboration, conformément à une directive du Conseil exécutif de l'Union africaine. Il comportait des domaines prioritaires, des cibles spécifiques, des stratégies indicatives et des mesures et précisait les rôles et responsabilités aux niveaux national, régional et continental, afin de guider toutes les parties prenantes dans les dix premières années de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Le plan isolait les principaux facteurs de réussite et risques, et définissait également des stratégies d'atténuation. Il reposait sur les principes de subsidiarité, de complémentarité, de responsabilisation et de transparence. Le suivi et l'évaluation constituait un élément fondamental du plan,

ainsi que le besoin impératif de déterminer les compétences nécessaires à son exécution et les lacunes qui devaient être comblées en la matière. Les consultations avec les parties prenantes avaient débuté, en vue de faciliter l'adaptation de l'Agenda 2063 aux situations nationales et sa mise en œuvre.

53. Dans son troisième exposé, il a noté que la stratégie de financement tenait compte des études et initiatives sur la mobilisation des ressources intérieures qui étaient en cours ou s'étaient récemment terminées. Il s'agissait notamment des propositions du Groupe de haut niveau sur les nouvelles sources de financement pour l'Union africaine, dirigé par l'ancien Président du Nigéria, Olesgun Obasanjo; du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, dirigé par l'ancien Président de l'Afrique du Sud, Thabo Mbeki; de l'étude sur la mobilisation de ressources financières intérieures pour mettre en œuvre les programmes nationaux et régionaux du NEPAD; et de la stratégie de mobilisation des ressources de la Commission de l'Union africaine.

54. La stratégie partait du constat que le panorama du financement du développement avait considérablement changé ces dix dernières années, qu'il s'agisse de ses acteurs, de ses moteurs ou des instruments de financement. Ces instruments avaient évolué tant du point de vue institutionnel que stratégique, s'écartant des mécanismes traditionnels de la coopération au développement et faisant du financement du développement une sphère multipolaire. Dans le cadre de la stratégie, les usages potentiels des fonds avaient été établis et catégorisés avec les instruments utiles de mobilisation des ressources et de médiation, ainsi que les mesures à prendre pour réaliser telle ou telle activité de mobilisation des ressources intérieures.

55. L'orateur a présenté les principales difficultés auxquelles se heurtait le financement, ainsi que les instruments de financement et dispositifs institutionnels existants. Étant donné leur ampleur et leur complexité, les besoins de financement de l'Agenda 2063 obligeaient l'Afrique à envisager les marchés financiers intérieurs et internationaux comme sources complémentaires de financement de la plupart de ses projets industriels à grande échelle, de ses projets d'infrastructures et de ses lignes de crédit pour ses transactions commerciales.

56. Après les exposés, les représentants de la Mauritanie et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont présenté, pour l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest respectivement, des points de vue sous-régionaux sur l'Agenda 2063. Le représentant de la Mauritanie a fait remarquer que l'Agenda 2063 avait fait l'objet de discussions à la réunion précédente du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, tenu à Rabat en mars 2015. Le Comité avait souligné la dimension stratégique du plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et relevé le financement comme une contrainte cruciale pouvant peser sur sa mise en œuvre. Il avait suggéré un certain nombre de mesures destinées à s'affranchir de cette contrainte, notamment des réformes des systèmes financiers nationaux visant à améliorer la capacité des États membres de mobiliser l'épargne, et la diversification des sources de financement du développement, la mobilisation des ressources intérieures devant recevoir une attention particulière. Le Comité avait engagé les partenaires extérieurs à tenir leurs engagements en matière d'aide publique au développement et recommandé que soit créé un fonds pour financer l'Agenda 2063 et que soient développées des sources innovantes de financement.

57. Le représentant de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a mis en évidence les facteurs qui auraient des effets positifs sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063, notamment: des systèmes solides de statistique et de planification du développement au niveau national; des mécanismes robustes de suivi et d'évaluation; et de fortes capacités de mobilisation des ressources intérieures. Il a aussi souligné l'importance du cadre institutionnel au niveau national, notant que les pays avaient besoin d'une coordination au niveau ministériel pour assurer la cohérence entre tous les ministères concernés par la mise en œuvre des plans et stratégies de développement.

Débat

58. Dans le débat qui a suivi, les participants ont félicité l'orateur pour la qualité et l'exhaustivité de ses exposés. Ils ont noté que le document-cadre de l'Agenda 2063 avait été adopté par la Conférence de l'Union africaine. Dès lors, les délibérations en cours ne visaient pas à réviser le document mais à fournir des contributions au premier plan décennal de mise en œuvre, en cours d'élaboration. Plusieurs questions relatives à la mise en œuvre effective de l'Agenda 2063 ont été abordées, dont la plupart concernaient le rôle des statistiques, le suivi et l'évaluation, le renforcement des capacités et l'alignement du plan continental sur les plans nationaux et régionaux de développement. Les participants sont tombés d'accord sur le fait que les États membres devraient maîtriser et diriger la mise en œuvre de l'Agenda, et que cela obligerait les communautés économiques régionales à ajuster leur action en conséquence. Ils ont aussi souligné qu'il serait utile de donner aux principales parties prenantes la maîtrise de la mise en œuvre de l'Agenda. Parmi les autres thèmes couverts pendant le débat, figuraient le rôle de la jeunesse et l'autonomisation des femmes, les activités de recherche-développement, la communication et l'atténuation des risques.

59. Les participants ont relevé qu'il fallait adopter des politiques économiques et sociales équilibrées, et veiller à ce que les politiques soient souples et dynamiques, pour qu'elles puissent être adaptées, à la lumière de tout fait nouveau.

60. Les participants ont souligné l'importance des données et de leur analyse pour le développement et ont insisté sur le fait que les décisions concernant l'Agenda 2063 devraient reposer sur des données factuelles crédibles. Il fallait par conséquent soutenir les initiatives visant à renforcer la capacité statistique de l'Afrique. Il était essentiel d'établir les données de référence dans les domaines prioritaires de l'Agenda 2063, vu que cela permettrait de mesurer de manière crédible les progrès de sa mise en œuvre. Cela exigeait de définir des indicateurs pertinents grâce à un processus ouvert associant toutes les principales parties prenantes. Il a été reconnu que les pays africains n'étaient pas tous au même niveau de développement social et économique et qu'il fallait faire preuve de souplesse dans la mise en œuvre de l'Agenda. Les pays devaient adopter des politiques adaptées à leurs particularités, afin de réaliser les objectifs de l'Agenda 2063.

61. Un échange approfondi sur le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 s'est ensuivi, au cours duquel les participants ont mis l'accent sur la nécessité d'une méthode clairement définie pour suivre et évaluer le plan continental. Ils ont souligné qu'il fallait évaluer périodiquement l'harmonisation des stratégies nationales et régionales de développement avec l'Agenda 2063. À cet égard, ils ont estimé que les États membres

et les communautés économiques régionales devraient intégrer à leurs plans de développement des activités qui contribueraient à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063. Au fond, il fallait élaborer les critères qui permettraient d'évaluer le degré de concordance entre l'Agenda 2063 et les plans nationaux et régionaux, ainsi que le cadre de suivi qui accompagnerait ces critères. Les participants ont insisté sur la nécessité de faire preuve de réalisme à l'heure d'établir le calendrier de réalisation des objectifs contenus dans les plans de développement de l'Afrique, et ont mis en garde contre la fixation de délais qui seraient difficiles à tenir, car cela entacherait la crédibilité de ces plans. Certains participants ont estimé qu'une période de 10 ans était trop longue pour un plan d'exécution, et d'autres ont indiqué qu'une coordination effective entre toutes les parties prenantes était nécessaire aux niveaux national et régional pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

62. Les participants ont insisté sur la nécessité d'examiner de manière critique les initiatives de développement passées et en cours en Afrique, telles que le Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique, le Traité instituant la Communauté économique africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et d'en tirer les enseignements pour préparer le plan d'exécution de l'Agenda 2063. Cela permettrait d'éviter les gaspillages d'énergie et de ressources rares. Ils ont fait remarquer que 2 des 50 années de l'Agenda s'étaient déjà écoulées et ont souligné qu'il fallait accélérer l'élaboration du premier plan décennal de mise en œuvre.

63. Il a été signalé qu'il importait d'élaborer une stratégie de communication pour l'Agenda 2063. Les participants ont fait valoir que l'Agenda devait être assimilé par les États membres, ces derniers étant au cœur de sa mise en œuvre. Cela nécessitait la mise en place d'une campagne de sensibilisation pour mobiliser des soutiens nationaux, des secteurs public et privé, à sa mise en œuvre. De manière générale, un plan de communication bien conçu était indispensable pour garantir la maîtrise nationale et régionale de l'Agenda 2063.

64. Les participants ont estimé le renforcement des capacités par les États membres, les communautés économiques régionales et la Commission de l'Union africaine indispensable à la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Ils ont également considéré le besoin de renforcement des capacités variables d'un pays à l'autre compte tenu des différences de niveau de développement économique et social. Par conséquent, une procédure uniforme de renforcement des capacités avait peu de chances de réussir sur le continent. Les participants ont considéré la statistique, la planification du développement et les négociations comme des domaines importants où le renforcement des capacités permettrait de perfectionner les compétences existant sur le continent. Les faibles capacités des institutions et l'absence de statistiques fiables empêchant la formulation de plans de développements nationaux judicieux et efficaces et le suivi des progrès accomplis en matière de croissance et de transformation économique sans exclusive, il fallait renforcer les bureaux nationaux de la statistique afin qu'ils soient à même de produire des statistiques actualisées, fiables et ventilées. Des compétences en matière de planification du développement étaient nécessaires pour assurer la viabilité de l'Agenda 2063, l'initiative ne pouvant être viable qu'en cas d'appropriation locale des résultats et de leur reproduction et amplification par les États membres. S'agissant des compétences de négociation, les États membres et les institutions chargées de la

planification, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 devaient constituer ou renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles pour mieux négocier avec les institutions partenaires et les gouvernements sur les questions relatives au programme de développement du continent.

65. Globalement, les participants ont admis que la mise en œuvre de l'Agenda 2063 pouvait constituer un véritable défi. Pour la faciliter, les États membres devaient jouer un rôle de premier plan, en commençant par aligner leurs cadres de planification du développement national à moyen et long terme sur l'Agenda. Pour certains pays, cela devrait être relativement facile, leurs aspirations et celles énoncées dans l'Agenda étant similaires. Cependant, cela pourrait être un défi pour les pays n'ayant pas les moyens de procéder à un tel alignement. Il faudrait aussi que les pays adoptent une approche globale du développement. Pour être efficaces, les efforts d'adaptation et d'alignement devraient aller jusqu'au niveau des districts, là où vit la majorité de la population.

66. Il a été noté que le principe de subsidiarité serait appliqué dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Cela signifiait que des mesures seraient prises par les États membres au niveau national, par les communautés économiques régionales au niveau sous-régional et par la Commission de l'Union africaine au niveau continental. La recherche-développement a également été jugée indispensable à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063, des objectifs ne pouvant être réalisés cependant qu'en situation de paix et de sécurité sur le continent. À cet égard, le programme phare de l'Agenda 2063 visant à mettre fin aux conflits armés d'ici à 2020 était louable, l'accent étant mis surtout sur les femmes et les filles, particulièrement vulnérables en situation de guerre et de conflit.

67. Les participants ont jugé importante l'aspiration de l'Agenda 2063 à une Afrique dont le développement serait maîtrisé par la population, une Afrique comptant sur le potentiel de sa population, en particulier les jeunes et les femmes, une Afrique dont les enfants seraient bien traités. Ils ont qualifié de dimensions majeures de l'Agenda l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes, et estimé nécessaire de faire en sorte de consulter les organisations de femmes et de prendre en compte leurs besoins dans l'élaboration du plan d'action décennal pour la mise en œuvre de l'Agenda. Ces besoins et priorités devaient également être incorporés aux objectifs, domaines prioritaires, cibles et indicateurs du cadre de transformation structurelle de l'Afrique.

68. Compte tenu de la perspective à long terme de l'Agenda 2063, les participants ont jugé qu'il fallait porter une attention particulière aux jeunes et aux enfants dans le plan d'action décennal de sa mise en œuvre, l'exploitation du dividende démographique du continent étant une dimension importante de l'Agenda.

69. Les participants ont jugé variable d'un pays à l'autre la capacité de mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre des plans de développement. S'agissant de la gestion des finances publiques, ils ont trouvé nécessaire de réduire les fuites dues à l'inefficacité et d'optimiser la mobilisation des ressources. Pour ce faire, il fallait améliorer la transparence et la responsabilisation en adoptant des normes budgétaires et des règles de passation de marchés publics appropriées. Les pays étaient encouragés à mobiliser l'appui des partenaires pour compléter les ressources intérieures. Le rôle important du secteur privé, notamment des petites et moyennes entreprises, a été

souligné par les participants qui ont également insisté sur la création d'un environnement favorable à l'activité du secteur privé tant local qu'étranger. L'absence de crédit disponible et abordable, à court comme à long terme, a été relevé comme une entrave au développement du secteur privé en Afrique. Les institutions financières africaines, les banques centrales et les institutions internationales pourraient toutes contribuer à lever cette contrainte, notamment par des mécanismes comme les fonds de garantie et l'appui aux partenariats public-privé.

70. Les participants ont insisté sur le rôle des banques centrales dans le financement du développement. Tout en reconnaissant les limites imposées à l'action des banques centrales par la législation nationale par le passé, ils ont estimé pertinent que leur rôle ne soit plus seulement d'assurer la stabilité des prix mais aussi de promouvoir l'emploi et la croissance. De même, l'Afrique avait besoin non seulement de créer de nouvelles institutions financières mais également de renforcer celles qui existaient déjà et de mettre en place des mécanismes pour assurer leur coordination. Certains participants ont estimé que les banques centrales devraient engager un dialogue sur la coopération monétaire et coordonner le financement du développement avec d'autres institutions financières africaines. Il fallait mettre en place des mécanismes pour endiguer l'hémorragie que provoquaient les énormes flux financiers illicites qui quittaient le continent chaque année et réorienter ces flux vers le financement de projets.

71. Enfin, les participants ont souligné la nécessité cruciale pour les pays africains d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures, y compris en élargissant l'assiette fiscale et en améliorant le recouvrement de l'impôt. Ils ont apprécié à sa juste valeur l'accent mis sur la mobilisation des ressources intérieures et souligné que toutes ces ressources, qu'elles soient mobilisées sur le plan intérieur ou à l'extérieur, devraient être allouées aux projets et programmes couvrant les aspirations énoncées dans l'Agenda 2063, notamment l'autonomisation des jeunes et des femmes.

Recommandations

72. À l'issue du débat, le Comité a fait les recommandations suivantes:

a) La Commission de l'Union africaine devrait veiller à ce que la définition des critères de sélection des projets dans le plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 se déroule suivant un processus participatif et dans le respect de l'équilibre géographique. Toutes les parties prenantes, y compris les organisations de femmes de jeunes et d'enfants, devraient être associées en vue de l'élaboration, de la mise en place et du contrôle du plan d'action et leurs besoins particuliers devraient être pris en compte dans le plan;

b) Le plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 devrait être décomposé de façon à mettre en évidence les projets bancables aux niveaux continental, régional et national, et inclure des repères de mise en œuvre annuels et à moyen terme;

c) Il fallait organiser des réunions d'experts et de comités ministériels pour passer en revue la mise en œuvre et le financement des plans correspondant à des projets pilotes avant de les soumettre à la Conférence de l'Union africaine;

d) La Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les États membres devraient élaborer des stratégies pour atténuer des risques tels que les guerres et les conflits qui détournent les ressources des projets de développement;

e) La Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique devraient conduire une évaluation des cadres de développement passés et actuels en vue d'en tirer des enseignements pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063;

f) Les États membres et les communautés économiques régionales devraient intégrer l'Agenda 2063 dans leurs plans de développement nationaux et régionaux, respectivement, et établir des rapports annuels ou semestriels, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Ils devraient, à cet égard, définir des produits pouvant aider à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 et recommander des projets à inclure dans le plan décennal;

g) Il faudrait renforcer la capacité de la Commission de l'Union africaine afin d'assurer la coordination efficace de la mise en œuvre de l'Agenda 2063;

h) La Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique, agissant de concert avec les États membres, devraient résoudre les problèmes de capacités recensés;

i) Les États membres et les communautés économiques régionales devraient accorder davantage d'attention à la mise en place d'éléments porteurs pour mobiliser et financer le développement conformément au principe de la subsidiarité, notamment en prenant des mesures visant à accélérer les efforts nécessaires pour rendre prioritaires les actions suivantes: la facilitation du commerce, l'augmentation et l'élargissement du marché financier, la préparation de projets bancables, et la production et l'utilisation de statistiques relatives au marché du travail;

j) La Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les pays membres, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, les parties prenantes africaines et les partenaires extérieurs devraient approfondir la stratégie de financement et de mobilisation de ressources internes de l'agenda 2053 et la mettre en œuvre avec diligence;

k) La Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement devraient appuyer les États membres dans leurs efforts de renforcement des systèmes nationaux de planification et de gestion de développement indispensables pour la mise en œuvre efficace de l'Agenda 2063;

l) La Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique devraient mobiliser les ressources nécessaires en vue de définir et de mettre en œuvre des stratégies de communication, d'information et de vulgarisation de l'Agenda 2063 au niveau des États membres pour favoriser son appropriation par l'ensemble des acteurs nationaux.

Suivi du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 [point 8 de l'ordre du jour]

Exposé

73. Le représentant de la Zambie, en sa qualité de pays assurant la Présidence mondiale du Groupe des 32 pays en développement sans littoral, a fait une déclaration à propos du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, qui avait été adopté à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, tenue à Vienne du 3 au 5 novembre 2014.

74. L'orateur a relevé les difficultés particulières associées au manque d'accès territorial direct à la mer des pays en développement sans littoral ainsi qu'à leur éloignement et leur isolement des marchés mondiaux. Il a invité les États membres, les organisations internationales, régionales, sous-régionales et les autres parties prenantes à mettre en œuvre les mesures convenues dans le Programme d'action de Vienne, relativement aux six domaines prioritaires suivants: grandes questions des politiques de transit; développement et maintenance des infrastructures; échanges internationaux et facilitation du commerce; intégration et coopération régionales et, enfin, moyens de mise en œuvre.

75. L'orateur a appelé les États membres à intégrer le Programme d'action de Vienne dans leurs stratégies nationales et sectorielles de développement afin d'en assurer une application effective. Il a réitéré l'appel lancé au paragraphe 75 du Programme d'action aux commissions économiques régionales, et à la Commission économique pour l'Afrique, afin qu'elles intègrent, au besoin, des mesures concertées dans leur programme de travail et dans leur mandat respectif, et qu'elles aident les pays en développement sans littoral et de transit à mettre en œuvre le Programme d'action.

76. L'orateur a également appelé la Commission de l'Union africaine à intégrer le Programme d'action de Vienne dans son programme de travail pour l'Agenda 2063, s'agissant notamment des infrastructures, des projets phares et, en particulier, du projet de train à grande vitesse, afin d'améliorer la connectivité des pays en développement sans littoral et leur accès à la mer, et pour faciliter les échanges internationaux, de même que l'intégration et la coopération régionales.

77. Enfin, l'orateur s'est déclaré convaincu que les États membres, la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique donneraient suite à l'appel qui leur était lancé et prendraient les mesures nécessaires pour soutenir la transformation sociale et économique de l'Afrique telle qu'énoncée dans l'Agenda 2063.

Débat

78. Les participants ont félicité la Zambie de son exposé sur le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, et lui ont exprimé leur appui.

Recommandation

79. À la lumière du débat, le Comité a fait la recommandation suivante:

Le plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 devrait intégrer les mesures communes adoptées dans le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, relativement aux domaines prioritaires suivants:

- i) Problèmes fondamentaux liés aux politiques de transit;
- ii) Développement et entretien des infrastructures de transport;
- iii) Commerce international et facilitation du commerce;
- iv) Intégration et coopération régionales;
- v) Transformation économique structurelle;
- vi) Moyens de mise en œuvre.

Questions statutaires [point 9 de l'ordre du jour]

A. Questions statutaires de l'Union africaine

Présentation

80. Le secrétariat a, dans sa présentation sur les questions statutaires de l'Union africaine, abordé en détail les points suivants:

Règlement intérieur du Comité technique spécialisé sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration

81. Le secrétariat a présenté le Règlement intérieur du Comité technique spécialisé sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration. L'orateur a indiqué que ce comité technique spécialisé était l'un des 14 comités techniques spécialisés créés par le Conseil exécutif de l'Union africaine, qui étaient tous des organes de l'Union africaine. Cela étant, ils devraient fonctionner selon les règlements intérieurs qui seraient adoptés par le Conseil exécutif de l'Union africaine. Les règlements intérieurs des comités techniques spécialisés se composaient de 33 articles similaires, à l'exception de l'article 5 portant sur leurs pouvoirs et attributions.

Rapport intérimaire sur la création des institutions financières de l'Union africaine et l'étude de faisabilité d'une bourse panafricaine des valeurs

82. Rappelant les dispositions du Traité instituant la Communauté économique africaine (également connu sous le nom de Traité d'Abuja) et l'Acte constitutif de l'Union africaine portant création des institutions de l'Union africaine, le secrétariat a mis en relief l'objectif et les activités devant être réalisés par la Banque africaine d'investissement, le Fonds monétaire africain, la Banque centrale africaine et la Bourse panafricaine des valeurs. Il a appelé l'attention sur les défis posés et a appelé les États membres à prendre les mesures voulues afin d'accélérer la création des institutions.

Information sur le document final du Forum du secteur privé africain

83. Le secrétariat a décrit l'objectif des forums du secteur privé africain, ainsi que les conclusions de la septième édition du Forum, qui s'était tenu du 3 au 5 décembre 2014 à Nairobi. Lors de ce Forum, les participants avaient appelé l'Union africaine à créer une plate-forme innovante pour le dialogue entre secteurs public et privé, qui s'inspirerait du dialogue public-privé déjà entamé aux niveaux local, national et régional, tel que souligné dans l'étude sur la dynamique du secteur privé dans l'intégration économique régionale et dans les accords de libre-échange, qui avait été réalisée par la Commission de l'Union africaine et l'Union européenne. Les participants avaient également appelé les pays africains à concevoir des politiques spéciales afin de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux facilités de capital-investissement et à encourager la création de guichets pour les petites et moyennes entreprises au sein des bourses de valeurs nationales et régionales.

Élaboration de la Position commune africaine sur le financement du développement

84. Le secrétariat a rappelé que, dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le développement, l'Union africaine rédigeait une position commune africaine sur la base du document de réflexion du Groupe de négociateurs africains, basé à New York. Le document mettait en exergue le fait que le document final d'Addis-Abeba sur le financement du développement devrait comporter des engagements importants, financiers et non financiers, à mobiliser de diverses sources, ainsi que d'autres formes d'engagements, pour régler, notamment, des questions concernant les infrastructures, la diversification industrielle, le commerce, la transformation économique, le développement rural et l'agriculture, d'éducation, la santé, les femmes et les jeunes, les enfants, l'annulation et l'allègement de la dette, le mécanisme de facilitation de la technologie, le renforcement des capacités, le rapatriement des capitaux illicites transférés, la réforme des institutions de gouvernance mondiale sur les questions économiques et financières, le renforcement de la coopération dans les domaines de la fiscalité, la volatilité des cours des produits de base, le taux de change et la révolution des données, en appui aux efforts que déployaient les pays africains pour réaliser les objectifs du développement durable.

Rapport de la réunion du Sous-Comité des directeurs généraux des douanes de l'Union africaine

85. Le secrétariat a présenté le document final de la sixième réunion du Sous-Comité des directeurs généraux des douanes, tenue à Brazzaville les 25 et 26 septembre 2014. L'orateur a souligné la nécessité pour le Sous-Comité de faire rapport à la fois aux ministres du commerce et aux ministres des finances, étant donné que les services des douanes en Afrique étaient chargés à la fois de percevoir les recettes et de faciliter le commerce. Le Sous-Comité avait formulé plusieurs recommandations concernant les arrangements entre institutions en ce qui concerne les négociations sur la zone de libre-échange continentale (ZLEC) et le rôle que le Sous-Comité devait y jouer; l'interconnectivité des systèmes de dédouanement et d'information informatisés; l'intégrité et l'éthique dans les administrations douanières; et le renforcement des

capacités des administrations douanières en ce qui concerne la ZLEC et l'intégration régionale.

Rapport de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques

86. Enfin, le secrétariat a présenté un rapport sur les activités de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques et de la société financière qui lui était affiliée, la compagnie d'assurance de la Mutuelle, dotée d'un capital de 200 millions de dollars. Il a souligné que la grave sécheresse dans le Sahel avait donné lieu à des paiements totalisant 25 millions de dollars en janvier 2015 de la part de la compagnie d'assurances de la Mutuelle aux gouvernements de la Mauritanie, du Niger et du Sénégal pour les aider à organiser des opérations de secours immédiates. Les réponses et la libération de fonds par la Mutuelle sont en cours. Par contre, l'ONU a estimé que l'appel international lancé après les versements, au cours de la deuxième moitié de février 2015, serait financé à 50 % d'ici juin 2015. À la demande de ses 25 États membres, la compagnie d'assurances de l'ARC mettrait au point des produits d'assurance pour les cas d'inondations, de cyclones tropicaux, de flambées de maladies et d'épidémies, lesquels seraient disponibles dans le courant des deux prochaines années.

Débat

87. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont souligné qu'il était nécessaire que le règlement intérieur du Comité spécialisé sur les finances, la planification économique et l'intégration soit examiné par des experts juridiques des ministères de la justice des États membres. L'article 5, relatif aux pouvoirs et attributions du Comité technique spécialisé, a été amendé; d'autres dispositions ont aussi été amendées et reformulées.

88. Les participants ont noté que les questions abordées étaient bien synthétisées et ont salué l'inclusion de problèmes actuels et nouveaux tels que la technologie et l'innovation, le renforcement des capacités, le suivi et l'évaluation des données, entre autres. Ils ont toutefois souligné que le document devait être ambitieux et ont demandé que l'Afrique fasse preuve d'audace au cours des négociations. En vertu du processus de négociation, l'Afrique devrait négocier au sein du Groupe des 77 et de la Chine avant la deuxième session de rédaction du Document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Les participants ont également noté que certaines recommandations issues de la Consultation régionale sur le financement du développement, qui s'était tenue les 23 et 24 mars 2015, pourraient être utilisées pour améliorer le document.

89. Les participants ont suggéré certaines questions que l'Afrique devait soulever au cours des négociations, notamment: la volatilité des cours des ressources naturelles; la participation de l'Afrique à l'initiative de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de lutte contre l'évasion fiscale internationale et les flux financiers illicites afin d'améliorer le recouvrement de l'impôt en Afrique; l'amélioration de la qualité de l'aide publique au développement; le financement de la lutte contre les changements climatiques et la mise en place d'un cadre juridique multiple. Les participants sont tombés d'accord sur le fait que les négociations sur les accords de double imposition visaient à attirer les investisseurs et ne devaient pas être

considérées comme une perte de ressources financières pour les États membres africains.

90. Les participants ont pris acte du rapport de la sixième réunion ordinaire du Sous-Comité des directeurs généraux des douanes de l'Union africaine et ont souligné qu'il fallait prendre les mesures voulues pour garantir l'intégrité et le sens de la déontologie des administrations douanières. Il a été rappelé que la Journée africaine de la gouvernance 2015 devrait être consacrée à cette question. Les participants ont pris note du rapport sur la création d'institutions financières de l'Union africaine et de l'étude sur la faisabilité d'une bourse de valeurs panafricaine.

91. La Mutuelle panafricaine de gestion des risques était un mécanisme efficace pour canaliser l'aide publique au développement car elle réduisait la fragmentation de par son objectif unique, évitait la conditionnalité puisque les règles de conformité étaient définies par ses membres africains et assurait la prévisibilité grâce à des déclencheurs convenus au préalable pour des versements. Les participants ont encouragé les donateurs et les pays africains ayant les moyens d'apporter un appui à la gestion des risques prise en charge et l'émancipation africaine sur le continent en canalisant les fonds par le biais de la Mutuelle en sa qualité d'institution appartenant à des pays africains. Reconnaisant la difficulté du financement du programme de développement pour l'après-2015 et, au-delà, de l'Agenda 2063, les participants ont encouragé la Commission de l'Union africaine et le secrétariat de la Mutuelle à étudier comment la structure unique de partenariat public-privé de la Mutuelle pourrait être transposée pour attirer des capitaux privés et des investissements socialement responsables en vue de la réalisation des objectifs de développement du continent, en particulier pour des projets agricoles, d'infrastructure ou d'autres projets de grande envergure.

Recommandation

92. À la lumière du débat, la Commission a fait la recommandation suivante: Les administrations douanières, les banques centrales et les statisticiens devraient collaborer pour fournir une structure fondée sur des grandes orientations pour l'économie.

B. Questions statutaires de la Commission économique pour l'Afrique

Exposé

93. Le représentant du secrétariat a présenté plusieurs rapports statutaires, notamment le rapport annuel de la Commission (E/ECA/COE/34/1), le programme de travail proposé pour la période 2016-2017, les résultats de l'enquête auprès des partenaires de la CEA 2014, le rapport sur l'Indice africain de développement social; l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul); le rapport d'activités de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP); le rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD; le rapport sur les conclusions de la consultation régionale sur le financement du développement; et une note sur le Forum régional sur le développement durable.

94. Le Rapport annuel 2015 de la CEA mettait en évidence les principales activités et réalisations du programme du secrétariat de la CEA entre avril 2014 et mars 2015, notamment les suites données aux conclusions et décisions de la septième Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine, tenue à Abuja en mars 2014. Durant l'année considérée, la CEA avait réalisé des progrès notables sur plusieurs fronts. Figuraient au nombre de ses réussites l'élaboration et le lancement de plusieurs rapports et publications importants qui avaient aidé à la formulation de politiques dans différents domaines, dont le *Rapport économique sur l'Afrique*.

95. Concernant le programme de travail de la CEA proposé pour la période 2016-2017, l'objectif général était d'appuyer l'action des pays africains pour parvenir à une croissance durable et sans laissés-pour-compte, afin d'accélérer la transformation structurelle du continent, conformément aux priorités du NEPAD, de la Position commune africaine pour l'après-2015 et de l'Agenda 2063.

96. En ce qui concerne les résultats de l'enquête auprès des partenaires de la Commission économique pour l'Afrique 2014, l'évaluation fait ressortir la perception favorable qu'ont les partenaires de la Commission au sujet de sa capacité d'influencer les politiques menées en faveur du programme de transformation de l'Afrique; de faire preuve de crédibilité et de fiabilité dans la production de services de savoirs et de recherches de qualité, fondés sur des données factuelles et adaptés aux besoins; la perception est également favorable en ce qui concerne les mécanismes de responsabilité et la culture de l'apprentissage de l'institution, ainsi que sur sa capacité opérationnelle de produire des savoirs et de fournir des services de développement des capacités.

97. La stratégie de mise en œuvre du programme de travail en 2016-2017 continuerait à s'articuler autour de neuf sous-programmes interdépendants et complémentaires, correspondant aux priorités de l'Afrique en vue de la transformation structurelle. Les modalités d'exécution comprendraient la recherche sur les politiques et le renforcement des capacités; la collecte de statistiques de grande qualité, pour que la formulation des politiques, leur exécution et le suivi de leurs résultats et effets reposent sur des fondements solides; et des partenariats améliorés avec un large éventail de partenaires.

98. Comme expliqué dans le rapport consacré à cet outil, l'Indice africain de développement social a été mis au point par la CEA, à la demande des États membres, pour suivre les progrès de l'inclusion le long du cycle de vie et dans différentes dimensions du développement. L'indice visait à mesurer les effets des politiques sociales sur l'exclusion des êtres humains dans six domaines: la survie, la santé, l'éducation, l'emploi, le revenu productif et une vie décente. Il offrait aux États membres un outil important aux fins des politiques, qui leur permettait de déterminer les déficits en la matière et de formuler les mesures adéquates pour garantir que chaque individu prenne part au développement. L'indice avait été testé dans cinq pays africains pilotes, ce qui avait permis de le mettre à l'épreuve et de le perfectionner, pour qu'il réponde encore mieux aux besoins des États membres. Un cadre de cartographie des politiques était en cours d'élaboration pour aider à repérer les politiques sociales qui réduisent l'exclusion d'êtres humains et évaluer leur efficacité.

99. L'examen de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul indiquait que les pays africains les moins avancés avaient réalisé des progrès inégaux par rapport aux objectifs et cibles du Plan d'action et restaient confrontés à des problèmes de développement multiples et complexes. L'examen a confirmé qu'il fallait que les partenaires de développement de ces pays leur appliquent des mesures supplémentaires, améliorées, préférentielles, à des conditions libérales pour leur accorder le traitement le plus favorable dans les domaines de la finance, des technologies, du savoir-faire et d'autres ressources, et qu'ils leur accordent un traitement différencié et souple concernant les engagements et obligations internationaux qui n'étaient pas adaptés à leur capacité, à leurs besoins et à leur stade de développement.

100. Le rapport d'activité de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) pour la période allant de mars 2014 à mars 2015 a mis en évidence les efforts concluants de l'Institut pour faire fond sur les résultats obtenus les cinq années précédentes vis-à-vis du nombre et de la diversité de ses cours et des candidats retenus. La mise en œuvre décentralisée de ses programmes, qui avait débuté en 2010, avait été poursuivie en 2014 et la gamme de ses partenaires institutionnels élargie, en accord avec la stratégie qui consistait à assurer une présence, une visibilité et des retombées à l'échelle locale dans différentes parties du continent africain. En tout, 37 cours de courte durée avaient été organisés par l'Institut en 2014, attirant au total près de 800 participants venus de 51 États membres des cinq sous-régions du continent.

101. Les cours de courte durée dispensés par l'Institut en 2014 avaient comporté un programme de recherche, de bourses et de dialogues sur les politiques dans le cadre de l'approche pédagogique globale adoptée par l'Institut. Le programme de formations de troisième cycle de l'Institut avait aussi été étoffé par l'ajout de nouveaux programmes de master en planification du développement, en politique industrielle et en politique commerciale. L'esprit d'innovation et de sensibilisation sur lequel reposait en partie le plan stratégique de l'Institut pour 2010-2015 avait été poussé plus avant de différentes manières, y compris par l'organisation, pour la première fois dans son histoire, d'un cours de courte durée en arabe, au Caire, en décembre 2014. En dépit des difficultés rencontrées, notamment, et non des moindres, la flambée de virus Ébola et l'amputation des ressources extrabudgétaires, l'Institut était parvenu à atteindre ses objectifs principaux en 2014, affichant un score de 100 % en termes d'exécution des programmes.

102. Le rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD portait essentiellement sur les activités menées en appui aux décisions de la Conférence de l'Union africaine, l'assistance technique directe à l'Union africaine et au NEPAD et l'appui coordonné apporté par le biais des neuf groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale des institutions des Nations Unies opérant en Afrique (MCR-Afrique), constitué à l'initiative de la Commission économique pour l'Afrique.

103. Une consultation régionale en prélude à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement s'était tenue les 23 et 24 mars, avant la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaire, la planification économique et l'intégration et de la

Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Les participants à la réunion étaient, entre autres, des représentants des États membres, des représentants du secteur privé et de la société civile, des chercheurs, des centres de réflexion et des institutions financières régionales et multilatérales. Les conclusions de la consultation seraient intégrées dans les négociations en cours par le groupe des missions africaines de l'ONU à New York, dans le cadre des préparatifs de la Conférence prévue en juillet 2015.

104. Comme indiqué dans la note établie par le secrétariat, l'Assemblée générale avait établi le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, en juillet 2013, comme principale instance de l'ONU chargée du développement durable. Le Forum donnait une direction et une orientation politiques; surveillait les suites données aux engagements en matière de développement durable et examinait les progrès réalisés dans leur mise en œuvre; se saisissait des problèmes nouveaux et émergents; et améliorait la prise en compte des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Dans ce contexte, l'Assemblée avait invité les commissions régionales de l'ONU à contribuer aux travaux du Forum, notamment par des réunions régionales annuelles associant d'autres entités régionales concernées, des groupes de premier plan et d'autres parties prenantes pertinentes. À cette fin, la Commission économique pour l'Afrique et d'autres acteurs régionaux, dont la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les institutions des Nations Unies concernées et d'autres parties prenantes ont été appelés à organiser un forum multipartite annuel sur le développement durable, qui serait appelé le Forum régional africain pour le développement durable. Ce Forum permettrait d'apporter la contribution collective de l'Afrique aux réunions annuelles du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

Débat

105. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont félicité la Commission de ses réalisations au cours de l'année écoulée et des efforts qu'elle avait déployés pour élaborer un programme de travail global pour 2016-2017. Ils ont salué les activités ciblées menées par la Commission économique pour l'Afrique pour faire avancer le programme africain. Ils ont également noté avec satisfaction la qualité des produits de savoir de la Commission et leur contribution pour enrichir le dialogue sur les politiques au niveau national. Les participants se sont félicités de l'initiative des profils de pays, qui pourraient servir d'outil de suivi efficace pour l'Agenda 2063, le programme de développement pour l'après-2015 et la transformation économique du continent. Ils se sont dits intéressés par un élargissement de cette publication à d'autres pays, proposant que la publication de ces profils de pays soit alignée sur les cycles de planification et de budgétisation des États membres. À cet égard, ils ont demandé à la Commission de renforcer encore sa collaboration avec les États membres en matière de collecte de données. Le représentant de la Guinée a particulièrement félicité la Commission pour sa participation résolue et dynamique à la réponse des États membres à la crise du virus Ebola et pour ses initiatives novatrices à cet égard.

106. Au titre de l'examen du Programme d'action d'Istanbul, les participants ont réitéré la nécessité d'institutionnaliser le processus d'examen pour les pays les moins avancés et de faire en sorte qu'il soit inclus dans le programme de travail de la

Commission et dans les plans et stratégies de développement des États membres. Sur la question des pays en développement sans littoral, les participants ont souscrit à la déclaration faite par la Zambie, en sa qualité de Président en exercice du Groupe des pays en développement sans littoral, concernant les mesures de suivi du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, et ils ont demandé aux États membres d'intégrer le Programme d'action de Vienne dans leurs stratégies nationales et sectorielles de développement afin d'en assurer la mise en œuvre effective.

107. S'agissant de l'Institut africain de développement économique et de planification, les participants ont salué les progrès significatifs des activités et se sont déclaré satisfaits des efforts déployés par le Conseil d'administration et la direction pour favoriser la décentralisation de l'exécution des programmes de l'Institut.

108. Sur la question du financement du développement, les participants ont souligné l'importance pour l'Afrique d'avoir une position forte, coordonnée et cohérente et ont apporté des précisions aux deux rapports sur le financement du développement – l'un du Groupe africain et l'autre de la réunion consultative qui s'était tenue les 23 et 24 mars 2015. Ils ont rappelé que le rapport du Groupe africain, qui représentait la position africaine, était un document de travail qui donnait l'espace nécessaire pour les négociations à New York. Le Groupe africain devait maintenir sa position basée sur le contenu et la portée du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, rendre compte de nouveaux problèmes et identifier les obstacles et contraintes en évaluant les progrès accomplis dans le financement du développement. Les participants ont souligné que la section sur les flux financiers illicites devait préciser que l'argent devait être retourné dans les pays d'origine sans conditionnalités.

109. Les participants ont salué la création, par l'Assemblée générale, du Forum politique de haut niveau sur le développement durable et de l'organisation des réunions régionales annuelles multipartites sur le développement durable, qui permettrait à l'Afrique de préparer une contribution collective aux réunions annuelles du Forum politique de haut niveau.

Recommandations

110. À la lumière des discussions, le Comité a formulé les recommandations suivantes:

a) La Commission économique pour l'Afrique devrait soutenir les États membres dans leurs efforts visant à aligner leurs plans de développement nationaux sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine et organiser des séminaires dans divers pays africains sur l'intégration de l'Agenda 2063 dans les cadres nationaux;

b) La Commission économique pour l'Afrique devrait tenir compte du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral dans son programme de travail et veiller à ce que l'Agenda 2063 prenne en compte les besoins particuliers des pays sans littoral et des pays de transit africains et apporte de l'appui à ces pays;

c) Les États membres devraient intégrer le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays les moins avancés sans littoral dans leurs plans et stratégies de développement;

d) Les États membres devraient entériner le document intitulé « Le financement du développement: le point de vue de l'Afrique » en tant que document de travail, tenant compte des éléments provenant du compte rendu des travaux de la présidence établi à l'issue de la consultation régionale tenue à Addis-Abeba les 23 et 24 mars 2015.

Questions diverses [point 10 de l'ordre du jour]

111. Aucune autre question n'a été soulevée au titre de ce point d'ordre du jour.

Examen et adoption du projet de rapport de la réunion du Comité d'experts et des projets de résolutions [point 11 de l'ordre du jour]

112. Au titre du point de l'ordre du jour sous rubrique, le Comité a examiné le projet de rapport de sa réunion [document E/ECA/COE/34/L-AU/STC/FMEPI/EXP/Draft/Rpt(I)], ainsi que neuf projets de résolution devant être examinés et adoptés par la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.

113. Plusieurs participants ont fait des observations et ont proposé des amendements au rapport et aux projets de résolution. Après des débats approfondis sur certaines des résolutions, le Comité a adopté le rapport à l'unanimité, ainsi que les projets de résolution tels qu'amendés.

Clôture de la réunion [point 12 de l'ordre du jour]

114. Des observations finales ont été faites par M. Maruping, M. Hamdok et M. Mwinyimvua (République-Unie de Tanzanie), Président du Bureau. Ils ont tous remercié les participants de leurs précieuses contributions aux débats de la réunion et se sont félicités de l'engagement de ces derniers à assurer le succès de la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Ils ont aussi salué le solide partenariat noué entre la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique, comme en témoignait l'organisation réussie de la réunion. Enfin, ils ont félicité les experts du professionnalisme dont ils avaient fait preuve dans la formulation de recommandations sur d'importantes questions, à soumettre aux ministres pour examen et adoption.

115. Suite à ces observations, le Président a déclaré la réunion close.